



Charles Maurras

Nos raisons contre la république et pour la monarchie

Paris [France], Librairie d'Action Française, s.d. [1937]. In-8°, 160 pages

Reprise de textes publiés dans "l'Action Française" en 1931

Texte repris du site "La Bibliothèque Royaliste" (<http://www.royaliste.org>)

Texte mis en ligne le 25 mai 2007, site fermé fin 2014

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Nos raisons contre la république

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles - Nos raisons contre la république pour la monarchie -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2007

Description :

Brochure AF 1972

Royaliste.org

- [La Nation](#)
- [L'État](#)
- [Les « grands principes »](#)
 - [La fausse liberté](#)
 - [L'égalité imaginaire](#)
 - [La fraternité révolutionnaire](#)

- [La démocratie](#)
- [L'intérêt général et les intérêts particuliers](#)
- [Le nombre et l'opinion](#)
- [L'élection](#)
- [La course au pouvoir](#)
- [Le suffrage populaire](#)
- [Le gouvernement et le parlement](#)
- [La vraie république](#)
- [La République asservit](#)
- [Le gouvernement d'une oligarchie](#)
- [La politique extérieure](#)
- [Le socialisme](#)
- [L'organisation du travail](#)
- [La démocratie est antinaturelle](#)

La Nation

L'idée de nation représente en termes abstraits une forte réalité. La nation est le plus vaste des cercles de communauté sociale qui, au temporel, soient solides et complets. Brisez-le et vous dénudez l'Homme. L'Homme y perdra toute sa défense, tous ses appuis, tous ses concours.

Libre de sa nation, il ne le sera ni de la pénurie, ni de l'exploitation, ni de la mort violente. Nous concluons, conformément à la vérité naturelle, que tout ce qu'il est tout ce qu'il a tout ce qu'il aime est conditionné par l'existence de la nation : pour peu qu'il veuille se garder, l'Homme lucide défendra coûte que coûte sa nation.

Nous ne faisons pas de la nation un absolu métaphysique, un Dieu, mais tout au plus, en quelque sorte, ce que les anciens eussent nommé une déesse. Nous observons que la nation occupe le sommet de la hiérarchie des idées politiques. De ces fortes réalités, c'est la plus forte, voilà tout.

La nation subsume, c'est-à-dire prend, tient et range au-dessous d'elle les autres grands intérêts communs et les enveloppe dans sa dépendance : il en résulte donc que, en cas de conflit, tous ces intérêts doivent lui céder, par définition ; en lui cédant, ils cèdent encore à ce qu'il y a de plus important en eux.

La nation passe avant tous les groupes de la nation. La défense du tout s'impose aux parties.

Les mots suffisent à le dire, on se met d'un parti, on naît d'une nation. Il y a entre les deux termes la différence de l'Association à la Société.

Ceux qui s'associent créent l'élément commun entre eux.

Les membres d'une société ont commencé par en être.

Ils peuvent l'accepter ensuite, se révolter contre elle ou la quitter, mais elle leur préexistait. Si leur volonté personnelle crée leur conduite à son égard, son existence à elle ne dépend de la leur que dans une mesure faible et éloignée.

L'estime est due aux communications naturelles des hommes. C'est le malheur des siècles et la suite funeste des révolutions politiques et religieuses de l'Europe moderne qui ont fait que, de nos jours, les Nations deviennent des intermédiaires inévitables pour ces rapports humains qui, sans elles, s'effondreraient.

Il y avait jadis une République chrétienne étendue à l'Europe occidentale, qui formait une sorte d'unité temporelle. Cette unité a été brisée par Luther.

C'est depuis cette rupture que la nation est devenue le dernier cercle social sur lequel l'Homme puisse s'affermir.

Une nation a besoin de se tenir et de féconder dans le temps, comme elle a besoin, dans l'espace, de lier ses parties, ses fonctions, ses bureaux.

Une nation qui se complaît dans sa faiblesse, en attendant les démonstrations et les preuves et la nécessité d'agir, se condamne à recevoir cette argumentation en pluie de schrapnells et de balles.

Un républicain rendu national par l'agression et l'invasion de Guillaume II, faisait en août 1918 cet acte de foi dans la France :

« C'est là qu'il faut chercher et reconnaître l'instinct héréditaire de la démocratie qui, dans le champ comme dans l'atelier, a recueilli la tradition des ancêtres pour achever l'ouvrage et continuer le sillon. »

- Phrase excellente, dis-je alors, et admirable et qui serrait irréprochable, pour peu que l'on en fit sauter ce terme de démocratie, visiblement impropre et qui n'a que faire : il faut la remplacer par Peuple ou par Nation.

Démocratie désigne une certaine façon, plutôt vicieuse et inerte, de constituer le gouvernement des peuples. Elle est peu ancienne chez nous. Elle ne laisse qu'un champ médiocre à l'instinct héréditaire et qu'un héritage d'un petit siècle à peine à la tradition. Mais peuple engage, mais nation évoque (avec quelle magnificence !) les vingt siècles entiers de notre durée bien en avant même du temps gallo-romain. Le champ et l'atelier qui se sont développés,

enrichis et perfectionnés par le courant des âges, forment quelque chose d'étroitement lié à l'existence populaire et nationale ainsi prise à témoin.

Nos vins étaient fameux, nos blés et nos bois recherchés, nos ouvriers et nos matelots appréciés sur tous les rivages du monde connu, le plus grand nombre de nos plus précieuses aptitudes génériques existaient bien avant que notre unité fût scellée par les rois capétiens et leur sceptre (sommé de la main de justice) eut surtout la vertu de mettre en contact et en valeur tous ces dons. Ils sont liés à l'être même, au sang et à l'esprit des races si diverses et si ressemblantes qui nous composent, à l'éducation qu'elles se sont donnée les uns aux autres à force de vivre et de travailler en commun.

A travers tout cela l'anarchie gauloise, l'ordre latin, la discipline catholique, la monarchie romano-franque, la longue, forte et stable royauté des Capétiens, puis les institutions et agitations démocratiques ou impériales ne furent que des modalités, des conditions, des éléments, des moyens entre lesquels le concours est ouvert et sur lequel l'historien, le politique prononceront et choisiront pour désigner le bon et le moins bon, l'excellent et le pire, mais, sous la monarchie comme sous la démocratie, une même chose s'étend, domine ou est donnée, grandit ou faiblit, stagne ou meurt, croît ou décroît par la grâce ou par la disgrâce de ces régimes divers : cette même et unique chose, c'est la France, c'est le Peuple, c'est la Nation.

Telle est la vérité. Mais c'est peu dire : Il faut dire : telle est la vérité, dont on prend graduellement conscience.

Ce nationalisme plus ou moins exprimé, plus ou moins avoué, mais de plus en plus approfondi, depuis qu'un sang si pur lui est dévoué chaque jour, utilise forcément un vocabulaire qui n'a que de lointains rapports avec le catéchisme démocratique. Plus il dit nation, et mieux il dit naissance. -Quoi ! le hasard de la naissance ? -Parfaitement !

Il écrit donc : « instinct héréditaire ». Évoquant les champs, les métiers et puis les arts et les industries de France, il prend garde que la transmission n'en est pas purement artérielle et physique : il faut le langage, l'éducation, la suite des initiations régulières faites à ceux qui viennent par ce qui vécut et s'en va. On jure donc par « la tradition des ancêtres ».

On est républicain et l'on fait ce serment.

Et cependant ! et cependant ! Et cependant ! Les démocraties, spécialement la nôtre, celle de 1789, ont toutes été établies sur un égal mépris du passé charnel et du passé spirituel, de l'hérédité et de la tradition. Son principe, disait Renan, est que le citoyen y naît enfant trouvé et meurt célibataire. Mais plus on abonde dans le sens de la solidarité humaine au double point de vue de l'espace et du temps, et plus, bon gré, mal gré, on doit s'éloigner, on s'éloigne en fait de cet idéal démocratique.

Le rôle de ceux qui ont souci de la vérité des idées et de la pureté du langage est de fixer ces mouvements profonds, ces larges évolutions d'un esprit public. L'erreur des imaginations précipitées (à l'allemande) est de confondre une tendance vivace, active, mais qui agit par degrés, par progrès sûrs, mais comptés et lents, avec une tendance arrivée et fixée. Une autre erreur est de se figurer, comme Baudelaire, que la distance infinie des contradictions radicales doit toujours séparer le rêve de l'action et la vérité idéale des réalités accomplies.

Il faut du temps à tout, voilà la vérité !

Le véritable politique est celui qui, voyant en quel sens se fait le mouvement, se rend un compte exact du terme et qui en disant : on va là, note les obstacles, voit les distances, observe qu'on n'y est pas encore et constate en

souriant ce qui s'éteint, ce qui dure, ce qui renaît.

Pour lui, pour quelques amis, pour le public initié, pour le grand public réfléchi, le véritable politique introduit une variante dans la formule encore républicaine citée plus haut. Et il corrige à mi-voix :

« C'est là qu'il faut chercher et reconnaître l'instinct héréditaire de la nation française qui, dans le champ comme dans l'atelier, a recueilli la tradition des ancêtres... »

Impossible de rendre l'union nationale plus étroite, sans relâcher en même temps l'union républicaine.

Il faut en ces matières savoir ce que l'on veut.

Si le titre de français doit un jour obtenir en France plus de crédit, soit auprès de l'État, soit auprès des particuliers, il faut, puisque les choses resteront égales d'ailleurs, que l'on fasse subir une baisse proportionnelle au titre de républicain et d'ami des gouvernants.

Tout ce que devra gagner l'esprit national, c'est l'esprit de parti qui le lui cédera, l'esprit des partis au pouvoir, l'esprit des partis qui disposent des forces, des ressources, des faveurs de l'État.

La réconciliation nationale ne menace pas seulement les idées ou les passions des partis, elle est funeste à leurs intérêts, aux intérêts vitaux de leurs membres. Notre million de fonctionnaires ! notre budget de six milliards ! Ce butin, qui l'aura ? Si le vrai parti républicain est nettement délimité, un nombre immense de Français est par simple définition exclu du partage : la part des partisans en est accrue d'autant. Mais c'est en cela que consiste le scandale et la honte de ce régime.

L'État

Il faut tendre à éliminer de l'État politique d'un grand pays tout élément de démocratie parlementaire et républicaine. Cet État politique doit être indépendant. Cet État politique doit être « absolu », mot qui signifie indépendant en latin, et qui doit être répété, dans son sens, par tous les esprits sains qui, n'étant pas malades, n'ont pas la peur des mots, qui est une maladie. Il y a des questions qui ne peuvent être réglées sans une indépendance souveraine : là, le chef de l'État politique doit être un souverain indépendant, donc absolu.

L'autorité, c'est la liberté, c'est le non-asservissement de l'État.

Mais il faut tendre à éliminer de la vie sociale tout étatisme. Il faut constituer, organiser la France, ou plutôt la laisser se constituer et s'organiser en une multitude de petits groupements, naturels, autonomes : véritables républiques locales, professionnelles, morales ou religieuses, d'ailleurs compénétrées les unes par les autres, mais se gouvernant par libres conseils spontanés. Le parlementarisme, expulsé de l'État central, peut se réfugier dans ces États inférieurs, à condition que l'État central soit demeuré le maître de la diplomatie, des armées de terre et de mer,

de la haute police, de la haute justice, et soit assez fort pour veiller de haut à toutes les fonctions d'intérêt général.

l'État républicain-démocrate a, pendant cent ans, rongé la Société.

C'est au tour de la Société de ronger l'État.

Ces aveugles réactions, toutes mécaniques, se succéderont indéfiniment aussi longtemps que l'État ne sera point restauré dans son ordre, la Société dans le sien, par une volonté ordonnatrice, directrice, qui soit également capable de servir la Société et l'État. . ***

Nous ne redoutons pas les États dans l'État ; la vieille France, qui en était toute pétrie, ne s'en portait pas plus mal, au contraire.

► Mais il y a l'esprit de corps...

► Eh bien ! l'esprit de corps, nous l'avons défendu partout où il a été attaqué. Nous l'avons excité partout où sa vigueur tendait à décroître. L'homme n'est pas grand'chose dans l'ordre politique ou civil, il n'y peut rien, sans l'assistance de son groupe. De la famille, de la patrie, du métier, de la ville, des syndicats fédérés et confédérés, lui vient l'essentiel de sa force de résistance.

On dit : - Oui, mais contre l'État.

Pourquoi contre l'État ? Sinon parce que l'État sort sans cesse de son rôle, se mêle de ce qui ne le regarde pas et se désintéresse de son métier ? Fortifions l'État central dans ses vrais centres, qui sont la haute justice, la haute police, les armées de terre et de mer, la politique extérieure, et laissons les États secondaires graviter pacifiquement autour de lui, ressortir à son arbitrage sans pouvoir entrer en conflits d'intérêts avec lui.

Mais vous avez créé une cohue de fonctionnaires, vous avez introduit parmi les citoyens non fonctionnarisés un système d'intimidation et de corruption purement étatiste.

Vous avez cru vous assurer un peuple d'esclaves ?

Eh ! Ces esclaves ont vu le maître, et ce maître anonyme, ce maître collectif trouve partout une race de Spartacus. « Anarchie ! » s'écrie-t-on. Probablement, mais si féconde, cette anarchie, que la Monarchie réparatrice peut en sortir !

Les Français se font une très haute idée de l'État. C'est que leur pays a donné longtemps le modèle de l'État :

D'un État sans étatisme.

Vigoureux là où il était concentré dans la haute fonction de direction et de répartition.

Très lâche, très libre, presque absent, quoique partout représenté dans les endroits où l'intérêt le plus général n'était

pas engagé.

Donc en son centre, très monarchique. A son extrémité, très républicain, formé d'une poussière de république dont les traces sont déterrées à chaque pas que nous faisons dans nos archives.

On dit : les Bourbons ont détruit les libertés, détruisant ainsi leur autorité. Les Bourbons n'ont pas tant détruit ! Sous le roi qui disait l'État c'est moi, des conseils de paroisses et de petites villes exerçaient une autorité qui ferait bien pâlir les maires d'aujourd'hui !

Non systématiques, ni délibérées, mais raisonnables et qui sortaient de la nature des choses comme de celle des hommes, logeant le pouvoir où était la compétence, mettant tout en haut la souveraine autorité politique comme elle distribuait en bas toutes les libertés, cette combinaison établissait ainsi la variation, la lutte, le conflit public, aux points où ces agitations causaient le minimum de dégâts tandis que le maximum de stabilité et de durée était constitué et défendu aux postes nécessaires.

Les bonnes gens qui disent que ce passé est passé, mais ne peut revenir, affirment certainement ce que personne ne peut savoir, mais elles devraient consentir que la République n'est pas seulement l'absence ou le contraire d'une monarchie : elle est la diffamation de tout ce que tant de républicains voudraient emprunter à la monarchie, c'est-à-dire la stabilité, la cohérence, la responsabilité des personnes et l'ordre des choses.

Tout au contraire l'étrange structure de leur démocratie, son esprit, implique la croyance aux vertus de l'instabilité de la compétition, de l'anonymat, de l'irresponsabilité, enfin de tout ce qui compose un régime d'opinion, un gouvernement de parti, une souveraineté de nombre !

Que le respect de l'État, que le pouvoir de l'État se dissolve à pareil jeu, c'est le contraire qui serait surprenant...

Les « grands principes »

La fausse liberté

Le libéralisme est la doctrine politique qui fait de la Liberté le principe fondamental par rapport auquel tout doit s'organiser en fait, par rapport auquel tout doit se juger en droit.

Dans l'ordre politique, le libéralisme, exprimé à la première phrase du Contrat social et au premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme, porte que l'Homme naît libre. Le libéralisme veut dégager l'individu humain de ses antécédences, ou naturelles, ou historiques. Il l'affranchira des liens de famille, des liens corporatifs et de tous les autres liens sociaux ou traditionnels.

Je dis que le libéralisme supprime donc en fait toutes les libertés.

Libéralisme égale despotisme.

En effet : comme il faut vivre en société, et que la société exige un gouvernement, le libéralisme établira le gouvernement de la société en accordant un suffrage à chaque liberté et en faisant le total de ces souverains suffrages. La majorité, exprimant ce que Rousseau appelle la volonté générale, exprimera ainsi en quelque sorte une liberté générale : la volonté de la majorité devient dès lors un décret-loi contre lequel personne ni rien ne sauraient avoir de recours, si utile et si raisonnable, ou si précieuse et si sacrée que puisse être cette chose ou cette personne.

Liberté générale ! Mais plus de libertés particulières !

La liberté-principe établit une règle qui, très logiquement, ignore les forces et les libertés particulières ; elle se vante de créer toute seule la liberté de chacun ; mais, en pratique, l'histoire le montre bien, cet individualisme annule les individus. C'est son premier effet. Le second est de tyranniser, sans sortir du « droit » tous les individus n'appartenant pas au parti de la majorité, et ainsi de détruire les derniers refuges des libertés réelles. Tels sont les deux effets successifs de la Liberté politique (ou volonté du peuple) sous son aspect le plus connu, qui est celui de la « démocratie libérale » ou démocratie fondée sur la Liberté, Liberté fondant son gouvernement.

L'égalité imaginaire

Dans un État puissant, vaste, riche et complexe comme le nôtre, chacun assurément doit avoir le plus de droits possible, mais il ne dépend de personne de faire que ces droits soient égaux quand ils correspondent à des situations naturellement inégales.

Quand donc, en un tel cas, la loi vient proclamer cette égalité, la loi ment, et, les faits quotidiens mettant ce mensonge en lumière, ôtant aux citoyens le respect qu'ils devraient aux lois de leur pays, ceux-ci en reçoivent un conseil permanent de dénigrement et de fronde, d'anarchie et d'insurrection.

L'égalité ne peut régner nulle part ; mais son obsession, son désir, établissent un esprit politique directement contraire aux besoins vitaux d'un pays : l'égalitarisme démocrate tue la discipline militaire et le peuple a besoin d'une armée ; l'égalitarisme démocrate, par l'envie qu'il distille, tue la concorde civile, la cordialité, la paix entre particuliers, et le peuple a besoin de concorde, de paix, de cordialité.

Parmi les théoriciens de la révolution russe, les uns disent qu'elle est la démocratie pure, les autres soutiennent qu'elle est l'antidémocratie.

La conciliation est simple : on peut vouloir supprimer l'égalité au moyen de telle ou telle construction révolutionnaire, mais sans l'égalitarisme on ne fait pas de révolution.

Une classe a réduit une autre classe en esclavage. C'est l'inégalité soviétique.

Mais le bouleversement se fait au nom de l'égalité, et la classe victorieuse prétend s'organiser elle-même sur le plan égalitaire et démocratique, auquel la nature des choses s'opposera.

La journée du 14 juillet 1789 nous ayant apporté la Liberté, la nuit du 4 août suivant nous a valu l'Égalité : voilà ce que nous avons lu dans l'histoire officielle. On commence à savoir ce que fut cette bonne Bastille, hôpital pour les demi-fous et maison de retraite pour les demi-criminels, envahie et détruite par une bande de malfaiteurs et d'étrangers, la plupart allemands, avouait Marat : il importe de revenir sur la légende des privilèges renoncés au 4 août.

En nous la racontant, les historiens révolutionnaires oublient de faire savoir que l'âge d'or du Tiers-État de France se place au XVIIIe siècle.

Quelque avantage réel qu'ait perdu la Noblesse dans cette triste nuit, ce n'est pas elle, ce n'est pas le Clergé non plus qui en auront beaucoup souffert, c'est la députation des villes, c'est l'Ordre de la bourgeoisie et du peuple gras.

L'égalité et l'uniformité sont si peu « le progrès » qu'elles fournissent la plus oppressive des règles.

Seul le privilège affranchit.

Il y a des situations particulières : si l'on veut les régler, il faut des lois particulières. Le mot privilège n'a aucun autre sens. Mais il reste loisible à des politiques irréfléchis de se gendарmer contre un mot, de se croiser les bras par la haine

d'un mot et de laisser ainsi les réalités de l'économie et du travail français tomber dans un gâchis et dans un chaos pour lequel le nom d'anarchie est trop doux.

La fraternité révolutionnaire

Ce mauvais décalque du précepte évangélique de charité est sorti d'une confusion entre la loi effective de la nature et la loi idéale d'amour. Le dévouement, le sacrifice, la douceur sont des vertus qui s'acquièrent au prix de mille efforts. La bienveillance même est le lot de rares tempéraments favorisés par un atavisme prospère ou par un milieu social protecteur.

Ces choses n'existent guère à l'état sauvage.

Dire aux hommes : - « Rien n'est plus facile que d'être des frères ; vos instincts sont bons, bonnes les choses ; il n'y a d'obstacle à l'universelle embrassade que la perversité de quelques monstres oppresseurs, semeurs d'inimitié, dont il faut vous débarrasser »... ; leur dire cela, c'est montrer du doigt chacun de leurs voisins comme un de ces monstres pervers, car il n'est point possible de ne trouver jamais autour de soi que des visages bienveillants et des sympathies rayonnantes : c'est inoculer le délire logique de la persécution, Taine l'a très bien démontré.

La loi des suspects est née de là, ainsi que toute la Terreur. Le personnage de Saint-Just, cet idyllique massacreur qui étonna Alfred de Vigny, s'explique ainsi par la nature mensongère de la philanthropie, qui ne conduit qu'à un travesti doucereux, mais odieux, de l'égoïsme et de la faiblesse d'esprit.

Jamais le mot de Bacon « pour vaincre la nature, il faut d'abord lui obéir » ne fut donc mieux réalisé.

Puisque le sentiment de la fraternité s'engendre d'une bienveillance accidentelle ou d'un rare effort vertueux, on aurait dû le laisser s'épancher de l'âme des saints personnages et des grands hommes sur les foules qui en auraient été imbibées, réjouies, améliorées.

Tout au contraire, c'est aux foules qu'on l'a tout de suite enseigné et ce cri « nous sommes des frères », poussé d'en bas vers les hauteurs, a signifié très rapidement : « A bas tout ce qui est au-dessus de nous ! A bas tous les meilleurs que nous... »

La démocratie

La démocratie est le gouvernement du nombre.

Et, dès lors, il n'y a pas de démocratie, il n'y en a jamais eu ; nulle part, en aucun temps, n'a pu exister le gouvernement de tout le monde par tout le monde.

On appelle encore démocratie l'état social démocratique - un état égalitaire de la société dans lequel les différences de classes seraient inexistantes, ou censées abolies.

On appelle enfin démocratique un ensemble d'idées et un corps d'institutions ou de lois, tendant soit à l'impossible gouvernement du nombre, soit au chimérique état égalitaire de la société.

Notre République est démocratique en ce sens qu'elle a la démocratie pour idée directrice et pour fin, lointaine ou prochaine. Elle tend ainsi et ne peut tendre qu'à niveler le pays et à le dissoudre.

Chemin faisant, elle l'abrutit.

La démocratie n'est pas un fait. La démocratie est une idée. Cette idée inspire des lois. Et ces lois et ces institutions se révèlent de jour en jour plus désastreuses, destructives et ruineuses, plus hostiles aux tendances naturelles des moeurs héréditaires et des coutumes d'un grand peuple, au jeu spontané des intérêts et au développement du progrès. Pourquoi ? Parce que l'idée démocratique est fautive, en ce qu'elle est en désaccord avec la nature. Parce que l'idée démocratique est mauvaise en ce qu'elle soumet constamment le meilleur au pire, le supérieur à l'inférieur : au nombre la qualité, c'est-à-dire la compétence et l'aptitude.

Les défenseurs de la démocratie, ceux qui ne manquent point tout à fait de sens et d'intelligence, sont des mystiques : leur opinion ne se soutient que par un mélange de rêveries et d'impulsions véritablement subjectives. Ni l'histoire des hommes, ni l'étude de leur nature ne permettent d'adhérer au démocratisme, comme à un principe supérieur.

Si je croyais que le principe politique qui exclut des sociétés prospères ou seulement viables le régime démocratique, si je croyais que l'axiome, la démocratie, c'est la mort, datait seulement de deux siècles, ou quatre, ou de dix, je n'y aurais qu'une confiance assez relative. Mais le fait est qu'il est beaucoup plus ancien. Cela est contemporain de la première forme du premier couple humain qui ait laissé son vestige apparent. Et cela est plus ancien encore. La nature des choses a fait de l'inégalité la condition même de la vie, de l'ordre, du progrès.

Quand un atome aventureux se précipita sur deux autres, se les assujettit (le tyran !), et cria : je veux deux, et chacun de vous ne vaut qu'un, mais de la combinaison où je vous emploie, vont naître des réalités nouvelles et des biens nouveaux pour nous trois ! Ce jour-là, au mépris de la stable, morte et froide égalité numérique, un premier pas fut fait dans la haute contexture du monde, dans son progrès, mais, par là même, dans une voie d'aristocratie.

Tout ce qui réussit, tout ce qui ne demeure pas dans un chaos de suspension et d'indécision, tout équilibré un peu réel, toute paix un peu prolongée et, en politique, tout état de non-anarchie, tout ce qui ne ressemble pas à la vie politique des Français du siècle passé et aussi du temps où nous sommes, tout bonheur solide et tout succès durable révèle à l'analyse ou raconte à l'histoire une période de lutte, lutte guerrière ou pacifique, lutte généreuse ou furieuse, mais terminée, mais couronnée par l'établissement en quelque sorte naturel des supériorités et des infériorités légitimes. Le Soleil s'éteindra avant qu'il ait cessé d'en être de la sorte.

L'intérêt général et les intérêts particuliers

« L'intérêt général est la somme des intérêts particuliers. »

C'était la thèse libérale au milieu du XIXe siècle. Il a fallu comprendre combien elle est fausse. L'intérêt général comprend la somme des intérêts particuliers. Mais ceux-ci sont très loin de suffire à le constituer.

Il faut prendre le contre-pied de la sottise libérale et oser même dire que l'intérêt général peut comporter une soustraction faite aux intérêts particuliers les plus apparents.

Cette soustraction ne se fait pas spontanément mais d'autorité. Les particuliers y consentent lorsque l'opération est faite ou qu'ils se voient contraints de la laisser faire. Un très petit nombre est capable d'apercevoir l'utilité des sacrifices consentis par les particuliers à l'État ; un plus petit nombre encore voit les dangers de certains sacrifices consentis par l'État aux particuliers.

La République joue de ces ignorances. Elle en jouit et elle en vit.

L'intérêt général, qui est que la France vive moyennant quelques sacrifices imposés à tous, cet intérêt n'a point un organe vivant, une expression concrète, un pouvoir capable de l'imposer.

On est prié de prendre garde à ce point qui, de tout temps, comporta une intervention de la souveraineté. Ce point, toujours le même, souvent à peine perceptible, mais très profond, qui s'élève sans cesse :

1° entre les intérêts privés et l'intérêt général, à chaque instant donné de la vie d'un peuple ;

2° entre l'intérêt général à un instant donné et ce même intérêt général aux instants qui vont suivre.

Ce double souci est justement appelé royal, car il est ordinairement réservé aux princes : souci du bien présent de tous les citoyens, souci de l'avenir pour ces citoyens et leurs enfants.

En République, qui peut l'avoir ?

Je ne crois, certes pas, que l'intérêt mène le monde, et je crois plutôt qu'il l'immobilise et le perd, mais il est évident que les atomes particuliers et particularistes dont se composent les masses du monde sont facilement entraînés et dévoyés dans la direction de leurs intérêts les plus aveuglément égoïstes.

Le désintéressement agit peu, sauf en quelques héros, qui priment et emportent tout.

L'intérêt pur guide souvent fort le mal.

L'art véritable du politique est de savoir discerner le point par lequel peuvent passer ensemble et coïncider la passion et le devoir, l'intérêt privé et l'intérêt national, afin de transformer les intérêts et les passions d'un chacun en serviteurs de l'utilité générale.

Le nombre et l'opinion

Depuis 1789, la France rédige des constitutions et des lois qui ont pour objet de rendre souveraines les décisions prises par le nombre, la foule, la démocratie et la quantité. Une République démocratique, étant fondée constitutionnellement sur le nombre, doit croire au nombre en toute chose : habitants, lieues carrées, devaient impressionner et tranquilliser les républicains. De là l'enthousiasme extravagant et sans mesure pour cette pauvre alliance russe qui nous fit quelque bien, et d'où nous sont venus tant de maux ! La Russie tenait tant de place sur la mappemonde !

Les royautés et les aristocraties connaissent que le monde appartient à la force, donc à la qualité. Mais une foule croit aux foules comme le stupide Xérxès.

Par sa clarté propre, l'antidémocratie oblige à chercher la solution des problèmes relatifs au peuple absolument en dehors de la sphère démocratique : dans la sphère de l'association et de la sélection, qui est éminemment hiérarchique et qualitative.

Tout ce qu'on peut imaginer et même raisonnablement concevoir à propos des faits nouveau-nés qui auraient augmenté, de nos jours, l'importance du Nombre - progrès de la population accroissant la densité des villes et des États, facilité des communications, naissance et extension de la grande industrie, développement de la presse, armées nationales englobant des millions d'hommes - tout cela peut et doit, dans tous les cas, être transformé en problèmes d'organisation dans lesquels ce n'est pas l'individu ni l'addition des individus qui importe, mais, pour leur bonheur même la manière de les placer et de les composer les uns par rapport aux autres : distribution des individus entre les campagnes et les villes, degré, mesure de l'enracinement, de l'embourgeoisement, de l'incorporation, ordre de la vie communale, de la vie régionale, syndicalisme, corporations ouvrières, constitution, maintien ou critique des autorités spirituelles, depuis les confessions religieuses jusqu'aux académies, enfin statut du commandement militaire, doctrine et statut de l'État central.

Naturellement incapable de s'organiser par sa propre vertu et tant qu'il n'est que lui, le Nombre a cependant un tel besoin d'être organisé pour ne pas se rompre en tout rompant autour de lui, que l'on pourrait avancer, en vérité presque évidente, qu'à toute progression arithmétique de la population doit correspondre une progression géométrique de l'organisation.

L'opinion est une lourde masse. Elle a besoin d'émotions épaisses et d'excitants grossiers pour s'intéresser à prévoir. Elle vit du présent et, pour l'avenir, l'immédiat la préoccupe seul.

L'opinion peut dépendre d'une erreur ou d'un mensonge. La vérité est indépendante de l'opinion.

On n'a pas démontré que les opinions situées au-delà de l'extrême gauche soient nécessairement une surenchère ou une utopie. Au-delà du socialisme, il y a le syndicalisme, c'est-à-dire un précieux lambeau de tradition. Au-delà de l'anarchisme, il y a le monarchisme, c'est-à-dire, après le sac de tous les pouvoirs publics, le rétablissement du minimum d'autorité indispensable à la société et à la patrie. Cela peut s'appeler le pire. Nous l'appelons le bien.

Il ne s'agit pas de savoir l'opinion des 9/10e des Français sur les conditions du salut public, mais bien quelles sont les conditions même de ce salut. Ne fût-on, à connaître ces conditions, qu'un seul contre 38 millions, on aurait raison de les proposer, de les soutenir, de plaider pour elles, de travailler à les faire prévaloir sur l'avis des autres, par tous les moyens qui se présenteront.

Cet un là n'aurait tort que si la volonté, nue et désarmée, était le seul moyen de faire prévaloir une idée juste. Mais tel n'est point le cas.

Nulle opinion, si éloquente et persuasive qu'on la suppose, n'est absolument défendue contre le soupçon de céder, directement ou non, à des influences d'argent. Tous les faits connus, tous ceux qui se découvrent, conspirent de plus en plus à représenter la puissance intellectuelle de l'orateur et de l'écrivain, comme un simple reflet des puissances matérielles.

Le désintéressement personnel se préjuge parfois ; il ne se démontre jamais.

Les journalistes démocrates qui répètent d'un ton vainqueur qu'on achète pas l'Opinion, devraient étudier chez Bismarck comment on la trompe.

Les gouvernements d'opinion ont ceci de terrible que les idées y sont mises au service des intérêts et qu'il est impossible d'aventurer une conception juste sans l'exposer à être captée et détournée au profit de politiciens, cerfs des gens d'affaires.

Où l'opinion gouverne, personne ne gouverne, la spontanéité gouvernementale n'a même plus de centre, d'organe, ni de lieu : athénien, polonais, français, l'État ne peut plus que flotter comme un bouchon de liège, sinon rouler comme une boule de billard.

Toutefois, si l'indépendance et l'initiative tombent ainsi à rien, cela n'annonce pas du tout la fin du mouvement et des tribulations : au contraire ! L'activité que nous n'avons plus, on nous l'imprime ; si nous ne marchons pas, on nous fait marcher.

Quand on prend l'opinion courante pour arbitre de la révision ou de l'exécution des sentences de justice, on s'engage, on l'engage dans la plus terrible des voies.

Aujourd'hui, elle hurle à la grâce ; demain elle hurlera à la mort. Vous ne changerez pas la nature de l'homme, mais vous aurez détruit les sages précautions que les sociétés civilisées ont prises contre ces erreurs.

L'opinion est reine. Pour la capter, il faut la faire, et pour la faire, la tromper. Ou changeons le gouvernement, ou résignons-nous à ce qu'il n'en soit jamais autrement.

L'élection, quand elle est libre (et elle ne l'est pas en France) n'est que l'ombre dont l'opinion est le corps. Modifier l'opinion, c'est produire un effet qui subsiste et qui dure. S'attacher uniquement à l'élection, c'est se vouer à tout risquer sur la plus mauvaise des cartes.

L'opinion peut s'exprimer de mille autres manières que par la voie légale et constitutionnelle de l'élection. Et il y a mille façons d'empêcher cette voie légale et constitutionnelle d'exprimer, comme elle le devrait, l'opinion.

Une opinion qui se trompe ou se fait tromper comme s'est trompée et s'est fait tromper l'opinion directrice des

quarante mille comitards républicains de 1914 et de 1918 est une incapable ou une déchue. La réalité lui échappe.

Tous les petits intérêts mobilisés ne doivent donner d'illusion sur l'état d'esprit du corps électoral français.

De tous les peuples civilisés, c'est peut-être le nôtre qui se désintéresse le plus du lot de souveraineté réparti entre ses douze millions d'électeurs et d'éligibles.

Ce ne sont même pas les plaisirs, ce sont le plus souvent les travaux honorables, ce sont les devoirs, qui détournent nos particuliers, non seulement de l'exercice quadriennal du suffrage, mais de cette préoccupation civique puissante, que devrait établir en eux leur conscience de Démocrates-Rois.

Ne parlons pas de ceux, si nombreux, qui craignent de se compromettre et qui veulent d'abord gagner la vie de leurs enfants sans rien craindre de la Loge ou de la Sacristie.

Des Français les meilleurs, les plus droits, les plus intelligents, les mieux doués, la grande majorité vaque avec sérieux et sagesse aux tâches qui lui sont imposées pour soutenir une famille, exercer une pensée, un métier, un art, la part donnée à l'intérêt public est infime ; encore est-elle accordée avec des réserves de prudence et de discrétion que motivent la complication des affaires, le manque inévitable de renseignements sûrs, toutes les raisons presque justes qui font qu'un bon esprit préfère abandonner le train de la vie politique aux éléments les moins recommandables du pays.

En temps normal, et les grandes crises exceptées, il ne peut y avoir commune mesure entre le mol intérêt qu'éveillent les affaires de l'État chez le Français moyen et le retentissement direct, l'ébranlement profond que ces mêmes affaires suscitent chez le moindre gardien d'une Couronne héréditaire, chez le plus médiocre dépositaire d'un Droit royal. Raison chez celui-ci : le public et le privé ne font qu'un ; toucher à son bien royal atteint forcément son bien personnel ; chez le citoyen-roi les deux domaines sont distincts et même distants : il doit faire un certain effort pour s'élever du sens des intérêts de son foyer à la recherche des intérêts de la cité.

Tel étant le prix qu'il attache à son rôle de douze millionième de roi, le citoyen souverain ne peut pas s'exagérer cette dignité.

Seuls les gens qui en profitent accordent au scrutin la signification morale vénérable rêvée par les théoriciens de la démocratie : le succès des majorités est un phénomène de force qui n'inspire pas plus de respect ni d'estime que le succès d'un coup d'État. Cela est si vrai que le vaincu ne se rallie pas au vainqueur, comme il arriverait s'ils avaient en commun quelque foi au sens auguste de leur débat légal, à la valeur supérieure de la solution par le compte de la majorité.

M. Painlevé disait le 4 juin 1924 à la Chambre : « Le suffrage universel est notre maître à tous. Quand il a fait entendre sa voix, chacun doit s'incliner devant son verdict. » C'est un fait que nul ne s'incline. On se contente de céder à la force. Mais le vaincu hait le vainqueur à la proportion de sa victoire. Il travaille à la tourner et à la fausser.

Le citoyen use des scrutins pour sa commodité du jour. Il n'use pas des scrutins pour s'imposer une contrainte ou

pour assumer un fardeau public. Cette volonté populaire est tellement vidée de tout prestige humain que l'on ne songe plus à demander en son nom aux individus, je ne dis pas un acte de dévouement ou de sacrifice, mais une insignifiante concession d'amour-propre.

Pour déterminer un effort, on recourt à d'autres aiguillons. Dans l'admirable mobilisation de 1914, personne n'est parti pour la guerre parce que la majorité y souscrivait. Mais la majorité y a souscrit pour les motifs les plus divers qui ont concordé : le sol, le sang, la propriété, l'héritage, l'injustice de l'agression et de l'invasion, le rêve et l'espoir de mener la dernière des guerres, la philanthropie universelle, même la fierté d'être en République, jamais, nulle part, le sentiment concret, l'idée spartiate ou stoïque du devoir de mourir parce que la loi d'une majorité en avait ainsi disposé.

Au surplus, les souverains électeurs d'avril précédent s'étaient décidés en sens contraire : ils avaient voté pour le désarmement !

L'élection

La population de la France se compose d'un peu moins de quarante millions d'âmes sur lesquelles environ douze millions d'électeurs. Sept à huit millions ont l'habitude de voter. Les quatre à cinq autres millions préfèrent s'abstenir. Que sont ces derniers ? ; Des opposants, dit-on. Mais s'ils l'étaient, ils voteraient pour l'opposition.

Alors, qui ne dit mot consent. - A quoi consentent-ils ? ;

S'ils consentaient, s'ils adhéraient au mouvement, à l'impulsion, à l'orientation du régime, si la République républicante répondait à leurs vœux, à leurs intérêts et à leurs passions, ils y ajouteraient le concours du bulletin de vote. La masse abstentionniste consent donc à tout autre chose et ce qu'elle approuve tacitement ne peut être que le degré ou le vestige d'ordre conservé par un gouvernement quel qu'il soit.

Son silence est favorable à l'ordre gouvernemental, non à la nature du gouvernement.

Les rues sont balayées, en somme, chaque jour, les chaussées rempierrées, les limites des champs à peu près respectées. Il reste une police, un semblant de justice ; l'armée allemande n'a pas enlevé Nancy, l'ordre de mobilisation n'est pas envoyé, on ne retire pas les livrets de la caisse d'épargne. Tant que cet ordre matériel subsiste, la masse abstentionniste ne s'alarme point.

Dans une autre portion de cette masse, la politique procure à qui s'en occupe des tracasseries et des ennuis. Le Français déteste ce genre d'incommodités. Manque de courage civique ? ; Non pas précisément. Mais l'épreuve de ce courage dans le jeu de la politique des partis oblige au sacrifice de quelques-unes de nos qualités et de nos vertus nationales : le sérieux de l'esprit, le goût de la société, la cordialité des relations de famille ou de corps, l'amour du travail, l'économie et, pour parler comme Musset : Et l'éternel bon sens lequel est né français !

Car il est insensé d'avoir à se prendre aux cheveux pour des choses et des gens que l'on a conscience d'ignorer tout à fait.

Soit, de nouvelles élections sont faites.

Je songe à beaucoup de ceux qui ont marché, marché avec le plus de courage, avec le plus d'entrain, dans la voie de l'action électorale ardente conseillée par quelques entraîneurs jeunes et vieux.

Ces hommes, hier si dévoués, bons sergents de la lutte électorale légale, supportent l'effort fait, le travail prodigué, l'argent dépensé et le résultat, vraiment misérable, obtenu : sur le plus grand nombre de points, quelques centaines et, au plus quelques milliers de voix arrachées momentanément à l'adversaire. Un nombre de sièges insignifiant. Nulle promesse, nul espoir, si pauvre soit-il, d'obtenir le dur redressement, le puissant sursaut politique, moral et administratif, que tous les esprits éclairés jugent indispensable au pays et que le pays accepterait s'il lui était apporté tout cuit. Où une large infusion d'esprit nouveau serait, je ne dis pas nécessaire mais tout à fait urgente, il se trouve que l'on a pu jeter de-ci, de-là quelques gouttes d'eau sucrée dans la rivière de vitriol. Sérieusement, qu'est-ce que c'est que cela ? ; Qu'est-ce que cela vaut ? ;

Qu'est-ce que cela peut ? ; Je parle, bien entendu, dans l'ordre du nombre, sur le plan de la forme numérique où l'on est placé à la Chambre.

Mais, du point de vue de la qualité, cela est plus désespérant, encore... Car, là, pour avoir le nombre (hélas ! un bien petit nombre), on a été induit, partout, à sacrifier le programme, c'est-à-dire la vigueur de ce mouvement et de cette résistance qu'exigerait strictement la situation. Il faudrait un élan réformateur anti-étatiste : pour ne point compromettre leur parti ou pour assurer leurs élections, les meilleurs candidats demandent, à égalité, l'industrialisation des monopoles (ce qui n'a point de sens entre les mains de l'État) ou leur retour à l'industrie privée (ce qui est le parti sensé). Il faudrait, d'autre part, un coup de frein sérieux et sévère donné à toutes les anarchies, mais la volonté (obligatoire ici) de grouper plus de monde et de paraître « moins réactionnaire » détermine dans toute la série des « bons » candidats un état d'inhibition et de timidité d'autant plus pitoyable que le parti des partageux et des spoliateurs ne se montre, lui, ni timide ni entravé !

Quiconque fait le siège d'une circonscription, muni d'un programme patriotique et civique, demande des efforts et des sacrifices et ne promet ni immunités ni pilleries : il s'aperçoit vite que plus ses idées ont de précision et de clarté, plus elles rencontrent ou suscitent d'oppositions. Je ne dis pas des objections filles de la raison. Je dis des oppositions filles du nombre. Ou bien le candidat maintient ce qu'il juge nécessaire et raisonnable, et le Nombre le quitte. Ou il rogne, réduit, estompe, sacrifie sur le chapitre de la Raison et de la Nécessité, et le Nombre peut le suivre, le Nombre peut l'élire, mais alors, à quoi bon ? ;

A cela, l'on répond quelquefois qu'un siège qui serait occupé par un méchant homme, le sera, cette fois, par un homme de bien. Mais un homme de bien en délicatesse secrète avec ce qu'il juge bon, raisonnable, utile, nécessaire, garde-t-il un droit à son titre ? ; Et voit-on de grands avantages à ce que soient faites de mauvaises lois, prises de mauvaises mesures, par des hommes qui eurent un passé bienfaisant ou qui gardent une réputation honorable ? ; Il semble bien que leur autorité morale ne sert qu'à accréditer le mal et à introduire le pire. Mieux vaut, mille fois, que le mal et le pire soient faits par de méchants repérés, connus et cotés comme tels !

Aux bons temps de la République, Rome punissait de peines sévères la brigade, c'est-à-dire la candidature. On ne s'établissait pas candidat. On était constitué candidat par le vœu public. Ainsi le voudrait la raison.

La députation ne devait pas être un métier comportant des profits, mais une charge imposant de lourds sacrifices. C'est à l'industriel capable, au commerçant heureux, à l'agriculteur d'expérience, au juriste consommé que la Voix

publique devait aller dire :

- Sortez de votre cabinet et de vos affaires ; ce sont nos communes affaires qu'il vous faut prendre en main et faire connaître à l'État. Votre élection ne doit pas être votre oeuvre, mais la nôtre. C'est à vous de vous laisser faire, c'est à nous de vous porter et de vous faire triompher... L'élu de l'opinion n'est loyalement élu qu'à ce prix.

Dans la mesure où elle est affranchie de l'État et s'exerce avec quelque liberté, l'élection est, par elle-même, fort peu de chose.

L'élection est à l'opinion ce que l'ombre est au corps, ce que le reflet est à l'image. L'esprit électoral est précisément un esprit qui néglige l'action directe et la propagande de l'idée pour courir l'unique mirage du vote. Or, les résultats d'un

mouvement d'idées, les effets d'une action directe restent, durent, se développent quand bien même l'objectif accessoire, l'électoral, est manqué.

Au contraire, tout est défait, tout est perdu au soir d'une défaite électorale, quand le labeur de plusieurs saisons a tendu uniquement à gagner des sièges.

L'action directe, l'action sans intermédiaire permet fort bien, le cas échéant, l'action pour l'élection de ces intermédiaires appelés sénateurs ou députés ; l'action électorale pure ne suffit pas à son effort dès que le but électant n'est pas atteint.

Sur presque tous les points, le cadre électoral est composé et conçu de telle sorte que le résultat comporte une part de mensonge : que dire, par exemple, des coupes transversales et verticales opérées dans l'enceinte des grandes villes !

L'élu représente un bout de quartier du centre et un bout de banlieue, à l'exclusion de toute unité locale organique et vivante.

Le principe de vie réelle est tellement suspect que des étrangers sont comptés dans le nombre d'habitants nécessaires à la formation de chaque collège électoral : eux qui ne sont rien dans la vie civique, eux, ce corps étranger (c'est le cas de le dire), influent néanmoins par leur masse sur le plus ou moins d'importance accordée à chaque circonscription ! On n'a jamais accumulé un tel nombre de non-sens.

Plus nous avons sujet de nous enorgueillir du retour de la raison dans les hautes sphères de l'esprit public français, moins nous avons de goût à consentir aucune concession à l'absurde.

Il n'y a pas un exemple, dans l'histoire, d'une initiative heureuse (j'entends positive et créatrice, non destructive ni purement défensive) qui ait été prise par des majorités.

Le procédé normal de tous les progrès est bien le contraire : la volonté, la décision, l'entreprise sortent du petit nombre ; l'assentiment, l'acceptation, de la majorité.

C'est aux minorités qu'appartiennent la vertu, l'audace et la puissance, comme la conception. Et l'on donne le pouvoir aux majorités !

Pour dire non à certains excès révolutionnaires, il est (ou il paraît être) suffisant d'avoir, au bon endroit, au bon moment, la majorité.

La fonction normale des majorités a été souvent celle-là : le refus de marcher ou de laisser marcher opposé à une minorité enthousiaste, disciplinée, révolutionnaires qui, d'ailleurs, tôt ou tard, de droit ou de biais, finit presque toujours par avoir raison d'un obstacle immobile, massif, quantitatif. Un jour ou l'autre a lieu cette victoire du mens, de l'esprit, même d'un esprit peu recommandable sur la moles, matière inerte, fût-elle composée d'éléments distingués.

Pour nous mettre complètement en règle avec l'expérience, il faut avouer que cette dernière loi porte exception, car il arrive aussi que tel barrage, solidement maçonné, tienne longtemps et pour ainsi dire toujours. Mais répétons-le et comprenons-le bien : pour remplir ce rôle optimal du barrage en démocratie parlementaire, il est indispensable d'être la majorité.

Qu'une minorité de 200 députés, si unie soit-elle, si consistante soit-elle, si durable soit-elle, s'obstine à voter contre jusqu'à la fin des temps, elle n'empêche pas une seule loi funeste de passer. Toutes ces boules bleues sont vaines.

A supposer que l'on ne parvienne pas à les diviser et à les annuler par toutes sortes de manoeuvres de la majorité, il n'y a rien de plus stérile que l'état de 200 députés s'opiniâtrant à dire non là ou 300 autres qui, hurlant : « oui, oui, oui », inscrivent leur volonté dans la loi et dans les faits.

Un gouvernement élu ne représente point la majorité. Car, plus exactement, il dispose des forces de la majorité moins celles de la minorité qu'il doit balancer.

Il ne peut donc utiliser le plein du matériel ni du personnel d'un pays.

Y a-t-il eu jamais une République, c'est-à-dire un gouvernement électif et collectif que l'on pût distinguer du seul parti qui l'ait fait naître et qui l'ait fait vivre ?

Pour le moment et par hypothèse, acceptons une distinction bien en l'air... La République est d'un côté, le parti de l'Étranger de l'autre. Je demande s'il y a dans la collection des mécanismes constitutionnels une machine plus apte que la République à réaliser la domination de ce demi-parti ?

La République démocratique a deux formes : le parlement et le plébiscite.

Sous la forme parlementaire, il est trop évident que la division du pouvoir, la succession rapide des cabinets émiette aussi les responsabilités, diminue l'autorité, permet toutes les influences, toutes les intrusions.

Sous la forme plébiscitaire, il est non moins clair que l'autorité du chef sur lequel des suffrages nombreux se seront concentrés, est pourtant viciée par sa qualité de créature de l'opinion. Il suffit à l'Étranger et à la Finance d'agir sur l'opinion créatrice pour lui susciter des embarras inextricables ou pour l'entraîner à toutes les folies.

Louis-Philippe, élu d'un suffrage restreint, mais d'un suffrage, s'est usé dix-huit ans à lutter contre l'opinion libérale qui le débordait. En se refusant à une politique étrangère qui eût consommé quinze ans plus tôt le suicide de la France, il a souscrit héroïquement à sa propre ruine.

En se mettant aux ordres de l'opinion du siècle, le prince élu Bonaparte nous mena, par Villafranca, Sadowa et Sedan, au terme de la dépression de 1870, la plus profonde qu'ait subie notre pays depuis quatre siècles.

Quelques années avaient suffi à la France du XV^e siècle pour se relever des infamies du traité de Troyes, comme au XVIII^e des maux, beaucoup plus relatifs, du traité de Paris. Quarante-quatre ans après que nous eûmes signé le traité de Francfort, nous attendions encore le relèvement et il a fallu que l'Allemagne, au comble de sa puissance, nous en fournît elle-même l'occasion : occasion saisie par la guerre, mais perdue à la paix.

Un politicien peut préférer une fois, deux fois, dix fois le bien public à sa réélection : il ne peut faire de cette préférence-suicide sa règle de conduite habituelle.

N'est-il pas souverainement imprudent de confier le sort du pays à un régime où une alternative de cette qualité doit se poser à chaque instant ?

Peut-être y aurait-il un texte législatif à mettre aux voix, celui qui porterait en signes clairs et nets que le Politicien n'est pas du tout au-dessus des lois et que l'immunité parlementaire n'est pas l'immunité morale (et immorale) qui est en vigueur aujourd'hui.

Encore ce texte irait-il rejoindre les autres dans la corbeille à papier des procureurs généraux.

Le politicien d'Amérique pose en principe : aux vainqueurs les dépouilles.

Le politicien du vieux monde admet sans le dire que tout est permis au parti vainqueur : les lois et les gendarmes ne sont faits que pour le fretin des vaincus et des simples administrés.

Les politiciens n'auront jamais trop de confiance insolente dans leur instinct invincible et profond que tout le mal qu'ils pourront faire ne sera jamais châtié. Ils se sentent en sûreté. Bien. Tous les avertit de leur irresponsabilité matérielle absolue.

Leurs actes et les effets de leurs actes ne sont jamais reliés à leur personne et à leur nom : guerre, cherté, mauvais traités, tout est reçu comme une espèce de fléau naturel comparable à la grêle et à la sécheresse : « On a fait cela, on va faire cela... »

Le pronom indéfini cache tout. Encore sa signification étymologique est-elle complètement étouffée. On signifie hom, c'est-à-dire homme. Régulièrement, il faudrait penser qu'un homme ou des hommes on fait ou vont faire cela... Mais point du tout ! La catastrophe politique est soigneusement dépouillée de tout ce qui supposerait une intervention humaine quelconque.

On a fini par signifier chose, et chose inconnue.

Tout vient de chose et vient de machin. Ce qui reste d'esprit public s'y est d'abord perdu et comme noyé. Ensuite personne n'y a plus pensé. On n'y pense jamais, on est même exercé et dressé très méthodiquement à n'y penser point.

Il n'y a rien de plus redoutable pour les ressorts intimes de la vie sociale ou même de la vie privée.

Il n'y a point de vexations soit légales, soit illégales, que l'Administration française ne se trouve permises contre le contribuable et l'administré. Il n'est point d'insolences que n'osent les bureaux contre le citoyen. Un César anonyme et impersonnel, tout-puissant, mais irresponsable et inconscient s'applique à molester le Français depuis le berceau. Soit qu'il vive tout seul, soit qu'il veuille s'associer, le citoyen français est assuré de rencontrer à tous les pas de son chemin le César-État, le César-bureau, qui lui impose ou lui propose soit ses directions avec ses prohibitions, soit ses marchandises avec ses subventions.

Celles des affaires publiques que le citoyen connaît le mieux sont soumises à la surveillance ou au bon plaisir de l'État. Sans l'État, un père de famille, un conseil municipal, un bureau de société, un simple comité de fêtes ne peuvent décider presque rien en ce qui les touche de plus près et qui les intéresse immédiatement. Associations volontaires, comme les sociétés morales et politiques, ou associations naturelles, comme la famille, la commune et la province, tous les rassemblements de citoyens sont tantôt frappés d'inertie par les lois de l'État, tantôt même interdits par le caprice des chefs temporaires de l'État.

Non seulement l'État ennuie et tracasse le citoyen français, mais il lui inflige des « commodités dangereuses ». Il le sert en des cas où celui-ci devrait se servir lui-même. Il le déshabitude de la réflexion et de l'action personnelle. Ainsi l'État endort et atrophie chez le citoyen la fonction civique. Le citoyen devient ignorant, paresseux et lâche. Il perd le sens et l'esprit public. Traité en mineur, il devient digne de retomber en tutelle. Les intérêts prochains de sa communauté ne le touchent ni ne l'occupent. Des curateurs gérant l'avoir communautaire, il les laisse faire ; il s'isole de ses concitoyens. Il retourne à la condition individualiste du sauvage et du primitif.

Par une suite naturelle de ce régime, des villes de dix mille âmes ne renferment souvent pas un seul de leurs concitoyens qui soit digne d'elles. Pourquoi faire des citoyens, en des lieux où l'État centralisé prend à forfait toutes les besognes civiques ? ; Mais, ces besognes, il est vrai que l'État les fait mal, étant mal outillé pour les faire. Nos différentes communautés glissent ainsi à une décadence profonde, où l'État lui-même les suit.

La course au pouvoir

Il y avait un très grand roi qui avait reçu de ses pères un très beau royaume et qui l'avait accru. A son lit de mort, on lui demanda à qui il laisserait cet Empire. Il répondit , : - Au plus digne. Comme tous étaient les plus dignes ou voulaient l'être, cette confusion de la politique et de la morale, du mérite personnel et de l'aptitude politique, donna le signal des partages et des déchirements.

Si l'empire d'Alexandre valait la peine de vivre, mieux eût valu pour lui, dans le régime de la royauté héréditaire, la pire des Minorités et la plus faible des Régences : son retour au régime de la compétition et du libre choix mit l'héritage en charpie.

La concurrence à main armée (armée du vote ou bien de l'épée et de la grenade), ce régime électif détermine parfois un déchirement et un émiettement territorial qu'on voit à l'oeil nu ; mais parfois aussi la sécession politique et sociale s'opère au fond des consciences, aux profondeurs cachées des grands services de l'État : de toute façon, il s'opère.

Deux, trois, six personnages veulent être premier.

- Pourquoi pas moi ? se dit chacun.

Il n'y a qu'une place. Elle a beau être vacante tous les sept ans.

A peine un titulaire est-il nommé que la cabale et le parti des cinq, six, sept compétiteurs s'organise pour ne lui laisser ni liberté d'action, ni même repos. Le malheureux passe sa vie à se défendre pour défendre sa réélection ou celle de quelqu'un qui soit de son parti, et toutes les énergies qu'il dépense de cette sorte, soustraites au bien public, sont perdues pour le pays.

L'histoire de Ferry, celle de Freycinet, celle de Clémenceau sont incompréhensibles sans ce ressort secret de leurs ambitions présidentielles et des exclusions que leur donnaient les partis.

L'histoire de Briand comporte également ce curieux ressort caché.

Laissons les hommes. Voyons le pays.

La démocratie ou régime de la compétition légale pour le pouvoir suprême, la démocratie ou régime de l'élection du chef (ou des chefs), est essentiellement fin du peuple et fin de civilisation.

Régime qui ne parvint point à défendre Athènes de la Macédoine.

Régime qui ne réussit point à sauver Rome des Barbares.

Régime qui effondra la Pologne entre Frédéric, Catherine et Marie-Thérèse, ses diviseurs.

Et pourtant, socialement, ethniquement, intellectuellement, le Polonais était bien supérieur au Russe, au Prussien et à l'Autrichien. L'histoire, purgée de ses fables, nous apprend que le Germain était bien inférieur au Romain. Le Macédonien n'était rien devant l'Athénien. Mais ces belles races dont la gloire a longtemps survécu à la ruine de

leurs États, ces races de grand avenir eurent des idées politiques et sociales sans avenir.

En revendiquant la liberté de compétitions personnelles contre l'évidente nécessité de maintenir d'abord leur groupe social, elles ont perdu l'indépendance du groupe avec celle de l'individu par-dessus le marché. C'est le type achevé de la mauvaise affaire.

Dans l'État démocratique français, être conseiller municipal, maire, conseiller général, député, sénateur, ministre, président du Conseil, c'est aller, c'est marcher, de sa personne, ou par personnes interposées, vers le premier rang où il s'agit de s'établir le plus longtemps possible, soi ou quelqu'un de son parti. La vie politique, c'est cela essentiellement : cela, considéré au point de vue personnel, de l'étiquette et de l'honneur, ou bien cela considéré au point de vue des fruits réels que donnent ces dignités ou ces charges, qui acheminent à la première.

Réalistes ou idéalistes, personnels ou impersonnels, doctrinaires ou alimentaires, tous les esprits et tous les ventres qui s'occupent de politique, tendent vraisemblablement à créer du désordre tant que l'ordre désiré, c'est-à-dire le succès de leur groupe, n'est pas obtenu. C'est donc par définition le désordre assuré, régulier et perpétuel.

Quand on a compris, je veux dire quand on a vu cela, on se rend compte qu'il n'y a pas de plus pressantes nécessités générales pour l'État français que de mettre le point final à cette course au pouvoir souverain, déchaînée du moindre village et arrivant aux Assemblées, aux Ministères et à l'Élysée. Non, rien, dis-je, n'est plus pressant, selon la très sage vue de Renan, que de « séquestrer » ce pouvoir supérieur, de le soustraire à l'élection, de le rendre à l'hérédité naturelle, à l'histoire, et de détruire ainsi un régime que M. Marcel Sembat avait très bien qualifié en le définissant habile à la lutte intérieure et sans capacité pour les luttes extérieures, ce que les pertes de la Guerre et les déceptions de la Paix n'ont que trop clairement montré.

Quelle rêverie que de vouloir, d'abord, à tout moment de la vie d'un peuple, posséder à la tête de l'État, pour le gouverner, l'esprit le plus doué ou le caractère le plus capable !

Si, en effet, l'on veut courir cette chimère, il n'est qu'une voie : il faut décider qu'un champ clos sera toujours ouvert, qu'un scrutin ou une commission d'examen resteront en permanence, jusqu'à ce que l'on sache qui est absolument le meilleur - sous réserve qu'il n'y ait pas, dans les profondeurs de la population, un meilleur caché qui le prime.

Que l'on ne s'attende pas, et que l'on ne crie pas à une hypothèse de mathématicien forcené. Si l'on regarde au fond de la psychologie de la démocratie, la course échevelée à ce « mieux ennemis du bien » est le ressort moral constant du régime... Sans y rendre le progrès plus certain ni plus rapide, c'est bien cela qui fait que l'État n'y a point d'assiette ni le gouvernement de repos. Malgré les fausses périodes d'apaisement, il y a là un trouble qui couve sans cesse.

Sans doute, c'est toujours le plus intrigant qui l'emporte, mais le prétexte à son intrigue ne varie pas : - Qui n'est pas le meilleur ? ; Qui n'est pas le plus digne ? ; Ou qui ne veut pas l'être ? ; Quand la voix populaire évoque le dictateur, il n'est pas un homme public qui ne réponde dans son for que ce dictateur rêvé c'est lui-même ; point de partisan enrôlé dans une faction qui ne mette à la tête de l'État son idole, le chef, ou patron qu'il s'est de lui-même choisi. Le

régime électif peut donc se définir, en psychologie théorique, l'immense antagonisme, furieux ou latent, mais incessant, de onze millions de nos « moi » ou des délégués de nos « moi ! ».

Quelle bataille de microbes ! Et quelle entre-tuerie sans résultat, limite ni fin !

Tout s'y passera donc en brigues, soutenances, examens, vocations, contestations, querelles, qui ne cesseront pas plus d'ébranler l'État que de défaire la nation. Comme le débat porte invariablement sur le point de savoir quelle est la plus forte tête du pays ou quel en est le meilleur coeur, un de ses effets naturels sera de jeter, jusque dans l'élite, une pomme de discorde ou de corruption et, ainsi, de transformer, de plus en plus, quelques-unes des plus précieuses valeurs de l'intelligence, ou même de l'âme, en retoquées, en mécontentes, toujours occupées de leur déception renaissante pour de perpétuelles revanches de l'amour-propre ou de l'intérêt : ces valeurs réelles seront induites à quitter le domaine déjà troublé de leur science, de leur industrie, de leur art ou de leur charité pour contaminer les domaines avoisinants, les occuper et les agiter de leurs griefs et de leurs passions.

Selon le vieil adage de l'École, cette corruption des Meilleurs en deviendra pire que tout.

En vain la constitution d'un monde particulier de politiciens limite-t-elle un peu le dégât, car cette profession nouvelle est une hérésie dans la doctrine de la démocratie et de la République.

Elle spécialise et approprie le domaine politique au lieu de le laisser à tous, comme le veut le dogme. De plus, cette profession n'est pas un cercle fermé et elle a un intérêt, pour se maintenir, à recruter, de temps en temps, au-dehors, de quoi aggraver et multiplier ses dommages.

On a déjà beaucoup perdu à fonctionnariser un certain nombre de hautes activités du coeur et de l'esprit : que deviendra le reste, si on l'embarque dans la bagarre permanente de l'élection !

Mais supposons le but atteint une fois. Le plus capable est élevé sur un pavois. Eh bien ! le vrai but est manqué ! Pourquoi ?

Parce que capacité politique et bienfaisance politique sont deux.

Le cas privilégié de Napoléon Bonaparte montre tout ce que peut contre le bien d'un peuple le plus doué des génies, le mieux fait pour conduire, s'il n'est point tempéré et limité par certains contre-poids dont le souci du bien public fait le centre essentiel. Il savait commander ? ; Il excellait au commandement ? Mais il n'était pas très sensible au soin de ménager les intérêts d'un bien public qu'il eût voulu du reste servir.

La manière dont Bonaparte avait accédé au pouvoir l'obligeait à une défensive épuisante contre les formes d'ascension et d'éviction similaires. L'exemple suffit à montrer combien l'autorité du meilleur une fois désigné sera toujours rongée par la menace de quelque élu nouveau du destin. Cette autorité est soumise à des tentatives continuelles d'usurpation, de substitution, de remplacement.

Or, ce remplacement fatal, parfois inscrit dans la constitution, l'est toujours dans la nature des choses quand il s'agit d'un pouvoir qui ne procède pas de l'hérédité légitime.

Là encore, cela conduit au changement perpétuel.

Au lieu de ce funeste roulement, le bien public et le cri public sollicitent également la stabilité.

Au mouvement perpétuel correspondent l'émotion et le malaise continus. Cela est senti. Un demi-siècle de pénible et stérile compétition pour le premier rang aura surtout servi à faire apprécier et désirer le contraire direct de cette erreur. Le mal qu'il faut exclure est la compétition : compétition des mérites, compétition des talents ou des ambitions.

Le même système politique qui refuse au citoyen le droit de traiter des questions qu'il connaît et de gérer les intérêts qui lui sont les plus proches, les mêmes hommes qui refusent à l'électeur municipal le droit de changer une fontaine de place ou d'ouvrir un chemin sans la permission de l'État, prêtent, par la plus étonnante des fictions constitutionnelles, au même citoyen et au même électeur le pouvoir absolu de faire un choix sensé et d'émettre un avis utile sur les questions les plus lointaines, les plus profondes et les plus épineuses de la politique générale : cet électeur, ce citoyen, dont on suspecte la compétence en des sujets fort modestes, est tout d'un coup censé posséder les lumières des cinq classes de l'Institut, puisqu'on propose à ce citoyen de choisir entre la politique radicale et l'opportuniste, entre l'autoritaire et la libérale, entre le socialisme et le capitalisme, et qu'il a le droit d'orienter par son choix, par son vote, la législation, la haute justice, la diplomatie, l'organisation militaire et navale du pays tout entier !

Jamais une si grande chimère n'a été réalisée avec probité. Au lieu de s'en plaindre, il faut voir qu'elle est irréalisable et prévoir que, même indépendant, même probe, même intelligent, l'électeur sera toujours incompetent sur la plupart des sujets qui lui seront soumis. Cette incompetence le rend ou violent et aveugle, ou hésitant et versatile, souvent même ceci et cela tout à la fois.

L'électeur français passe son temps à délivrer des blancs-seings à des inconnus, sans autre garantie que la nuance des affiches sur lesquelles les candidats ont inscrit leurs déclarations. Ce système intéresse, excite, détermine les partis d'opposition, même honnêtes, à plus forte raison ceux qui ne le sont pas, à provoquer le plus grand nombre possible de scandales et de catastrophes, de manière à causer le plus de mutations possible à chaque renouvellement électoral. L'intérêt de parti remplace ainsi le bien public. C'est ainsi que l'on décompose la France.

Qu'y devient l'État ? Un esclave. Esclave des Chambres. Esclave des partis parlementaires, des coterie électoraux. Esclave même de ces événements imprévus qui, sous un tel régime, déchaînent, avec la panique, des changements d'opinion, donc de personnel et de direction, mais qui sont justement ceux qui exigeraient, au regard du salut public, le maximum de fermeté, de stabilité et de possession de soi-même.

Par ce triple et quadruple esclavage à l'intérieur, l'État français tend à la servitude extérieure ; les autres États ne tolèrent son indépendance apparente que pour le mieux laisser fléchir et dégénérer.

Le suffrage populaire

Toutes les fois que nous montrons quel mal politique, économique, intellectuel, et moral a fait, fait et fera le régime électif à la France, il ne manque pas de nigauds pour répondre :

- ▶ Alors, vous ne voulez plus d'électeurs ni d'élu ? Alors, vous ne voulez pas que la nation puisse se faire entendre ? Vous voulez que ses affaires soient toutes faites d'en haut sans qu'elle ait le droit de dire son mot sur ses affaires ? ;

De plus nigauds ajoutent :

- ▶ Nous vous voyons venir, c'est au suffrage universel que vous en avez.

Nous en avons si peu au suffrage universel que nous voudrions l'étendre. Nous voudrions que les enfants à la mamelle, qui ne peuvent pas voter, fussent représentés par le suffrage de leurs parents. Nous voudrions voir voter les femmes, du moins celles dont l'existence n'est pas engagée dans les liens du mariage, celles dont l'intérêt n'est pas confondu dans les complexes intérêts du foyer. Le suffrage universel ne nous « effraye » nullement. Nous sommes effrayés des choses auxquelles on l'applique.

Et, par exemple, relativement à ces choses-là, par rapport au Gouvernement et à la Souveraineté, le suffrage censitaire est aussi absurde, aussi incompetent que le suffrage universel.

On l'a bien vu chez nous de 1814 à 1848.

Allons plus loin, prenons un exemple plus net.

Dans l'ancienne Allemagne, qui était nommée une République de Princes, le choix du souverain appartenait à quelques centaines d'électeurs : ce choix du supérieur par une poignée d'inférieurs n'a pas fait moins de torts à l'Allemagne ancienne que n'en fait à la France moderne le même choix quand il est opéré par des millions d'électeurs. Le mal ne vient pas du nombre des votants, mais de l'objet sur lequel ils votent. Si on leur donne à décider des tendances du Gouvernement, si on leur donne à choisir le Chef, il y a dix mille contre un à parier qu'ils éliront l'homme dont le nez leur plaira et qui n'aura pas plus de cerveau qu'unealebasse ; il y a dix mille contre un à parier qu'ils exigeront du gouvernement la politique du moindre effort et du moindre labeur sans se soucier du présent éloigné, ni du prochain avenir. Les princes électeurs de l'Allemagne agissaient là-dessus exactement comme les citoyens souverains de la République française. La dernière étude à laquelle s'appliqueront les uns et les autres sera certainement l'intérêt public.

Bien des choses seraient changées si l'objet de l'élection lui-même changeait. Imaginez qu'il ne s'agisse plus de créer, de sacrer un des six cents rois de la République. Imaginez que tout cesse enfin de dépendre de cette confirmation de l'élu ancien ou de l'élection du nouveau...

Quel changement à vue !

L'ancienne France votait beaucoup. Cela est oublié. Cela reste vrai tout de même. On y votait sur quantités d'objets pour lesquels le Français moderne reçoit avec respect les choix et les volontés des Bureaux. Dans telle commune du Valois ou de la Provence que je pourrais citer, les chefs de famille se réunissaient le dimanche devant l'église pour élire tantôt des magistrats chargés de la collecte des impôts, tantôt des maîtres chargés d'enseigner grammaire et calcul aux enfants.

Ce fut même la découverte de ce fait trop peu connu qui amena à nos idées notre ami regretté Pierre Dufrenne, l'ancien directeur de la REVUE DE L'ÉCOLE .

Quand on essaye de s'appliquer à construire un ordre viable, l'élection y retrouve son rôle normal. Le Gouvernement étant constitué sur une autre base, le Chef étant choisi et désigné de la façon la plus impartiale et la plus impersonnelle du monde par les voix concordantes de mille ans d'histoire de France, il reste à faire connaître à ce Chef, à ce Gouvernement les aspirations et les besoins permanents ou momentanés du pays. Il reste à organiser autour de lui une représentation exacte des intérêts : intérêts domestiques, intérêts communaux, intérêts professionnels, intérêts régionaux. Il reste encore et enfin (c'est le grand point) à organiser le contrôle non du Gouvernement, ce qui créerait une absurde dualité, mais de l'administration et de la bureaucratie.

Un grand État centralisé qui se meut et doit se mouvoir par lois générales, dont quelques-unes, comme les lois militaires ou sociales, pénètrent toutes les catégories, tous les compartiments des métiers et du pays, un tel État doit comporter des soupapes de sûreté permettant aux personnes civiles des recours certains contre l'erreur, la confusion, l'injustice.

Entre bien des vertus ou des vices, le suffrage universel politique possède une propriété fondamentale, inhérente à son être même : un conservatisme certain.

Les théoriciens plébiscitaires n'ont pas tort de comparer le suffrage universel à la « masse » des physiciens. Il est à peu près aussi immobile qu'elle. Leur tort est de mal appliquer cette vérité et de considérer ce suffrage inerte, soit comme le moyen de créer le souverain, soit comme un ressort d'opposition et de révolution. Leur erreur sur le premier point est évidente. Sur le second, il suffit de songer qu'il faut un prestige bien fort, une popularité bien puissante pour émouvoir, pour ébranler ce pesant amas de volontés qui ne concordent que dans le vœu d'un profond repos. L'appel au peuple peut être un utile et puissant levier de subversion dans les périodes de trouble, quand le gouvernement hésite et incline de lui-même à la mort. Il ne vaut pas grand'chose dans les autres cas. Il ne vaut rien contre un parti bien constitué, fort, uni, qui est résolu à exploiter la nation jusqu'à l'os, comme le vieux parti républicain dans la France contemporaine.

Hors des heures critiques, tant qu'il paraît subsister un ordre matériel quelconque, le suffrage universel conserve tout ce qui existe. Il est conservateur de ce qui dispose de la puissance, de ce qui paraît bénéficier du succès ; il est radical, si le gouvernement tend au radicalisme ; il est socialiste, si le socialisme paraît dominer le gouvernement. Bref, il est apte à conserver, aussi bien, le mal et le pire.

Si l'on change ce gouvernement en un gouvernement de bien public et de progrès public, on verra le suffrage universel s'élaner dans la même voie. Une Monarchie restaurée aiguillera le suffrage dans un sens de plus en plus restaurateur, organisateur, progressif.

Oui, ce suffrage apportera à la Monarchie ses énergies, les plus précieuses : l'indifférence politique d'une vaste minorité de Français et leur assentiment implicite à ce qui se fera, puis l'instinct gouvernemental, le goût autoritaire de la majorité, instinct qui parlera et se prononcera en faveur de ce qui aura été fait, de ce qui ira se faisant, du Chef qui manifestera des intentions précises, un programme net, une direction définie.

L'autorité ne serait pas une nécessité politique éternelle si, parallèlement à cet instinct directeur qui constitue le fond de l'âme des chefs, l'âme des sujets et des citoyens ne renfermait pas un instinct d'obéissance, l'esprit de suite, disait Richelieu, qui est l'expression vivace du plus grand intérêt des foules : être gouvernées et bien gouvernées, dans un bon sens, avec fermeté.

La volupté de l'électeur est de suivre, et son choix spontané en faveur des directions gouvernementales est un aveu muet de ce que sa raison et son coeur lui disent sans cesse : Tu n'es pas le souverain ! Tu n'es pas le souverain ! Hâte-toi de te démettre, c'est certainement ce que tu as à faire de mieux.

Un suffrage qui avoue cela, dont tous les mouvements avouent ainsi cela, ne saurait être l'ennemi d'un Pouvoir fort. Il en est au contraire, l'ami dévoué, fidèle, constant, et ne se sépare de lui qu'aux dernières extrémités mais lui revient avec une facilité touchante, dès la moindre apparence d'énergie et de volonté.

Le gouvernement et le parlement

Personne ne sait plus quelle est la différence du régime parlementaire et du régime représentatif.

Pourtant rien n'est plus simple.

Il y a des régimes où le parlement, c'est-à-dire les partis, leurs débats, leurs combats, disposent de façon plus ou moins directe du pouvoir.

Il y a les régimes où les partis et les intérêts sont représentés auprès du pouvoir, mais où celui-ci, fidèle au titre de son rôle, continue à pouvoir, la représentation se bornant à l'informer pour le mettre en état de savoir.

C'est en ce sens que l'Allemagne ignoble et absurde dans sa nature, dans son esprit et sa volonté, a joui pour notre malheur d'un système de gouvernement sain.

C'est au même sens que la France héroïque de 1914-1918 a possédé un mode de gouvernement de beaucoup inférieur à son génie et à sa fonction.

On dit qu'elle souffre de la confusion des pouvoirs. Mais non ! Ce qui est confondu chez nous, c'est le pouvoir et la représentation : d'une part, l'organe qui doit recueillir et apporter des renseignements au pouvoir ; d'autre part, ce pouvoir lui-même, l'organe appelé à diriger et à conduire, et qui ne dirige ni ne conduit.

Pourquoi ?

C'est bien simple.

Nous le divisons au lieu de le concentrer. Et ces divisions que nous lui imposons pour le garder du mal, l'empêchent tout d'abord de faire le bien.

Continuons à faire la guerre aux mauvaises formules employées par les braves gens.

On dit quelquefois que le gouvernement doit agir, le parlement contrôler : comment ne voit-on pas que, cette concession faite, le parlement reste le maître de tout, y compris du moment où son contrôle doit intervenir ; dût-il gêner, dût-il gêner l'essentiel de l'action ?

Un bon contrôleur, cela arrive à l'improviste ! cela fait des descentes inattendues !

Si nous accordons au parlement le contrôle, nous lui accordons une autorité absolue. Peut-on concevoir rien de plus lamentable ? ; Si l'on consulte, non les traités constitutionnels, mais la raison, mais le statut public, le parlement doit abdiquer cette prétention au contrôle et se contenter d'apporter à l'autorité les lumières dont elle a toujours grand besoin.

► Mais, c'est le despotisme...

Ce n'est pas plus le despotisme que le pouvoir exercé par le parlement n'est la liberté.

La vraie république

La république fut, jadis, l'objet d'une religion. Mais sa défense n'est plus assurée aujourd'hui que par les gens qui ont intérêt au malheur public.

On peut définir la vraie République, la République de fait, par la domination des intérêts, des passions, volontés des partis sur l'intérêt majeur du peuple français.

Elle est permanente impossibilité de réformes et conspiration permanente contre le salut public.

Il y a des animaux très inférieurs dont toutes les cellules sont propres à tous les emplois : nutrition, sensibilité ou mouvement. Ces animaux n'ont que de petits mouvements, des sensations vagues, une nutrition élémentaire.

Chaque élément fait mal tant de métiers divers : c'est le cas de notre constitution républicaine. Elle est amorphe, elle ne comporte ni différences cellulaires, ni division et répartition des fonctions, ni des organes distincts.

Représentation, gouvernement, législation, administration, tout y est confondu.

Il existe en France, comme partout, une masse d'hommes occupée de son pain ou de son plaisir quotidiens et qui ne sera jamais attentive à l'intérêt commun le plus général et le plus profond.

C'est pour elle que le régime républicain est cruel : car un tel régime la suppose capable de pourvoir spontanément à son propre salut et, comme cela n'est pas vrai, ce régime, si actif quand il ne s'agit que de sa défense, est sans action pour la défense du pays qui demeure découvert et démantelé.

Le pays sera-t-il capable de sentir quelque jour, unanimement, cette fatale infériorité politique, sociale et militaire de la démocratie ?

Ou, sans souci des sentiments qu'éprouve le pays, devra-t-on commencer par le débarrasser de la démocratie et lui rendre, de force, les conditions de la santé, de la puissance et du bonheur ?

Si la République réclame beaucoup de vertu de la part des républicains, cela tient justement à ce qu'elle est un gouvernement faible et grossier, que ses vertus intrinsèques sont médiocres, et que sa pauvreté naturelle a besoin d'être compensée par la bonté des individus, à condition pourtant qu'ils soient déjà eux-mêmes bons, et aussi que cette bonté puisse se déployer utilement, ce qui n'a pas lieu dans certaines Républiques où toute bonté d'ordre catholique est proscrite nominativement.

La République est une grosse mangeuse d'hommes. Elle les croque à moitié ou au quart, puis les rejette : ils vont refaire, dans le silence ou l'opposition, les membres ou les organes ainsi grignotés : après quoi, le Léthé dûment bu par les assemblées ou le peuple, ils reparaissent plus ou moins rafraîchis pour faire de nouveaux dégâts.

Les responsabilités sont tellement fractionnées en régime républicain !

L'homme politique flétri, plonge, disparaît, et quelques saisons lui suffisent pour nous le rendre orné d'une amnistie quelconque, ou simplement lavé par l'amnésie publique, dans l'apparat de l'innocence ou de l'insolence : il est couronné de nouveau !

La vie d'un grand pays comme la France suppose, à chaque instant, une infinité de décisions, de choix, d'initiatives rapides et continues, qui, en République, sont impossibles : c'est un type de gouvernement purement critique.

En temps normal, la routine administrative y est reine des bureaux. A d'autres moments, les réformes précipitées et

incoordonnées prennent un caractère révolutionnaire et les mettent tous en question.

Dans ce gouvernement impersonnel, où l'on convie le peuple à se défier des individus, les questions de personnes, les succès de personnes tiennent une place démesurée.

Dans les cas les plus favorables, quand on a affaire à des natures nobles et à des sentiments supérieurs, le grand aiguillon politique reste trop la seule gloire, ou plutôt gloriole : le goût du succès obtenu par un homme aux applaudissements des hommes d'un temps.

La remarque a été faite pour Napoléon, pour Thiers, pour les plus fameux conducteurs des républiques de l'antiquité et du moyen âge.

Il y a des paysages, il y a des domaines que s'interdisent les regards du républicain.

Vouloir guérir la dépopulation par un simple système d'aumônes aux familles nombreuses est naturel à un esprit qui ne veut ni ne peut céder sur les lois successorales, ni sur les lois laïques qui sont mères et filles de la démocratie.

Parler de notre « magnifique domaine colonial », sans parler de la reconstitution urgente de la marine, faute de laquelle nos colonies deviendront un fardeau et un péril, c'est aussi très républicain : la marine militaire est chose royale, dit l'histoire de la patrie. Un républicain expérimenté ne peut pas en douter, il aime mieux s'en taire en ébauchant un acte de résignation au destin.

Le fin mot de notre politique allemande ne tient-il pas aux mêmes scrupules constitutionnels qui défendent longs espoirs et vastes desseins ?

Au fond, en secret, dans l'intimité et la liberté parfaite du for intérieur, la République est un objet de tacite scandale pour tout patriote.

S'il peut se croire républicain, cependant en fait, il aime mieux voir la force française s'unir et se multiplier contre les forces étrangères que se diviser et s'épuiser elle-même dans les conflits intérieurs.

Quand il ne s'avoue point les muets sentiments de sa révolte généreuse au spectacle du déchirement chronique et systématique de la cité, chaque fait de guerre intestine éveille en lui une horreur certaine : ce qu'il évite de réprover en gros, il le fait, le blâme et le repousse en détail.

Son républicanisme est un système auquel il peut croire, mais qu'il ne peut pas voir pratiquer sans chagrin. Il assigne aux malheureuses conséquences de la République les causes les plus diverses : tantôt les hommes méchants (dont le Droit républicain lui enseigne à révéler l'égale valeur) tantôt des partis enragés (dont le même Droit valide les conflits et prescrit le gouvernement).

Si bien qu'il est républicain sans consentir aux effets naturels de la République ni à ses conditions.

Mais il est patriote de la même manière : il veut relever sa patrie sans vouloir le moyen de son relèvement, il veut

garder la République sans en admettre ni les fruits ni la fleur.

Ne pouvant parvenir à rendre les résultats de la République conformes aux lois de la raison, ni aux conseils de la prévoyance, on essaie d'altérer le texte de ces lois inédites afin de nous fermer les yeux sur des résultats désolants.

Les phénomènes de triste insouciance et de honteuse impéritie, dont il est impossible de contester l'éclat, on s'efforce de leur conférer la reconnaissance de droit : ils sont normaux, puisque la norme est le régime !

L'esprit du régime rejoint et égale ainsi la stupidité de son être matériel ; dès que les choses lui font une menace trop claire, il prie les choses de lui apparaître couleur de nuit, c'est l'affaire d'un coup de lancette sur la rétine.

Un aveuglement théorique et volontaire confirme alors l'aveuglement pratique : les citoyens distraits ont raison de l'être, leur distraction et leur légèreté sont morales et politiques. Très sages de ne pas s'instruire. Plus sages encore de s'y refuser.

Comprenons la nécessité naturelle de cette philosophie, il n'en est pas d'autre permise en gouvernement d'opinion ; comprenons aussi quelle décadence elle dénote et multiplie, surtout quels dangers elle annonce. Au bas mot, en termes concrets, elle doit nous représenter cinq cent mille jeunes Français couchés, froids et sanglotants sur leur terre mal défendue.

(Ces lignes de Charles Maurras sont de 1913)

La position du gouvernement de la République française apparaît du dehors tout à fait fausse.

Il doit s'intéresser aux réalités nationales en s'inspirant des principes et des idées de sectes qui sont antinationales. Quand bien même il est mû occasionnellement par le souci de ses responsabilités politiques ou par l'amour du bien public, il se trouve arrêté et perclus par l'Évangile humanitaire et le Pontificat juridique auquel l'attachent les traditions du régime.

Le combat qui se livre en lui le plie aux méthodes de demi-mesures, de petits paquets, de transactions consenties, désirées. Il s'interdit d'oser, même de se mouvoir. La franchise lui est aussi pénible que l'audace. Comme il n'exploite pas ses victoires de guerre, il ne poursuit pas ses rares succès de diplomatie.

Il lui est défendu d'aller au fond ni au bout de rien, sa fausse moralité fomentant une opposition ininterrompue à ses mouvements nationaux. Et, comme la vraie et simple moralité manque parfois au personnel qu'il exporte dans ses colonies, il est, là encore, assiégé de nouveaux scrupules stérilisants.

De là, un état d'équilibre inerte qui vaudrait pour une très grande puissance parvenue au comble de sa force et à qui la sagesse conseillerait avant tout de se mesurer ; or, nous sommes une puissance qui, sous peine de mort, doit retrouver sa place, revenir de sa déchéance, reconstituer patrimoine et prestige détruits.

Un État ne se passe point de raison d'État. Et c'est parce qu'il y a une raison d'État qu'il faut constituer l'État avec tant de soin ! qu'il faut y concentrer le maximum de la sagesse, de la conscience, de la prudence et de la justice ! Seul un État très personnel, très humain, très pénétré de ses responsabilités peut exercer utilement les hautes prérogatives extra-judiciaires ou, si l'on veut, hyperjudiciaires qui lui sont dévolues.

Tant vaudra cet État, tant vaudront ses applications de la raison d'État. Si, au contraire, votre État ne porte aucun nom d'homme et se galvaude dans les partis qui l'asservissent à la Finance ou à l'Étranger de l'intérieur, la raison d'État deviendra raison de parti ; au lieu de servir et de protéger le salut national, elle servira « cet intérêt supérieur de la République », qui représente les intérêts changeants des personnes et des fonctions.

Les recours au « fait du prince » seront d'autant plus vils qu'il n'y aura pas de Prince et qu'ils ne pourront être ni avoués, ni invoqués directement par un prince de chair et d'os.

La prétention de tout traiter régulièrement, judiciairement et en forme, aura pour effet de fausser la justice et de faire recevoir pour l'expression pure de la loi ce qui en sera la caricature. On feint d'avoir supprimé toute intervention « arbitraire » publique pour éloigner quelques abus ; mais on multiplie une intervention silencieuse et secrète de tous les instants.

Quand l'organe de l'autorité n'existe pas, sa fonction, qui est éternelle et nécessaire, est usurpée par le premier esclave venu. Nul pouvoir supérieur à la loi écrite n'existant et la Loi ne s'incarnant en aucune puissance souveraine capable de dire : « La Loi c'est Moi », tous les magistrats sont sollicités par nécessité politique, de frauder la loi et d'enlever peu à peu à la loi toute autorité.

Cette loi que l'on tourne et que l'on fraude aussi habituellement perdra d'autant plus dans le respect des hommes que ses applicateurs et interprètes y seront eux-même plus diminués et humiliés.

Un gouvernement électif n'est pas un gouvernement qui dure et qui tient. C'est un gouvernement qui est soumis à une loi de création et de recréation incessante.

Il n'existe jamais par ses propres ressources, il doit compter avec un certain état d'esprit de l'opinion, favorable ou défavorable, dont son existence dépend.

Comprenons bien : son existence !

Il ne s'agit pas de son orientation, de sa politique, de sa manière d'être sur une question ou une autre question, il s'agit de lui-même, de son « tout », dirait Pascal.

De là vient que cet État ne peut considérer de sang froid ni la religion des citoyens (elle peut conduire à mal voter), ni leur éducation (même risque), ni leur instruction (itou), ni même les plus modestes détails de l'administration urbaine ou rurale, car chacun de ces détails peut figurer un moyen de tenir l'électeur ou, inversement, quelque risque de le laisser échapper.

Il n'y a donc pas de gouvernement plus envahissant que le gouvernement électif, ni plus ambitieux d'étendre sans cesse sa sphère d'action. Il tend, par force, à allonger démesurément le rayon de l'activité de l'État. Il tend à absorber, comme les écoles, les hôpitaux ; comme les communes et les provinces, les chemins de fer, les mines, et généralement toute la vie économique et sociale du pays. L'inquiétude électorale fait le stimulant et le nerf de cette politique d'empiètement.

La République asservit

Des discussions qui aboutissent, des discussions pour l'accord et l'action, il y en a eu dans les Conseils des rois.

Mais la République est le régime de la discussion pour la discussion et de la critique pour la critique. Qui cesse de discuter, qui arrête de critiquer, offense les images de la Liberté. La République, c'est le primat de la discussion et de la plus stérile. M. Jaurès a été le bon théologien du régime.

Plus le pays est déchiré, plus ses déchirures sont profondes, plus il y a de difficultés et de raisons d'antagonisme entre les fractions du pays, et plus il y a d'avenir et de garanties pour le Régime des partis. A ce titre, les divisions religieuses sont précieuses à la République. Il n'y a point de fossé plus infranchissable, de démarcation plus sûre. Quand la conscience est en jeu, la République obtient ce qui fait la première de ses nécessités : la constitution de différends solides entre ses citoyens.

Le parti gouvernant en profite aussitôt pour accroître et consolider sa clientèle future en se réservant l'école de plus en plus, en faisant fabriquer, par ses maîtres d'école, des électeurs de sa couleur et de sa nuance : c'est ainsi qu'un corps d'idées, repoussé par tout ce qui pense, sera imposé officiellement, artificiellement (Auguste Comte dirait « matériellement »), à toute la petite clientèle pauvre de l'État enseignant.

Ce marchand de sagesse qui ne vend plus que des folies subit le frein et la limite de la contradiction dans l'enseignement secondaire et supérieur qui forme les élites.

Ni frein, ni limite pour le Primaire.

C'est ainsi que le régime électif, âme de la démocratie, n'est pas moins opposé à la liberté de l'enseignement et à toutes les libertés de l'esprit et de la conscience, qu'aux libertés locales et à la décentralisation.

L'État électif doit tenir ses électeurs : voilà pourquoi il ne cesse de multiplier ses fonctionnaires et d'étendre leurs attributions.

L'État électif doit recruter des électeurs dans les générations grandissantes : voilà pourquoi il leur dispense un enseignement, une science et une presse également destinés à les abrutir.

L'élu veut être réélu et sa volonté est sacrée s'il est bon démocrate et professe le droit divin de la démocratie. Il n'y a pas de liberté de l'Esprit contre cette volonté souveraine.

Que peut bien devenir là-dedans la judicature !

Comment la démocratie électorale s'arrêterait-elle au seuil de la justice, quand il dépend de la justice de faire ou de défaire l'honorabilité extérieure des gens, comme d'élever les fortunes, de les consacrer ou de les détruire ?

Il n'y a pas de plus grande influence sur l'opinion. Un député qui mettrait contre lui son tribunal d'arrondissement, ou même qui négligerait de l'avoir bien en main ne saurait pas son métier, puisque le plus puissant levier de l'élection lui échapperait ; mais que dire d'un gouvernement central (ou du parti qui tiendrait ce gouvernement) s'il ne commençait par s'assurer en tout premier lieu du haut personnel de la judicature ?

Un gouvernement électif, un gouvernement d'opinion, peut-il tolérer d'être contredit par ses juges ? ; En d'autres termes, un pouvoir renouvelable, qui tient toute son investiture périodique du renouvellement de la confiance de l'opinion, peut-il consentir à être jugé, c'est-à-dire, à l'occasion, moralement tué raide, par une poignée de robins ? ;

Non : la première obligation de ces robins sera de servir ce pouvoir.

Un roi dont le principe est ailleurs que dans l'opinion et dans l'élection peut accepter tranquillement une très grande indépendance de l'ordre judiciaire.

Il faut que les choses aient été poussées bien loin pour qu'un arrêt de justice aboutisse à des émotions publiques dangereuses pour lui.

Un gouvernement élu n'a pas les mêmes garanties de stabilité ni les mêmes assurances sur l'avenir : l'État républicain est condamné à s'exposer aux risques de la mort civile la plus complète s'il ne prend des précautions minutieuses de ce côté là.

Naturellement, il les prend, il les a prises et les prendra, de plus en plus fortes ; au fur et à mesure qu'il comprendra mieux le danger, la Judicature sera plus étroitement asservie à la centralisation de l'État. Autant dire que la pire forme de l'organisation judiciaire ne pourra manquer de durer et de se développer avec le régime électif qui constitue la démocratie.

Autant dire que la Justice se trouvera améliorée du simple fait que l'État cessera d'être électif.

L'ordre judiciaire devient omnipotent alors que sa valeur morale se rapproche rapidement de zéro !

Il n'y a pas très longtemps, quelqu'un que je connais bien dit à M. Barthou :

► Voyons, monsieur le président, je vous suis depuis quelque trente-cinq ans. Vous avez été aux Travaux publics, à

l'Instruction publique, à l'Intérieur, place Vendôme, quai d'Orsay, à la Guerre. Vous avez donc fait le tour d'à peu près tous les ministères. Vous n'êtes pas très mal placé pour juger du niveau moral de l'ensemble des administrations. Je voudrais bien savoir qui est-ce qui vous semble le plus indépendant, des préfets ou des magistrats ? ;

► Les préfets, répondit Barthou sans hésitation.

Une demi-minute plus tard, il se levait, partait, saluait, évidemment navré d'en avoir trop dit !

Mais il avait dit !

Il avait dit la dépendance des fonctionnaires en hermine.

Toute la puissance publique dont la démocratie prive l'administration et le gouvernement est donc forcément transféré, par une voie indirecte, à l'ordre judiciaire. Dans toute République démocratique, les intérêts confiés jadis aux agents directs du pouvoir exécutif sont remis aux parquets dont l'arbitraire est d'autant plus redoutable qu'il est embusqué sous des textes et qu'il se dissimule sous les articles de loi. *** La perfection des organismes judiciaires n'est peut-être qu'un simple rêve. Convenons qu'il n'y a rien de plus difficile qu'une bonne justice et un corps de juges sérieux. Convenons, en même temps, qu'il n'est pire mal que de laisser tomber cette institution au-dessous d'un certain niveau. Il n'existe pas de recettes pour avoir une judicature solide et un Code équitable, mais on en connaît de certaines pour avoir de faux juges et des simulacres de jugement.

La plus sûre, la mieux connue, c'est la Démocratie ; car il n'existe rien qui avilisse davantage les hommes. Et ce sont les hommes qui importent, le choix des hommes passe avant tout.

La gangrène du personnel judiciaire s'ajoute, en France, à la corruption de la Justice par la nature impersonnelle de l'État.

Notre Justice est impuissante en raison de ce fait initial qui domine la question : on a voulu trop lui donner. On a voulu lui donner tout. On a voulu absorber dans le Juste le Politique, et ramener à l'universalité de l'Ordre judiciaire ce qui est du domaine strict de l'État.

On nous a déclarés maîtres, souverains et rois et c'est la faction ennemie ou les esclaves de cette faction qui prononcent sur nous des formules de jugement !

Nous sommes jugés par une partie adverse et, comme, à la longue, l'esprit de ces juges-parties s'y accoutume et trouve cela naturel, ils deviennent esclaves de ce procédé dégradant.

La dégradation de la fonction judiciaire détermine la dégradation du personnel qui l'exerce ; elle tombe forcément au pouvoir des derniers des mufles.

Mais le danger majeur est loin.

Que, dans un procès politique, une injuste sentence politique ait été rendue, on la déplore, on s'en console. Ce dont aucun esprit bien né ne se consolera, c'est de voir la foule des citoyens, la masse des justiciables livrées dans leur ensemble à des juges d'un esprit vil.

La nécessité de garnir les tribunaux de magistrats dociles oblige à les peupler de pleutres et de lâches, qui sont trop souples par en haut pour ne pas se montrer d'insolents tyrans par en bas.

On a reproché à je ne sais quel Césarion libéral d'avoir trop prétendu « faire marcher la France ».

Le régime de l'anonymat irresponsable ne se vante de rien, mais fait marcher les citoyens comme ils n'ont jamais marché jusqu'ici.

Le citoyen marche et il n'a qu'à marcher. Ce n'est pas un César ni Césarion qui lui donne les ordres ou plutôt c'est un César tout à fait particulier.

Les Césars ordinaires sont au moins justiciables du poignard. Celui-ci est sans corps, sans tête, il est aussi sans âme consciente. Il est insaisissable. Absent de tout, partout présent, il n'a point de nom.

Représenté tantôt par des gens en casquette qui exercent un pouvoir manuel et brutal, tantôt par quelques plunitifs embusqués derrière un guichet, tantôt par des personnages considérables établis sur des ronds de cuir au milieu d'affreuses tapisseries de cartons verts, ce César est maître de tout. Il moleste les citoyens puis les asservit et les abrutit, au point de leur ôter jusqu'à la tentation de se mouvoir par leur volonté.

César-Administration achète et vend, sème et récolte, importe et fabrique pour eux. S'il fait cela très mal, il est seul à pouvoir le faire. Et si les citoyens murmurent quelquefois entre eux contre la malfaçon, c'est une difficulté qui ne tardera pas à s'éliminer d'elle même, soit que les citoyens délèguent à leur factotum universel le soin de murmurer pour eux (comme ils lui ont déjà délégué la constitution de leur presse) soit même qu'ils se déchargent aussi sur lui de l'ensemble des autres fonctions de la vie.

Dès qu'un grand pouvoir ne s'élève plus au-dessus des administrations, ces puissances subalternes, mais compétentes, doivent s'ériger en petites souverainetés indépendantes, moins comparables aux seigneuries féodales qu'aux Grandes Compagnies du XIV^e siècle.

En tout bien tout honneur, en tout scrupule de parfaite honnêteté, les professionnels en possession d'état, et par là même très hostiles aux changements et, de leur nature, opposés à tout élément qui n'est pas de leur partie, sont conduits à confondre le bien général avec les avantages de la spécialité qu'ils détiennent ; ils ne conçoivent plus qu'un seul service, c'est le leur propre, et nul contrepoids ne leur est opposé que par d'autres coteries analogues, formées quelquefois en factions ou en clientèles : coalitions d'intérêts privés qui peuvent demander par hasard des réformes, mais qui, toutes ensemble, aspirent seulement à maintenir l'abus ou à le déplacer.

Dans ce système comme dans l'autre, l'utilité générale cherche en vain son représentant.

Faute de chef suprême, les chefs de nos administrations centralisées sont devenus indépendants, et le fait même de leur compétence les arme contre tout ce qui dépasse leur spécialité. Centres naturels et légitimes d'un certain système, ils se conduisent comme si leur système ou leur personne était tout ou maître de tout. Ne leur dites pas de se coordonner au reste. Le reste se rapporte à eux, pensent-ils.

Que les services soient trop indépendants et trop jaloux les uns des autres, trop puissants dans leur ordre, trop capables d'entêtement et d'inertie, il est superflu de prêter de la mauvaise volonté ou du mauvais esprit à leurs chefs pour motiver les griefs. La conscience vient au secours des passions ou des intérêts. Il n'y a qu'à se représenter ce qui se passerait dans notre régime si chaque spécialiste ne soutenait pas, avec une ardeur souvent aveugle, les points de vue de sa spécialité, les règles de sa compétence contre le tumulte brouillon des incompétences politiciennes et les coalitions d'intérêts particuliers appuyés par des politiciens.

On a de l'inertie : on aurait de la malfaçon avec quel désordre !

Le défaut ne tient pas à ce que chaque pièce de nos administrations, solide et vivace, défend et défend bien ce qui est de son ressort. Le mal vient de ce qu'au-dessus de ces administrations variées, il n'y ait pas une pièce supérieure appelée l'État, plus forte qu'elles toutes, plus forte que leur coalition enragée, pour les plier aux lois de sa volonté souveraine, de son intérêt capital.

► Mais, dira-t-on, à chaque administration il y a un ministre... - Il y a un ministre qui rarement compte un an d'âge, dont la vie se passe non à faire son métier de diriger et d'administrer, mais à se défendre des intrigues ourdies pour le congédier...

Son temps se passe aux Chambres ou devant les commissions parlementaires. Il parle dans les fêtes, les banquets, les inaugurations. Voudrait-il administrer, où en prendrait-il le temps et la place ? ;

Et ce ministre n'a personne au-dessus de lui, personne qui soutienne la permanence de l'État et qui lui délègue un peu de sa durée, de sa cohésion et de sa puissance.

Les chefs de service sont anciens, expérimentés, compétents. Ils durent ; lui ne fait que passer. Ils prennent forcément un très grand empire sur lui. Et, quand il les écoute, cela vaut mieux que s'il écoutait des politiciens.

Ses chefs de service n'en demeurent pas moins les vrais maîtres.

En lui rendant son roi, rendons à notre État politique une mémoire, une conscience une volonté. Rendons possible la recherche des responsables.

N'arrêtons pas notre hiérarchie administrative, civile et militaire là où elle a le plus besoin d'un lien général, d'un organe vivant et fort pour lier ses divers services.

La « volonté du peuple » ne peut pas être cela. L'opinion non plus. Le Parlement non plus. La féodalité des techniciens et des gens d'affaires peut finir par plier comme l'autre plia : comme l'autre féodalité, elle ne pliera que

devant le pouvoir royal

Le gouvernement d'une oligarchie

Le poste souverain doit être soustrait aux rivalités.

En effet, la compétition peut prendre des formes particulièrement dangereuses pour l'État et pour la Nation. Pour l'État, si la compétition est libre, si le premier rang est donné à l'élection, le suffrage s'achète, qu'il s'exerce dans l'assemblée du peuple ou dans une diète de princes. Ainsi d'or peut conquérir et tenir l'État.

Mais ce n'est pas tout : l'or peut en outre, et par le même jeu, arracher le pouvoir à la Nation, le donner à l'Étranger ou à l'Ennemi. Nous en sommes là : un petit Juif de Galicie, parlant à peine le français, arrive à Paris, vend ses hardes, trafique, boursicote, s'enrichit ; alors, il se fait naturaliser, puis, envoie au lycée son fils, qui prend ses grades, devient avocat, professeur, journaliste, sénateur, ministre, et président de la République : le chef de l'État français peut ne pas avoir une goutte de sang français dans le cœur, ni un atome d'idée française dans l'âme !

Rien ne s'oppose à cet étrange « *cursus honorum* » dans le régime de l'élection républicaine et démocratique.

Seule, la couronne héréditaire conjure ces deux maux. Le pouvoir qu'elle donne ne peut pas être constitué par l'or ; elle arrache ce pouvoir : 1° aux divisions des partis ; 2° aux enchères des trafiquants ; 3° aux prises de l'Étranger. Cette hérédité monarchique nationalise le pouvoir.

Lorsque, à la suite d'une révolution ou d'une autre, l'État ne tient qu'à l'opinion mobile et à la volonté flottante des citoyens éphémères, il arrive d'abord qu'un nombre relativement très petit de citoyens consentent à s'appliquer d'eux-mêmes aux intérêts généraux, intérêts toujours éloignés et peu sensibles par définition.

Puis les intérêts particuliers s'aperçoivent vite qu'un moyen sûr pour ébranler les opinions et fléchir les volontés de l'État est l'argent : chacun de ces intérêts recourt à l'argent pour essayer d'établir sa prépondérance sur l'intérêt rival. Il ne peut manquer d'arriver enfin que les peuples voisins, concurrents, ennemis, prennent garde à cet aspect des choses, en profitent et font jouer aussi tous les arguments sonnants pour attacher à la cause étrangère les opinions et les volontés qui sont puissantes dans l'État...

L'État démocratique passe ainsi des mains des partis désintéressés aux mains crochues de la Finance, jusqu'au jour où celle-ci est remplacée par l'Étranger qui la subsidie.

Ces vérités sont vieilles comme l'antiquité, qui les a vues opérer dans Athènes quand la démocratie y remplaça l'aristocratie ; elles sont modernes comme le XVIIIe siècle qui les a vérifiées en voyant partager la Pologne, lorsque la royauté y fut devenue élective et donc achetable ; enfin les mêmes vérités sont contemporaines comme l'histoire de notre IIIe République où la passivité de la masse, la vénalité du parlement et le gouvernement de l'Étranger de l'intérieur se touchent du doigt chaque jour. Ces vérités sont trop évidentes par elles-mêmes, elles ne devraient pas avoir besoin d'être ainsi corroborées par les faits.

Un homme intelligent devrait les porter tout écrites dans le cerveau et dans le coeur. Qu'un beau jour elles soient comprises, ce n'est pas assez dire qu'elles sauveront notre pays : elles le remettront à la tête du monde.

On agira exactement comme le coureur qui ne tient pas compte du mur et l'on s'y cassera la tête, tant qu'on ne tiendra pas compte de la nature véritable de notre État démocratique républicain : gouvernement d'une oligarchie, oligarchie étrangère ou demi-étrangère, formée de juifs, de protestants radicaux sectaires, de francs-maçons et de métèques, unis par les liens de la religion, du sang et de l'or, contre tout ce qui est national, c'est-à-dire héréditaire et traditionnel en France.

La domination de cet Étranger de l'intérieur se maintient à la faveur de notre division civile entretenue par la démocratie, par l'élection, par les partis, par la tradition révolutionnaire, consulaire, impériale, tout ce qui sépare l'individu de sa famille, de sa religion, de son corps d'état, par tout ce qui insurge les individus ainsi détachés contre ce qui subsiste d'ordonné, de continu, de solide dans la nation.

Le premier intérêt de ces étrangers est de tromper nos nationaux par des feintes de patriotisme, de religion ou d'amitié.

Quand il est franc, quand il est administré par une équipe radicale bien pénétrée du libéralisme confessionnel, le régime républicain enferme quelque chose de profondément et de passionnément étranger, une arrière-pensée qui nous abaisse en particulier devant les Anglais ou les Allemands, qui les préfère à nous et qui nous subordonne à eux, un sentiment qui, s'il le fallait, sacrifierait la France à ces Étrangers adorés.

L'amour de tous les peuples, hormis du peuple français, est au fond de l'esprit des grands docteurs de la République française.

La politique extérieure

La politique extérieure n'est pas oeuvre de simple sentiment, même national : c'est une affaire, on le dit et l'on dit fort bien.

Mais à la condition que le sentiment public ne soit pas censé faire corps avec le pouvoir politique.

A condition que l'intérêt soit représenté et servi par un pouvoir indépendant du sentiment et de l'opinion.

Quant à vouloir poursuivre l'exécution d'une pensée et d'un système politique sans le concours de l'opinion alors qu'on n'est soi-même qu'un pouvoir républicain, c'est-à-dire le sujet et la créature de l'opinion : le vouloir, c'est vouloir entreprendre un effort immense et le consentir stérile, car c'est en même temps se priver de l'unique moyen dont on ait la disposition.

L'historien de la Révolution française, M. Aulard, a posé la question :

« On dit que le système diplomatique convient à la Monarchie absolue, et non à la République démocratique. »

Plus exactement, ce « mystère » s'accorde en temps normal avec les institutions monarchiques.

En démocratie, ou il la pervertit ou bien c'est la démocratie qui le pervertit lui-même, c'est-à-dire le public.

Le gouvernement républicain doit éviter d'avoir des secrets, car, ou bien il les lâche tous ou bien leur existence confère à un seul ou à plusieurs de ses membres un pouvoir sans responsabilité ni compétence qui aboutit rapidement à l'arbitraire et à la tyrannie.

Le mystère n'est admissible, il n'est avouable, il ne s'accompagne de garanties sérieuses qu'avec la royauté.

Mais qu'un pareil système soit indispensable à l'État, c'est ce que M. Aulard démontre abondamment par l'analyse d'un débat au terme duquel la Convention nationale (27 vendémiaire an III) donna au comité de salut public le mandat de faire des « conventions secrètes » qui « recevraient leur exécution comme si elles avaient été ratifiées » à la seule condition que ces clauses secrètes n'auraient pour objet que « d'assurer la défense de la République et d'accroître sa prospérité ».

Sous cette réserve générale (et invérifiable) le comité reçut carte blanche. Pourquoi ? Voici :

« Par l'organe de son rapporteur Cambacérès, le comité avait protesté contre l'idée de lui attribuer à lui-même une telle responsabilité. En cas de traité secret, il avait demandé que la Convention nommât, à chaque fois, une commission de douze membres, qui concrèterait sa propre décision. Un conventionnel ayant objecté que cette nomination annoncerait à l'Europe qu'il y avait anguille sous roche et exciterait une méfiance générale, Cambacérès proposa qu'un autre comité de législation, associât, en ce cas, sa responsabilité à celle du comité de salut public. La plupart des orateurs furent d'avis qu'on ne pouvait pas « diplomatiser » sur la place publique et qu'il y avait des circonstances où des traités secrets étaient aussi indispensables au salut d'une République qu'au salut d'une Monarchie... »

Tout cela est lumineux. Tout cela représente les principes éternels du gouvernement. Le bon sens de tous ces Français grandis sous la royauté n'avait pas été abruti par le règne des juristes et des banquiers.

Seulement les hommes de 1795 se faisaient de grandes illusions.

Ils croyaient que la bonne expédition des affaires sous un régime de responsabilités divisées, sous un régime de comité, pourrait durer longtemps.

Elle dura tant bien que mal, plutôt mal que bien, tout juste quelques années.

Le Directoire succédant à la Convention vit la décadence plutôt qu'il ne la provoqua, et cette décadence porta précisément sur l'objet de la politique extérieure et de la guerre...

M. Aulard ne s'arrête naturellement pas à la réflexion provoquée par la suite des faits. Son syllogisme élémentaire se

borne à dire : tout ce qui vient de la Convention est démocratique, or la Convention a admis les traités secrets, donc les traités secrets sont démocratiques...

Entre ces généralisations d'écolier et la vivace réalité politique, il y a de grandes différences.

M. Aulard gagne son procès en droit devant tous ceux qui ont le culte superstitieux de la Convention, mais tous les autres estimeront qu'il ne suffit pas du suffrage d'une assemblée républicaine, talonnée par la guerre et réduite à se défendre par tous les moyens, pour décider si tel ou tel processus est ou non de droit républicain.

En tout cas, ce processus du mystère et du secret est de droit national. Il est indispensable à la sûreté du pays. On fit bien d'en user lors des traités de Bâle, alors qu'« aux articles patents de la guerre avec l'Espagne, comme aux articles patents de la paix avec la Prusse », il fut ajouté « d'utiles articles secrets », je veux dire des articles qui ne pouvaient être utiles que par ce qu'ils étaient secrets. »

Et M. Aulard continue avec la même vigueur lucide :

« Les monarchies négocient et traitent entre elles secrètement. Est-ce que la République française va avoir la naïveté de toujours traiter publiquement ? ;

« L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie se gardent bien de faire connaître le détail de l'alliance qui les unit. Ne serions-nous pas imprudents, en face de ce mystère, de dévoiler les articles de notre alliance avec la Russie ? ;

« Quand nous jouons la partie que nous jouons, et dont l'enjeu est notre existence nationale, s'il est de strict devoir et honneur que nous ne trichions point, que nous ne soyons déloyaux envers personne, l'élémentaire prudence commande de ne pas laisser voir ses cartes à l'adversaire. »

Le secret en diplomatie est donc indispensable.

Reste à savoir quel est le gouvernement qui peut le garder, cet indispensable secret, quel est celui qui peut négocier dans ce mystère, et quel est celui qui ne le peut pas ou qui, s'y essayant, s'expose au maximum de surprises désagréables.

Le socialisme

Le socialisme parlementaire est, les trois quarts du temps, une création administrative.

Il est né dans les préfetures et dans les sous-préfetures.

Il est sorti de combinaisons électorales indispensables à certains résultats officiels prévus, tantôt pour éliminer des

conservateurs, tantôt pour mettre des radicaux en échec, tantôt pour précipiter des opportunistes. L'ingéniosité de l'administration centrale a toujours posé en principe, depuis quarante ans, qu'un groupe extrême devait intervenir au jeu du scrutin et que ce groupe serait d'autant plus maniable que le monde ouvrier en composerait l'élément essentiel.

Élément commode, en effet, et dont notre génération a vu l'usage en bien des circonstances critiques, tantôt contre Boulanger, puis en faveur de Dreyfus ou de Ferrer. Élément essentiel de la lutte anticléricale ou de la défense républicaine.

Sans doute, ce n'est pas tout le socialisme.

Il faut y distinguer en outre un esprit révolutionnaire proprement dit, qui ne se contente ni de l'anticléricisme officiel ni de la République telle qu'elle fonctionne et qui s'oppose, de façon directe et catégorique, à tout ce qui est, parce que cela est : une refonte sociale sérieuse comprendra de toute nécessité à ses yeux le bouleversement complet de la religion, mais aussi de l'irréligion, la ruine des partis de gouvernement, mais aussi des partis d'opposition, contre lesquels il est facile d'élever de longs griefs dès que ceux-ci sont arrivés à un certain degré de puissance.

Cet aspect du socialisme est ce qui le rapprocha jadis de Clémenceau, comme de Rochefort, c'est ce qui lui rattache les Hervé ; de façon générale, tout ce qui murmure et proteste.

C'en est la partie négative, et non la moins puissante du XIXe siècle. Elle s'est affaiblie au XXe siècle parce qu'on a vu la stérilité pour le peuple, le profit pour les profiteurs. Tout critiquer, tout casser est devenu un tel moyen de parvenir, même avant que la girouette Hervé achevât de ridiculiser le métier, qu'on peut le considérer comme gâté pour quelque temps.

Au socialisme négatif un socialisme positif pourrait faire pendant.

C'est celui qui note, examine et, hélas ! exploite les conditions défectueuses, parfois misérables que la grande industrie capitaliste fait à la classe ouvrière, surtout dans les mines et la métallurgie, principalement dans les régions de l'Est et du Nord de la France.

Cela vient de très loin, on le sait.

La Révolution de 1789, qui, à l'heure où naissait cette grande industrie, désorganisait le travail national et lui imposait un régime purement individualiste contredisant la nécessité d'association, a mérité d'être citée comme le plus intempestif et le plus anachronique des événements de l'histoire. Les idées de 1789 agissent donc (et agissent même encore un peu) tout à fait à contre-fil des réalités et des besoins ouvriers. Les plus fameux docteurs du socialisme ont avoué qu'ils menaient une réaction contre ce flagrant recul de 1789.

Mais comme ils étaient partisans politiques d'une idéologie et d'un régime constitutionnel ou légal dont ils étaient adversaires sociaux, leur action ne cessait de tourner en cercle et de se contredire en se dévorant elle-même.

Cependant un effort aura été fait pour les soustraire à la tutelle de l'État.

Mais cet État le rattrape vite. Raison : il est démocrate.

Qu'est-ce alors que le socialisme ? ; C'est une réponse au problème posé par la démocratie. La volonté du nombre étant reine de l'État, ne peut pas ne pas tendre à devenir reine de la société, c'est-à-dire de l'ordre économique, à l'usine, au bureau, au champ, partout.

Ne dites pas que ce serait la ruine de tout. Le Nombre ne le croira jamais. Il agira toujours, s'il reste maître de l'État, de manière à s'emparer des richesses produites et des moyens de la production afin de se les partager. Cela, c'est l'inévitable.

Il y a des démocrates qui tendent à ce résultat en décrétant que tout sera fonction d'État, monopole d'État, chaque citoyen devenant ainsi fonctionnaire. C'est le socialisme d'État : il sort du cœur et des entrailles de la démocratie afin de résoudre le problème qu'elle pose en se posant.

D'autres pensent que l'égalité démocratique, déjà réalisée dans l'État, se poursuivra dans la société au moyen de la pompe aspirante de la fiscalité, l'État puisant (notamment sous forme d'impôts) dans la poche des particuliers, tout ce qu'il faut pour les appauvrir afin qu'il puisse, lui, entretenir le plus grand nombre : ce socialisme fiscal, autre émanation des viscères démocratiques, fournit une seconde solution.

Le socialisme orthodoxe ou communisme scientifique fournit une solution un peu différente, plus pompeuse, plus spéieuse, embrassant en apparence une situation industrielle plus complexe et plus avancée, mais qui dépend aussi de ce que la démocratie atteint son objet et s'empare de la force publique.

Le Nombre, s'il est maître, ne peut tendre qu'à obtenir de la nation sujette ce qu'il lui faut à lui, Nombre.

Écarter la solution socialiste proprement dite, négliger même le socialisme fiscal ou le socialisme d'État, ce n'est résoudre rien et c'est laisser tous les x sur le tableau noir.

Vous êtes démocrates ? ; Fort bien ! La démocratie veut devenir maîtresse de la maison, maîtresse de la richesse, et elle n'existe que par et pour cette volonté.

Qu'y répondez-vous ? Oui ? Non ? Si c'est non, vous n'êtes pas démocrates. Si c'est oui, tous les inconvénients du socialisme apparaissent, s'approchent, s'imposent.

Si c'est ni oui ni non, tout se passe comme si c'était oui. Les faims, les soifs, les appétits, les convoitises éveillés par le seul mot de démocratie, se donnent carrière, ils règnent sur l'électeur, par l'électeur sur l'État, par l'État sur les finances ; nous voilà au rouet.

L'idée de la justice individuelle conçue comme l'idée même de l'égalité individuelle fait l'arrière-fond du socialisme moderne : on peut le définir, nous le définissons, mon ami regretté Frédéric Amouretti et moi : « Un système d'organisation du travail au profit de l'Égalité, c'est-à-dire de l'individualisme absolu, du moi, du moi en général, abstrait de toute condition autre que l'individualité pure et simple » : comme $A=A$, un homme en vaut un autre, et tout travail effectué dans un temps donné vaut tout travail effectué dans le même temps.

Il n'y a rien de plus sauvage, ni de plus désorganisateur.

Toute société, toute cité a été construite et repose sur la diversité des besoins, la différence des organes et la division du travail. Ici l'orgueil et la paresse se coalisent pour tout niveler et annuler. C'est la simple, la monotone uniformité étendue à tout.

C'est le régime politique de la démocratie (atomisme et géométrie) gouvernant le domaine de l'économie sociale : paralysie démocratique imposée à l'essor de l'invention et du travail humain.

Il y a donc du vrai et plus qu'il ne pensa lui-même, en ce que dit Jaurès de l'origine « religieuse » du socialisme moderne. Il y a du vrai, autant et plus qu'il ne croit et ne dit dans la généalogie kantienne et luthérienne qu'il a essayé de lui donner dans sa thèse latine *De socialismo apud...*

Mais ce vrai-là n'existe que parce que tout le reste de ce qu'il articule est faux.

Il est faux que son socialisme soit socialiste. Il est faux qu'il fasse cesser aucune anarchie. Il est faux que ce système d'organisation du travail fasse autre chose que désorganiser et ruiner le travail : toute organisation du travail qui dédaigne la nature des choses et ne veut avoir pour règle que ce que le rhéteur appelle « la fleur de la justice éternelle » « *oeternae justitioe florem* », supprime, par définition, le point de départ, l'instrument et le point d'application de ce travail même.

Jaurès ne défend pas aux travailleurs de se syndiquer, mais il impose un mode de syndicat qui les rend insensibles à leur véritable intérêt et impuissants à le servir, mais, en revanche, extrêmement puissants pour y nuire. Son syndicat démocratique est antisocial et antipopulaire, parce qu'il est fondé sur des conditions profondément hostiles aux conditions naturelles de tout travail.

Diversité, dit la nature. Nivellement, écrit le politicien. Ce politicien, nommez-le comme il vous plaira : Le Chapelier, c'est Jaurès. Jaurès, c'est Le Chapelier, quelque différence de thèse et de jargon que les circonstances leur aient imposée pour l'entraînement des badauds.

Leur office n'est que de servir un État hostile à la nature, ennemi de l'humanité, un État de famine et de révolution.

Les socialistes ont une discipline, pourquoi ? Cette discipline est respectée, pourquoi ? Parce qu'elle suit une idée, parce qu'elle est le culte extérieur rendu à cette idée.

Ce que vaut cette idée, nous le savons bien. C'est extrêmement peu de chose. Autant les réformes sociales

inspirées de Le Play et de La Tour du Pin, destinées à incorporer l'ouvrier à la société où il n'est qu'un nomade, sont postulées par les besoins essentiels de notre temps, autant la démocratie socialiste et internationaliste, avec son égalitarisme brutal et son exploitation électorale du prolétariat qu'elle « berne », selon l'aveu de Jules Guesde, représente une véritable abjection intellectuelle.

Mais si fausse et si funeste soit-elle, cette idée est. Ce programme est. Mis en commun, idée et programme déterminent une pensée commune, des réactions communes, des réflexes communs. Nous nous tournons vers l'immense majorité des conservateurs et des patriotes, et nous leur demandons - « Votre programme, où est-il ? Où est votre idée ? »

Il ne servirait de rien de répondre qu'on est d'accord pour s'opposer à ceci et à cela.

Programme négatif à peine suffisant pour assurer une timide défense nationale incoordonnée.

Je demande où est le programme positif.

Un programme, au surplus, ne peut pas se borner à viser des objectifs : il comporte une énumération de moyens. Où est l'accord fait une fois pour toutes sur ces moyens ? ; Nous le souhaitons, et nous sommes réduits à le souhaiter. Ni les conservateurs, ni les nationalistes n'ont su composer depuis vingt ans un programme positif capable d'animer une foule et de discipliner une assemblée. C'est cependant Barrès qui déclarait en 1899, qu'il ne voyait aucune possibilité de restaurer la chose publique « sans une doctrine ». En fait de doctrine, il y a celle de l'ACTION FRANÇAISE, née depuis. Il n'y en a pas d'autre.

L'anarchie de l'économie libérale est un fait intolérable et qui n'est pas de tous les temps : c'est la Révolution qui consuma la ruine de l'ancien statut social ouvrier. Il faut ou créer un nouveau statut ou se résigner à laisser dans la société un élément instable, errant, fiévreux, nécessairement révolutionnaire, produit de l'anarchie et la reproduisant.

Car on ne peut organiser « au profit de l'égalité », qui désorganise par définition.

La destruction de l'anarchie économique ne peut s'effectuer sans renier cette égalité, chimère contre nature quand on la rêve, mensonge quand on la promet, et poison quand on tente de la faire passer dans les moeurs par les lois.

Cet élément égalitaire ou démocratique est inhérent au socialisme d'État ; il forme l'exacte moitié du collectivisme ou communisme scientifique, programme du parti fort bien appelé en Allemagne « sozial demokratie ». Cette moitié démocratique du socialisme, essentiellement antisociale, est l'ennemi qu'il faut éliminer.

L'autre moitié doit nous être amie, au contraire. C'est la moitié qui dit : syndicalisme, association, fédération, corporation, organisation autonome des éléments de travail, ouvriers ET patrons, par région et par métier.

Tout acte socialiste doit donc être jugé d'après ce critère : est-il démocrate ? est-il syndical ? Ceci est bon en soi ; cela, est mauvais en soi.

Les deux se retrouvent, à doses inégales, dans cette nébuleuse qu'on appelle socialisme. Chaos immense engendré d'une juste cause, perverti par une idée fausse et qu'on ne débrouillera point sans une politique sociale précise,

prenant acte du mouvement syndical et aboutissant au régime corporatif.

Dans l'opposition, opposition alors très officieuse, le Jaurès des années 1900, 1901, 1902, 1903, 1904 s'était signalé par une alliance éclatante avec le capitalisme, surtout israélite.

L'acte social de la première HUMANITÉ, relatant l'apport de 780.000 francs dû à douze commanditaires, constatait que ces messieurs s'appelaient : Lévy Bruhl, Lévy Brahm, Dreyfus, Louis Dreyfus, Elie Rodrigues, Léon Picard, Salomon Reinach, Blum, Rouff, Casewitz, Herr et Dachs, tous juifs, et cette adhésion, cette protection de financiers appartenant au plus individualiste des peuples, ne pouvait favoriser l'essor d'une doctrine ni d'un mouvement d'organisation du travail.

Le journal bientôt affamé devint la propriété de son public et de son parti, mais la souscription de 20.000 marks de la démocratie socialiste allemande pesa d'un poids très grave sur la politique extérieure de ce public et de ce parti.

Le groupe par lequel l'idée socialiste paraissait devoir échapper à l'influence administrative française avait subordonné cette idée d'abord à la finance internationale, ensuite au prolétariat allemand. Il a fallu la guerre pour faire cesser ce double asservissement - lequel a reparu bien avant l'armistice !

Quand l'État sera tout, l'État ne sera plus rien : c'est une thèse qui se soutient et qui se démontre. Et la même thèse établit que chacun des citoyens tombera alors au-dessous de rien.

Quand il faudra que tous agissent pour que quelqu'un agisse, chacun cessera d'agir, du moins avec initiative et progrès et notre activité sociale deviendra une répétition mécanique, de plus en plus lente, et qui tendra à l'inertie.

L'État, inerte par lui-même, sera, en tant qu'État démocratique, destructeur et ruineux.

La gestion financière de la République affaiblit déjà la production de la richesse : la gestion financière d'une République où régnera le socialisme d'État démocratique, frappera la production d'inertie tout en redoublant la consommation. Le vieux capital national aura vite fondu, si toutefois l'Europe lui accorde le temps de fondre.

Il faut annuler toute différences entre :

1° Socialisme et communisme.

Distinguer entre la révolution sociale et la révolution politique est absolument vain.

En Grèce, en Italie, toute constitution démocratique eut pour effet d'imputer peu à peu aux « riches » les charges de la cité, ce qui avait pour effet d'aboutir aux plus sordides systèmes de désintéressement et d'absentéisme politique, de lâcheté civique et d'appauvrissement social. Des villes florissantes, de grands États, de véritables Empires ont été

ainsi ruinés en très peu de temps.

Toutes les démocraties de l'histoire ont fait le double trajet ; l'article premier disait égalité politique et, quand cette égalité (théorique du reste) a été acquise, il a bien fallu dire, à l'article deux, égalité sociale. Les deux termes n'appartiennent pas à des séries différentes, leur essence est la même, ils répondent aux mêmes besoins.

Les communistes représentent la stricte observance : moins informés, moins attentifs à la constitution politique et sociale de notre pays, telle qu'elle résulte des institutions de l'an VIII. Leur marxisme judéo-moscoutaire omet ou feint d'omettre ces facilités de révolution lente et de spoliation graduelle.

Au fond, pourtant, le communisme ne se pose qu'à titre de stimulant et d'auxiliaire. Stimulant, pour empêcher les socialistes de s'endormir dans leurs prébendes, leurs proconsulats et leurs sous-secrétariats. Auxiliaire, pour le grand soir. Dans la société comme dans la nature, il arrive que les choses précèdent tout d'abord par degrés fort nuancés, presque insensibles, mais il vient un moment où toute évolution a besoin de se compléter par une intervention de la grande accoucheuse, la force c'est l'explosion.

Ce fait de force plus ou moins brutal ne serait certainement pas accompli par les bourgeois ventrus et flasques du type socialiste parlementaire.

Mais les communistes sont là : quand ils auront flambé un certain nombre d'étages et de maisons au moyen de pompes incendiaires que les conseils municipaux mettent entre leurs mains, les socialistes parlementaires, leur ayant fait courte-échelle aux grilles du Palais-Bourbon, s'occuperont de mettre ces incendies, pillages et assassinats en petits articles de Lois, propres et nets.

2° Radicalisme et socialisme.

Pour les partis de gauche, il n'est en réalité jamais question de doctrine ni même de programme. Un seul mot d'ordre, un intérêt : la lutte contre la réaction.

Jamais un radical bien né ne se laissera enrégimenter sous une bannière suspecte de réaction. On lui montrera une bande d'étoffe rouge : comme le taureau, le radical marchera.

Tel radical ne fait ainsi que suivre ses habitudes, tel autre suit sa passion.

Il marche, et c'est l'essentiel. Il marche de manière à rencontrer les frères socialistes autour de l'Urne, d'où la mauvaise Loi fait dépendre le sort du pays.

Cette conjonction du radical et du socialiste, qui fait crier à l'immoralité, est la plus naturelle du monde.

Elle est aussi naturelle, pour le moins, que la conjonction finale du socialiste et du communiste. Comment ne le voit-on pas plus clairement ?

On ne saurait trop redire qu'il y a dans le socialisme deux traits distincts et le plus saillant n'est certes pas le plan de

règlement de la question dite sociale, qui s'entend plus particulièrement de la question ouvrière, telle qu'elle se pose dans la grande industrie.

Ce socialisme, le plus vigoureux, le mieux défini, n'est pas celui des gros bataillons. La grande industrie en France n'est pas assez développée, malgré la guerre et l'après guerre, pour expliquer la présence de quelque six-vingts députés socialistes à la gauche des radicaux. Mais, dans les régions les plus étendues de la France, là où dominent la vie rurale, l'artisanat, la petite industrie, le petit commerce, « socialiste » signifie toujours républicain extrême, républicain « sang de boeuf », ultra-radical. Cet extrémisme, cette outrance, s'appliquaient alors aux idées. Il y a très longtemps que les idées républicaines ont cessé de susciter l'enthousiasme ou la confiance. Leur fanatisme a subi une chute profonde. Le faible résidu qui subsiste ressemble beaucoup moins à un état d'esprit qu'à un intérêt, ou plutôt à l'idée d'un intérêt, mais d'un intérêt privé et quasi personnel.

Le socialiste du Midi, par exemple, tend surtout à réaliser le programme démocratique-étatiste : tout le monde fonctionnaire, un petit emploi pour tout le monde, sur le plan d'égalitarisme ingénu.

Ce n'est pas autre chose que veut le radical.

Dès lors, tous les deux veulent, doivent vouloir de gros budgets, avec de gros impôts spoliateurs.

Mais le radical, membre d'organisations où la bourgeoisie n'est pas sans représentants, est porté à placer le point de la spoliation un peu moins bas que ne le ferait le socialiste.

Le premier appelle à grands cris les gendarmes contre les gens qui possèdent plus de cent mille francs qu'il a dans son portefeuille. Le second, armé de sa fourche socialiste ou révolutionnaire, fait partir la pompe aspirante de beaucoup plus bas. Mais le principe est le même, parce que le sentiment qui l'inspire est aussi le même : l'envie.

Nous revivons les temps de la Cité antique où, toutes les fois qu'un certain degré élevé de civilisation matérielle a été atteint, quand la ploutocratie, manoeuvrant la démocratie, a fait disparaître le patriciat et la royauté, les biens collectifs réunis, y compris les trésors spirituels et moraux qui s'y joignaient, furent enveloppés dans la même ruine, au moyen de la même lutte furieuse entre les producteurs, actifs ou heureux, et la foule des consommateurs pauvres et avides qui trouvèrent commode de s'adjuger le fruit du travail, par la législation d'abord, par l'émeute, le sac et la tuerie ensuite.

Il n'y a point de différence aujourd'hui et il y a deux mille ans entre ces jeux des factions.

La démocratie politique fait la démocratie sociale. Il n'y a pas un conservateur démocrate capable d'un peu de réflexion et d'esprit de suite qui puisse faire une réponse décente à la question : - pourquoi n'êtes-vous pas communiste ?

Le communisme dilué s'appelle socialisme.

Le socialisme dilué s'appelle radicalisme, démocratism, républicanisme.

A quelque degré que soit portée la solution du principe-poison, on se rend compte de ses victimes certaines : la Cité et l'État, la Patrie et l'Humanité.

Ceux qui s'intéressent à l'un de ces quatre hauts lieux ne sont pas peu inquiets du résultat d'élections engagées sur de pareils terrains. Ils voient, ils peuvent manquer de voir ce qui leur est promis de dégâts prochains et directs, à supposer que les choses suivent un train paisible. Mais quels dégâts multipliés dans l'hypothèse d'un accroc à la paix internationale !

Quand les fortunes privées auront été sacrifiées ou seront en train de l'être, la fortune de l'État n'en sera point accrue : loin de là ! On aura toujours enflé ses besoins par la multiplication des fonctions et de leurs fonctionnaires, de nouveaux monopoles et de leurs nouveaux profiteurs. Que l'on se figure le vide de ses caisses au moment où il serait surpris par un agresseur !

L'organisation du travail

La période industrielle dans laquelle nous sommes entrés depuis soixante ou soixante-dix ans ne nous a pas encore apporté une somme suffisante de faits et de matériaux pour qu'il soit possible d'en induire des doctrines définitivement satisfaisantes sur l'organisation future du travail.

Nous devons compter non seulement avec les éléments nouveaux créés par la grande industrie, mais encore avec l'effet des éléments nouveaux sur les éléments anciens gardés par la petite et la moyenne industrie.

Nous devons aussi tenir compte de la perturbation causée à la fin du XVIIIe siècle par le système économique imposé par Turgot et par la Révolution.

Et notre vue d'ensemble ne saurait négliger non plus l'état des esprits et des mœurs, créé au XIXe siècle.

On peut dire sans fausseté que, théoriquement, tout ou presque tout est à faire. Et l'on peut en conclure que l'adaptation théorique naîtra quand l'adaptation pratique aura commencé. Quand les choses commenceront à s'arranger dans la nature, l'esprit humain concevra les moyens de compléter cet arrangement.

L'histoire de la mutualité, celle des caisses de sursalaire familial nous en sont les témoins.

D'ici là que faut-il ? ; - Une seule chose : laisser au jeu, aux mouvements de la nature économique toute l'intégrité, toute la pureté qui est conciliable avec l'ordre public.

On m'objectera :

- Mais les grèves ? Êtes-vous pour la liberté de la grève ?

- Assurément, je suis pour cette liberté, mais point tout à fait de la même manière que le plus grand nombre de tous ceux qui soutiennent les grèves ou qui se prétendent obligés de les tolérer.

Un fort pourcentage des grèves a des causes politiques ou, pour parler plus clair, des agents, des excitateurs politiques. Tant que cette turbulence trouvera sa prime autour des urnes, les rapports du travail avec le capital manqueront de l'autonomie et de la pureté indispensables.

Quel est donc le devoir, le seul devoir pratique, le seul devoir présent des hommes d'État ?

S'attacheront-ils à défendre de parti pris la liberté du travail individuel ?

S'attacheront-ils au contraire à réglementer et à organiser le travail ?

Ils défendront l'un et l'autre, travail personnel, organisation du travail, - contre les politiciens.

La Révolution française, qui avait le génie de l'erreur et du mal, éleva également au sublime le génie du contre-temps : quand elle détruisit les corps de métier, ce ne fut point à une époque où leur institution aurait été inutile, mais au moment précis où ils devenaient, au contraire, indispensable par suite de l'évolution de l'industrie elle-même.

L'individualisme économique et social pouvait, à la rigueur s'accommoder d'un régime de petite ou de moyenne industrie.

Du moment que la grande industrie se fondait et prenait (dès le milieu du XVIIIe siècle) un sérieux essor, l'isolement de l'ouvrier devenait le facteur de sa misère et de son impuissance, la commune mesure n'existant plus dès lors entre son employeur et lui.

On pouvait dénier, comme le fait le texte de la loi Le Chapelier, leurs « prétendus intérêts communs » à une douzaine, à une vingtaine d'ouvriers travaillant dans le même atelier que leur patron, chacun possédant devant lui une physionomie distincte et une valeur définie. Mais élevez, doublez, multipliez ce nombre, supposez des hommes réunis par centaines, tenez compte de la machine et prenez garde à la spécialisation étroite (qui deviendra taylorienne et rationalisatrice) ; vous allez voir diminuer le coefficient de puissance personnelle pour chaque employé.

Nivelez cette foule laborieuse sous une direction impersonnelle et anonyme : vous créez nécessairement une catégorie où l'intérêt commun noiera tous les autres, où l'individu s'évanouira dans le groupe. Méconnaître la société qui se formera ainsi sera trouvé d'autant plus absurde et choquant que la grande industrie résultera elle-même d'une « association », quelquefois colossale, de forces patronales, exprimées par leurs capitaux.

Le patronat élevant à ce maximum sa cohérence sociale et le pouvoir d'association permis à l'ouvrier étant tombé à rien, on comprend que le XIXe siècle ait été rempli tout entier des élans du travailleur dépouillé, dépossédé, prolétarisé et s'efforçant de recouvrer au moins une capacité de vie sociale.

La grande industrie aura été la raison d'être, sinon le centre constant de cet effort, qui ne pouvait d'ailleurs que se répéter à tous les étages de l'industrie, même les plus bas.

Quand le désordre coule ainsi de haute source, il doit tout pénétrer.

La démocratie est antinaturelle

La nature dit que les hommes naissent et croissent en famille, qu'ils sont père, frères, enfants, que les sentiments publics ne peuvent pas ne pas être pénétrés profondément par les sentiments domestiques : légiférer dans l'État comme s'il n'y avait ni paternité ni hérédité dans la race humaine, c'est espérer que les races se composeront éternellement d'une majorité de Brutus.

La nature dit aussi que les grands intérêts publics comportent une part notable et respectable de tractations silencieuses et de délibérations secrètes : légiférer dans l'État comme si tout devait y être public, c'est compter qu'on n'inventera point un système d'information générale tellement étendu et perfectionné que chacun aura l'illusion de tout connaître, tandis qu'il sera impossible de rien savoir de ce qui vaudra la peine d'être connu...

Les lois naturelles sont des nécessités : elles viennent à bout des lois écrites, qui sont des volontés la plupart du temps arbitraires.

En reconnaissant la nature, on la règle, on la discipline, on la fait servir au bien général. En la niant, comme le font les Républiques démocratiques, toutes ses impulsions, toutes ses résistances légalement interdites sont déchaînées en fait, l'égalité répression du Meilleur et du Pire valant à celui-ci une espèce d'honneur ; d'injustes sévérités contre la transmission héréditaire rendent presque honorable le népotisme le plus effréné ; la ridicule prétention de tout traiter sur la place publique confère une espèce de dignité politique aux cachotteries ténébreuses des farceurs qui mettent le secret d'État au seul service des intérêts privés ou des intérêts de parti.

C'est le régime qu'il faut mettre en cause.

Ou nous changerons quelque chose, ET L'ESSENTIEL, au régime, à la république, ou l'asservissement à l'Étranger se fera sans difficulté.

Les réactions particulières et éparées sont excellentes, de tout point, mais elles ne suffisent pas. Elles ne serviront qu'à la condition qu'on en tire les éléments d'une réaction plus vaste et portant droit au centre commun des paresse, des inerties, des incohérences et des perversités politiques dont nous mourons. Des hommes sont des fous ou des scélérats. Qu'est leur part de nocivité auprès de celle du régime ! Le Bloc des gauches est un grand coupable. Mais le Bloc national fut un grand innocent.

Veut-on savoir d'où sont venus les pires maux ? Je réponds sans hésiter : du Bloc innocent.

Celui-ci a vu l'amélioration possible de la République et de la Démocratie, et il en a subi les moeurs abjectes et infâmes, incapables de rien restaurer, destinées à tout compromettre.

L'autre bloc, familier de ces infamies et de ces abjections, en tire un puissant profit personnel, mais il n'ignore pas vers quelle catastrophe il roule à des vitesses variées : méprisé d'autrui, se méprisant lui-même, désabusé depuis longtemps de ses folles idées directrices, ne croyant ni à la République, ni à la démocratie, ni à la patrie, il se sent déjà mourir, pourrir, empester.

Nos raisons contre la république

Mais dans son agonie, le sentiment qui le domine est un étonnement naïf, par ce vaste pays dont il ne représente qu'une très faible portion, il est fort étonné de ne voir apparaître encore ni fossoyeur ni héritier.

L'un et l'autre sont là pourtant.

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Nos raisons pour la monarchie

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles - Nos raisons contre la république pour la monarchie -



Date de mise en ligne : samedi 26 mai 2007

Royaliste.org

- ▶ [Les rois, pères de la patrie](#)
- ▶ [La propriété du pouvoir](#)
- ▶ [La fonction royale](#)
- ▶ [Le bienfait de l'hérédité monarchique](#)
- ▶ [La famille-chef](#)
- ▶ [Les reines de France](#)
- ▶ [L'expérience séculaire de la France](#)
- ▶ [La dictature et le roi](#)
- ▶ [Le nationalisme intégral](#)
- ▶ [La politique du salut public](#)
- ▶ [Le roi conserve et contrôle](#)
- ▶ [Les limites de la souveraineté - Les républiques sous le roi](#)
- ▶ [La représentation nationale sous l'Ancien Régime](#)
- ▶ [La doctrine sociale de la royauté](#)
- ▶ [La noblesse et les élites](#)
- ▶ [Avantages de la monarchie](#)
- ▶ [Politique d'abord !](#)
- ▶ [Un bilan](#)

Les rois, pères de la patrie

Notre France est une oeuvre d'art. C'est une oeuvre d'art politique, née de la collaboration d'une nature favorable et d'une pensée dirigeante. D'autres nationalités doivent beaucoup plus que la nôtre à la nature. La forme de la Grande-Bretagne présumait et fondait le Royaume-Uni. En Allemagne agissait la langue. L'Italie, avant d'être un État, formait déjà un peuple. Chez nous, la France était possible, la Gaule et Rome l'avaient esquissée, mais l'invasion scandinave et l'anarchie féodale menaçaient de tout effacer à jamais lorsque surgirent les admirables chefs capétiens qui, aidés de l'Église, sauvèrent tout d'abord le fragile germe existant, puis en tirèrent la première Unité politique de la chrétienté et du monde.

Il y a de grands hommes qui firent oeuvre merveilleuse, mais caduque, il n'en reste que gloire : je n'ai pas besoin de vous citer Napoléon. Il y a des héros qui fondèrent leur dynastie et enchaînèrent notre gratitude par leurs bienfaits. Clovis, qui aurait pu nous laisser ariens, nous faisant catholiques, nous rattacha à toute la tradition religieuse et civile préexistante ; les Pépins et les Charles arrêtaient le flot sarrasin. Mais une décadence rapide eut raison de leurs successeurs sinon de leur oeuvre.

Le chef-d'oeuvre capétien dura. Il accomplit, il acheva l'harmonie de l'oeuvre et de ses auteurs, la race créatrice et l'édifice créé. Certes, l'ensemble de la nature française correspondait au labeur capétien et le secondait, on peut le dire, de tout son coeur. Mais que de détails ennemis, que d'accidents, que de déchirures inévitables, qui ne furent pas évités ; et, à chaque malheur, il semblait qu'une voix secrète redit à chaque roi le « mon fils, il faut recoudre » de Catherine de Médicis. Et le roi de France, immortel et infatigable, recommençait, tantôt à reprendre le terrain qu'il avait perdu, comme après la prison de Jean le Bon ou la folie de Charles VI, tantôt, après telle ou telle faute

commise, à la réparer jusqu'aux plus amples satisfactions, comme dans la lutte contre la maison d'Autriche. Il règne, mais l'idée de ses Pères règne sur lui. Il travaille à conduire la Gaule de Jules César à ses frontières naturelles. Tantôt il assimile avant de conquérir. Tantôt la parcelle conquise est soumise à un patient effort d'assimilation avant qu'il entreprenne de conquête nouvelle. Tel est l'art, telle est la discipline constante de ces quarante rois. Les petits traits particuliers se fondent tous dans ce trait commun de ne pas oublier leur fonction d'assembleurs de la terre française. Un roi débauché nous vaut la Lorraine, et le plus grand de tous, celui d'entre eux auquel on a le plus reproché, parce qu'il fascina et ensorcela son époque, celui qui expira en se reprochant d'avoir trop aimé la guerre, Louis XIV se garde pourtant de l'erreur de trop saisir pour mieux retenir : il évite de prendre cette ligne du Rhin sur laquelle la Révolution et Napoléon crurent s'installer.

Pères de la patrie ! Que sont devenues nos affaires depuis nos parricides répétés en cent ans de révolution ! Nous savons ce qui s'est fait (tout seul, l'admettons-nous ? ;) quand ils étaient là. Regardez ce qui s'est défait en leur absence, Louis XVI nous laissait une armée et une marine incomparables ; Charles X une brillante situation en Europe et l'Algérie ; Louis-Philippe, le bel instrument militaire créé par la loi de 1832. Ils tombent et, depuis, nous tombons. Des catastrophes inouïes nous harcèlent et nous épuisent. On parle de Pavie (bien au-delà des Alpes), On parle de Rosbach (au fond des Allemagnes). Qu'est-ce auprès des trois entrées de l'étranger dans Paris, en 1814, en 1815, en 1870 ? Qu'est-ce auprès de la Constitution unitaire donnée à deux grands empires de cette Europe que nos rois maintenaient divisés ou fédéraient autour d'eux : l'Allemagne, maîtresse du monde, et l'Italie nous disputant l'Orient latin ? Qu'est-ce auprès de la guerre civile, érigée, exaltée, couronnée, légalisée, constitutionnalisée sous le sobriquet de Bien public ou de Paix publique ? ; Ce gouvernement des partis, c'est-à-dire de partage et de division, peut dresser les statues à ses chefs de faction : tout le monde comprend qu'il tente ainsi de recouvrir en les honorant l'antique folie gauloise et ses tumultes vains.

Une certaine société politique appelée la France a donc été créée par ses rois, les rois de la troisième race.

On a vu notre gratitude des services de Clovis et de Dagobert. L'homme de génie qui demanda et reçut le baptême catholique, au lieu du baptême arien propre aux autres Barbares, décida de la civilisation en Occident. Mais, pour une cause ou une autre, ses descendants se trouvèrent au-dessous de la situation que créait l'invasion sarrasine et, alors, le pouvoir allant à qui pouvait, ce fut le tour de Charles et des Pépins.

D'autres causes, entre lesquelles il faut compter la pratique du régime électif, ayant amené la déchéance de la race de Charlemagne, ce que le géant avait réuni ne fut pas maintenu et, les Carolingiens ne sachant même pas défendre leur domaine contre l'invasion scandinave, il parut une race meilleure, dont le chef s'appela précisément le Fort.

Non parce qu'il était fort, mais parce que sa force était bienfaisante, tout le monde eut recours à lui et aux siens dans la nécessité.

La carence du pouvoir ressemble à la vacance d'un champ. Le prend qui veut, le tient qui peut. Le fait capital de l'avènement des Capets, ce ne fut pas la reconnaissance de leur pouvoir, ce fut ce pouvoir même : défenseur, organisateur, bienfaiteur.

Ce que nous nommons France est né de l'organisation capétienne. La confection séculaire du territoire est le symbole de la longue élaboration intellectuelle et morale dont ils furent les initiateurs et les guides. Notre patrie était avant eux un possible ; les éléments en étaient prêts. Assemblés sous leurs mains, ces éléments ont commencé à se disjoindre quand les nobles artistes ont cessé de pouvoir diriger le travail. Ils n'avaient certes pas été à l'abri des accidents qui frappent la faiblesse humaine. Mais toutes les pertes qu'ils avaient faites de ce chef aux XIIIe et XIVe

siècles, et au XVI^e encore, avaient été suivies de réparations exemplaires. Toutes les fois que notre ingratitude les a détrônés (1789, 1830, 1848), le pays était compact et puissant : l'Europe ennemie vivait dans la division où leur politique traditionnelle l'avait placée.

Maintenant nous sommes aux prises avec deux ou trois concurrences ou inimitiés européennes formidables.

Et la faiblesse intérieure de notre État le met aux prises avec une véritable féodalité d'intérêts coalisés contre lui.

Les souvenirs de Rome ont fait l'unité italienne. La réalité de la race et de la langue germaniques, unie aux traditions de Charlemagne et du Saint-Empire, a fait l'unité allemande. L'unité britannique est résultée de la condition insulaire. Mais l'unité française, oeuvre de politique, de la plus souple, de la plus longue et de la plus ferme politique autoritaire, résulte et résulte exclusivement de desseins continués pendant 1.000 ans par la Maison de France. Cette unité, si solide qu'elle « semble » aujourd'hui spontanée et naturelle, est l'oeuvre directe de ces Princes. La nature s'était contentée de rendre cette unité possible, non nécessaire, non fatale : les rois l'ont formée et façonnée comme un artiste donne un tour personnel à quelque matière choisie.

Dynastie véritablement « terrienne » et « paysanne », puisqu'elle a arrondi sa « terre » et composé notre « pays », mais dont on ne peut dire au juste si c'est l'audace ou la sagesse qui l'ont mieux caractérisée !

Bien que partie d'un certain point du pays, cette dynastie populaire et militaire s'est peu à peu étendue jusqu'aux confins de l'ancienne Gaule ; sa tradition s'est amalgamée à toutes les nôtres. Les libertés que nous ont fait perdre cent trente ans de césarisme et d'anarchie sont celles que nos pères conquéraient autrefois sous le règne des Capétiens et que ceux-ci reconnaissaient en de solennelles consécration. La royauté et les libertés sont mortes ensemble. Tout annonce qu'elles devront renaître de concert.

Il est une France « idéale », disent, dans leur mauvais langage, les rhéteurs, d'origine anglaise, allemande, helvétique, qui président à l'Église républicaine. Nous sommes citoyens d'une France réelle. Par la France, nous entendons une réalité plus chère et plus belle que tout, et non une idée nuageuse. « *Pulcherrima rerum* », comme disait de sa propre patrie le Romain : nous entendons le sol et ses variétés, le sang et ses riches nuances, les traditions, les intérêts, les sentiments. Nous songeons aux maisons, aux autels, aux tombeaux où dorment de saintes dépouilles. Cette France réelle, étant ce qu'elle est et ayant besoin de la Monarchie, postule, par définition, ayant été ce qu'elle fut, la Monarchie du chef de la Maison de France. Celui-ci, étant ce qu'il est, correspond à ces convenances et à ces nécessités. Le peuple est prêt à le sentir. Puissent les esprits cultivés reconnaître ce rapport naturel d'une grande nation et d'une longue souche de princes, en se rendant enfin à la formule de notre avenir national :

« - Ce que nos ancêtres ont fait par coutume et par sentiment, le poursuivre nous-mêmes avec l'assurance et la netteté scientifiques, par raison et par volonté. »

La propriété du pouvoir

La monarchie héréditaire nationalise le pouvoir, parce qu'elle l'arrache :
aux compétitions des Partis,
aux manoeuvres de l'Or,

aux prises de l'Étranger.

Mais a-t-on pris garde à ceci ? ; Ce genre de pouvoir est peut-être celui qui excite le moins les petites passions de l'envie et devant lequel il est plus facile à l'homme de s'incliner !

L'ambition couronnée suscite des émules, le talent se jalouse, le mérite s'envie et il en va de même du bonheur quand il est attaché aux dons personnels. En 1813, lorsque l'esprit public français se préoccupait du successeur possible de Bonaparte, Bruno de Boisgelin, qui devait être un assez joli fat, joignait quelque bon sens à son impertinence quand il donnait sa petite leçon de monarchie à Mme de Coigny : « Sur ce trône, au lieu d'un soldat turbulent et d'un homme de mérite aux pieds duquel notre nation, idolâtre des qualités personnelles, se porterait, je demande qu'on y place le gros Monsieur (Louis XVIII) puis M. le comte d'Artois (Charles X), enfin ses enfants et tous ceux de sa race par rang de primogéniture : attendu que je ne connais rien qui prête moins à l'enthousiasme et qui ressemble plus à l'ordre numérique que l'ordre de naissance et commande davantage le respect pour les lois, que l'amour pour le monarque finit toujours par ébranler. »

Le doctrinaire Bruno de Boisgelin exagère !

Il y a juste enthousiasme du droit royal, mais c'est une passion sereine, et qui ressemble à la vertu : celui qui l'éprouve a conscience de servir un ordre qu'il n'a pas fait. La juste admiration des personnes royales n'engage pas à l'idolâtrie dans laquelle le culte d'un César jette ses séides, qu'il se soit fait lui-même ou qu'ils l'aient fabriqué. Le sujet qui adresse son hommage à son Roi salue le représentant-né de l'histoire de la nation, et ce sentiment est « républicain » dirait La Bruyère, il n'est pas césarien.

Un si noble respect imposé par des services séculaires antérieurs à la naissance du sujet comme du maître, ne demande à l'amour-propre qu'un minimum de sacrifices.

L'héritier du trône y est parce qu'il y est ; son droit qui consiste en ce qu'il s'est donné la peine de naître, dispense les sujets de poser la question des valeurs et de comparer leur mérite au sien. Il n'y a pas entre eux de commune mesure. Si personnel soit-il, ce pouvoir est impersonnel dans sa source. Le roi n'est pas un concurrent, il est mis hors concours, non par lui-même, mais par le sort : il n'a rien fait pour régner, la raison du règne lui est extérieure, elle résulte tout entière de ce qu'il vaut infiniment mieux pour tous. QU'IL EN SOIT AINSI.

En effet, le grand point est là : ce qui importe à nous sujets, à nous gouvernés, n'est pas du tout qu'en un moment donné (qui peut être suivi de moments contraires) la souveraineté appartienne au plus digne, au meilleur ni absolument ni relativement ; ce qui nous importe n'est pas, non plus, que le souverain cumule en sa personne la plus grande somme d'intelligence, de culture ou de vertu, bien que vertu, culture, intelligence, soient nécessaires et précieuses pour remplir sa dure fonction :

l'important pour le royaume, pour les sujets, pour nous, c'est qu'il soit étroitement attaché, fortement enchaîné, directement intéressé à la charge souveraine et plus astreint que quiconque, **ASTREINT PAR POSITION**, au souci de garder et de développer les biens de cette charge, à écarter les maux dont pourraient souffrir ces grands biens.

Fonctionnelle avant d'être personnelle, sa valeur véritable consistera surtout à lui faire désirer, rechercher, désigner avec le plus de soin ces valeurs personnelles dont il a besoin lui-même pour fonctionner.

Or, de fonctionnaire à fonction, quel est le lien le plus serré et l'attachement le plus fort ?

Est-ce le lien qui passe et se dissout ? Ou celui qui dure jusqu'à la mort ? ; Est-ce un lien viager ou celui qui se lègue aux descendants héritiers, continuateurs ? ; Un lien que définit un bail révocable ou celui que noue fermement l'appropriation définitive ? ; Voilà une maison, un champ : qui le tient ? Est-ce l'homme qui l'habite pour l'avoir affermé une période de temps, ou celui qui l'habite et qui le fait valoir pour lui et pour ses descendants ?

Il y a un moyen d'intéresser absolument un homme à ce qu'il fait, c'est de faire ce que cette action soit sa chose et soit à jamais la chose des siens. Que le bien public de l'État devienne ainsi le bien privé de son Prince, que celui-ci hérite le commandement de l'État comme il hérite son sang, son bien immobilier, voilà l'effet heureux qui couronne le plus naturel et le plus élégant des artifices réalistes de l'histoire : l'hymen d'une race et d'un peuple, l'identification politique d'un État et d'une Maison. Les princes différents peuvent se succéder avec cette extrême variation de qualités, caractères, destins, qui se remarque dans la ligne d'un même sang : ce qui y variera le moins, ce qui sera toujours le plus durable et le plus pareil, c'est l'intérêt porté au domaine public par celui qui en assume le profit et l'honneur comme le dommage.

Sur la matière de son intérêt, comme de l'intérêt public, qui y est identique, il peut, certes, se tromper ainsi que tous les hommes, mais personne n'aura intérêt aussi profondément que lui d'abord à ne pas se tromper, ensuite à corriger l'erreur et à réparer le dommage dès qu'il aura vu ceci ou cela. Que ses facultés soient médiocres, il éprouvera un intérêt sérieux à les compléter par l'adjonction de serviteurs bien doués, l'aiguillon naturel l'y conduira, l'important pour lui étant moins de briller que de réussir d'une façon vraie, l'éclat du succès lui revenant d'ailleurs par-dessus le marché !

S'il est par lui-même laborieux, consciencieux, attentif, capable, il sera son propre ministre. Que s'il se dépasse lui-même, le point de départ élevé que lui fourniront sa race et sa fonction lui permettra de donner son nom à son siècle, de frapper ce siècle à son effigie et à l'effigie de son peuple : ainsi le plus grand des Bourbons nomme le règne de la France par toute la terre habitée. Admettons même que, forcé de se faire suppléer par des régisseurs ou des intendants, il n'ait pas la vue claire qui permette de distinguer au loin les talents utiles, il lui restera d'être le premier que secouera la menace, le premier qu'éprouvera le revers. Il en sera touché de plus près que la confuse moyenne des particuliers. Nous pleurons, tous et chacun, nos morts de la guerre. Pour un roi de France et pour lui seul le chiffre de nos 1.700.000 morts prendra tout son sens.

Le souci vigilant de l'intérêt public est cruellement dispersé dans la démocratie : il est ici providentiellement rassemblé. Ce que le Prince aura de cœur et d'âme, ce qu'il aura d'esprit, grand, petit ou moyen, offrira un point de concentration à la conscience publique : le mélange d'égoïsme innocent et d'altruisme spontané inhérent aux réactions naturelles d'une conscience de roi, ce que Bossuet nomme son « patriotisme inné », se confondra psychologiquement avec l'exercice moral de ses devoirs d'état : le possesseur de la couronne héréditaire en est aussi le serf, il y est attaché comme à une glèbe sublime qu'il doit labourer pour vivre et pour durer.

Ainsi le génie de la vie, le génie de la vie d'un homme et d'une race, se trouve institué le gardien du génie et de la vie d'un peuple, Esprit avertisseur, sensibilité prévoyante, qui ne sauraient suffire à tout, mais faute desquels l'existence des nations est précaire, parce que leur conscience est menacée de tomber au-dessous de tout, quand elle s'éparpille à travers les individus.

J'avoue ne pas comprendre ceux qui comptent les cas où le ressort de l'intérêt dynastique n'a pas joué, a mal joué, et qui disent ironiquement : alors, à quoi bon ? Parce qu'il arrive au gouvernail de faiblir ou de rompre, parce qu'il s'en trouve de mauvaise qualité, faudra-t-il construire des navires sans gouvernail ?

On peut régler en quelques mots cette question des capacités personnelles du chef héritier : - Elles existent ou elles n'existent pas. Quand çà y est, çà y est, les profits publics sont immenses. Et quand çà n'y est pas, il reste quelque chose que ne peuvent fournir les volontés additionnées ni les coeurs ni les têtes de millions de citoyens : il reste le signe du lien, il reste la place du roi, le centre et le nom, la forme et le sommet vivant de l'État. Il y a là quelqu'un de faible ou même de mauvais, mais dont les fibres conscientes restent intéressées au bien général et, tandis qu'ailleurs vont et viennent tant de ministres, de magistrats, de présidents, ce quelqu'un subsiste, immobile, rivé, par son passé et par son avenir, à l'être politique commun. Il se trompe et il pêche, mais de toutes les fautes et erreurs, mêmes criminelles, que lui feront commettre les faiblesses humaines, ce qu'il pourra le moins, ce dont il sera le moins capable, sera d'éprouver ce détachement, cette indifférence, cette négligence profonde, cette fleur de désintéressement insolente ou naïve qui sont les caractères de millions et de millions de citoyens dans la démocratie à l'égard d'intérêts généraux et vitaux. Nos poussières de petites souverainetés peuvent se moquer d'elles-mêmes en long et en large. Nos citoyens-rois peuvent vivre longtemps et bien sans penser aux affaires de la nation.

Le roi héréditaire ne le peut pas. Le sentiment de sa royauté ne fait qu'un avec celui de son existence.

La fonction royale

Comme il y a des fils de famille insoucieux de la ruine du patrimoine, l'on n'est pas sans trouver d'insensés fils de rois qui se détachent de l'héritage de leurs aïeux. Mais c'est un cas exceptionnel, qui fait le scandale ou l'étonnement de l'histoire.

Louis XV a été le plus blâmé de tous les princes, passant pour avoir dit : « après moi le déluge », ou pour ne pas s'être soucié que le café de la France « fichât le camp ». Mais, en dépit des manuels civiques et des prédications morales, l'opinion courante et les moeurs réelles, les moeurs vivantes flétrissent fort peu certain successeur de Louis XV, notre Citoyen-Souverain, quand il oublie de voter ou d'opiner en matière politique.

Car l'on exige du Prince ce dont on ne sait qu'un gré assez faible au citoyen. Pourquoi ? Parce que l'on sent la vérité : le citoyen n'exerce la fonction souveraine que par emprunt, raccroc et accident fortuit, ou parce qu'il y trouve un profit indécent ; le Prince y est destiné et retenu par la voix d'un intérêt naturel qui est son intérêt vital : ce « bien public », disait fièrement Louis XIV, « pour qui seul nous sommes nés ». Plus roi encore que grand roi, Louis XIV disait ainsi ce qu'il était et ce que ses contemporains le voyaient être.

C'est pourquoi le rêveur très observateur La Fontaine, faisant la psychologie de son roi, situe la faculté économique-politique dans les parages naturels de la plus profonde vie des sens et du coeur :

Il n'est pour voir que l'oeil du maître,

Quant à moi j'y mettrais aussi l'oeil de l'amant.

Amour et intérêt ne font qu'un ici. L'intérêt s'identifie à l'amour de soi en ce qui touche aux biens sacrés dont un roi est le maître : la vie ou la mort de tant d'hommes en dépendent qu'il n'y a guère d'égoïsme, qu'il y a même de l'altruisme à aimer cette magistrature jusqu'à la passion.

La compétence propre de la fonction royale est de l'ordre du sentiment. C'est une branche de la capacité de voir, de toucher, de juger. « S'il a quelque besoin », dit encore notre Fabuliste, « tout le corps s'en ressent ». Et aussi, à l'inverse, c'est le besoin de tout le corps qu'il a fonction de ressentir. Il se trouve pressé de recourir aux remèdes avant que le reste du pays s'avise du mal. Là où le myriapode démocratique n'éprouve rien, il a conscience des problèmes et des blessures, il a volonté, désir et besoin d'en appeler aux compétences pour résoudre les uns ou guérir les autres. Sa charge est de savoir quand il faut crier d'abord au secours.

Ainsi le mode de gouvernement qui, à première vue, semble exposer le peuple au hasard d'un règne incapable est le seul qui l'en exempte en général... Après nous être refusés à poser de façon directe l'insoluble problème de la capacité du souverain, nous l'avons résolu en faisant ce détour. Au lieu d'une personne, nous avons recherché une position : la position unique d'où le commandement est le plus ou le mieux subordonné au bien public. Le monarque héréditaire n'a pas science infuse des hommes et des choses, ni sens infus de l'art du gouvernement : il est le mieux placé pour s'entourer des hommes qui possèdent la science ou la connaissance. Mais déjà il n'est point mal placé du tout pour recevoir de la nature ou pour obtenir de son entourage quelques-uns de ces dons précieux.

Car, pour saisir la monarchie héréditaire dans son essentiel, nous l'avons dépouillée de l'ample végétation des conséquences naturelles dont la charge et la pare un règne historique effectif : le même scrupule de méthode nous a fait commencer par la placer dans les conditions les moins propices. Nous avons écarté par hypothèse le cas de la haute valeur moyenne des princes. Ou nous avons admis que des princes de valeur moyenne n'ont été élevés au-dessus d'eux-mêmes que par la force de l'oeuvre à laquelle ils étaient appliqués.

Cependant l'histoire parle souvent, beaucoup, des talents et des vertus de leurs personnes. Les princes éminents ne sont pas rares, et ceux dont une opinion frivole augurait le plus mal ont causé des surprises à leurs contemporains. Rappelons-nous ce qui était dit du prince de Galles au lendemain de son avènement : ce n'était qu'un noceur ! Sur le trône, il se révéla le grand politique Édouard VII. Rappelons-nous la série des trois rois « constitutionnels » de Belgique. Ces prétendus rois de carton ont donné à leur pays un Empire et ont changé la face des affaires de l'Europe.

Chez nous, où l'opinion pervertie obligeait à plus de prudence critique, nous avons affecté de nous montrer modestes sur l'esprit des rois fondateurs et, acceptant, pour abréger, les vues d'une historiologie officielle aussi ignorante qu'hostile, nous disions avec Frédéric Amouretti : « Citoyens, on vous a raconté que nos rois étaient des monstres : il y eut parmi eux, c'est vrai, des hommes faibles, peu intelligents, plusieurs médiocres, débauchés, et peut-être deux ou trois méchants. Il y en eut peu qui fussent des hommes remarquables, la plupart furent des hommes d'intelligence moyenne et consciencieux. Regardez leur oeuvre : c'est la France. »

Cependant, ajoutait Auguste Longnon, quelle admirable tige, quelle suite étonnante de talents, de capacités, de vertus que nos premiers Capétiens de Hugues le Grand à Saint-Louis ! Cela fait quatre siècles où la continuité du talent et du caractère ne cesse pour ainsi dire pas.

En eux, l'honnêteté autant que la valeur, tranchant sur le spectacle des dynasties voisines, explique le respect du

monde et la fidélité immortelle de leur nation !

Un peu plus tard, un écrivain d'esprit très libre, M. Gabriel Boissy, qu'un bon hasard avait conduit à l'examen de l'oeuvre écrite de nos rois, en sortait tout émerveillé d'une semblable succession de mérites puissants, jusque chez les plus décriés. Il conseillait de reprendre le procès de Louis XV (que Claude Saint-André a repris en effet), il révisait lui-même la cause de Louis XVIII.

Pendant ce temps, notre Louis-Philippe trouvait enfin de justes juges.

Il n'était pas jusqu'à ce malheureux Louis XVI, restaurateur de la marine et des colonies, libérateur de l'Amérique, en qui Pierre Gaxotte n'ait reconnu un esprit politique au moins comparable à celui des malfaiteurs qui l'ont massacré.

Le duc Albert de Broglie aimait à raconter une anecdote qui fut recueillie par M. de Claye, directeur du Moniteur universel : « Un jour, en 1791, Mme Roland vit entrer chez elle son mari qui sortait du premier Conseil auquel il eût assisté comme ministre.

On s'était occupé d'un différend diplomatique avec l'Autriche ; comme aucun ministre n'y entendait goutte, le roi Louis XVI leur avait expliqué le point en litige. Toujours naïf, Roland s'étonnait d'avoir trouvé dans le roi, au lieu d'un être « abruti par l'exercice du pouvoir absolu », un homme, un Français mieux au courant des intérêts de la France que ses ministres d'aventure, adeptes du « Contrat Social » : - Grand sot, lui dit familièrement Mme Roland, si, dans SA SITUATION, il n'en savait pas plus long que vous tous ensemble sur de tels sujets, il serait le dernier des imbéciles. » Cela aide à comprendre comment le métier de roi a été exercé, tantôt le mieux possible, et tantôt le moins mal, par les gens qui y étaient nés.

Un métier qu'ils avaient appris. Bien rares ont été ceux qui ne firent qu'un saut du berceau au trône. Si le hasard de la naissance semble mettre la couronne à la loterie (ni plus ni moins que le hasard de l'élection) une préparation peut être donnée à l'héritier par l'éducation : est-ce que l'électeur la reçoit ?

Et l'héritier apporte, sans avoir à l'apprendre, une connaissance expresse ou diffuse, une information traditionnelle reçue des ambiances de la famille royale.

La royauté ou le commandement au royaume se transmet comme une autre propriété.

L'ancêtre a créé, fondé. Le descendant succède. Le premier a travaillé à rassembler la terre française. Le second travaille à la maintenir. La royauté est donc propriété comme les autres, elle a eu des créateurs, ces créateurs ont eu des héritiers ; sa transmission régulière par voie d'hérédité, constitutive d'une tradition est, en elle-même, si salubre, si favorable à l'ordre intérieur et à la puissance extérieure de la nation que l'objection contre l'hérédité royale devient une raison en sa faveur : nous désirons le retour à cette royauté-là, à l'exclusion de toute autre forme de monarchie.

Pour ce qui est des actes religieux ou civils qui, à l'origine, ont, non pas créé, mais reconnu et consacré l'autorité de

nos rois, ils ont une importance qui peut varier avec chacun d'eux ; le sacre a la valeur qui s'attache aux actes de la religion catholique ; ou encore l'association au trône du fils aîné du Roi chez les premiers Capétiens, sont des moyens heureux, dont l'usage peut être répété (ou varié) selon le temps, dans la mesure où ils peuvent affermir et consolider la continuité du pouvoir royal héréditaire, c'est-à-dire le bien public et le salut public. Il faut distinguer avec soin ces modes passagers et variables d'avec le principe générateur que nous avons dégagé : ce principe seul ne change point.

La Royauté française sera le chef-d'oeuvre de la réflexion nationale.

En sera-t-elle moins oeuvre d'instinct et de passion ? ; Prenons garde que les moteurs de la réflexion politique de la France contemporaine, à son degré le plus abstrait, sont les deux passions les plus fortes qui puissent toucher une foule : la volonté de vivre et la peur de mourir.

Les plus parlementaires des rois modernes ont tendu, au moins indirectement, à demeurer les maîtres de deux grands organes d'État, la diplomatie d'une part, et, d'autre part, les armées de terre et de mer. Donc, si l'on veut définir le type dans lequel se concentre la royauté moderne, il faut noter que c'est celui où domine la tâche militaire et diplomatique.

L'autorité souveraine est du même ordre que la vertu ou le génie ou la beauté. Elle n'est pas artificielle. La plus grande folie de la démocratie est d'avoir voulu fabriquer des autorités révoltées contre celles que produit la nature. Entre autorités élues, il est trop facile de se répondre, comme fit, dans le dialogue apocryphe, le comte Adalbert au premier Capétien : - Qui t'a fait comte ? - Qui t'a fait roi ? Débat juridique insoluble. Quand il est engagé, l'ennemi a beau jeu !

C'est parce que ce débat ne s'est pas engagé parmi nous, depuis 987 jusqu'en 1789, que l'histoire de France avança d'un mouvement si pur et si beau. C'est, au contraire, parce qu'il s'est répété sans cesse en Allemagne, où la souveraineté était élective, c'est-à-dire livrée au conflit des volontés, que l'histoire allemande fut une longue et misérable suite de divisions. C'est, enfin, parce que la même question se repose chez nous depuis cent vingt ans que nous possédons un État politique caractérisé par la rébellion, la compétition, l'anarchie. Les plus savants artifices humains n'ont jamais remplacé l'autorité née...

Les Français du Xe siècle s'étaient rangés autour de la race qui, depuis cent années et plus, les avaient toujours défendus efficacement. D'où venait cette race, de quel ciel était-elle tombée sur le pays ? Saxons immigrés ? Seigneurs paysans autochtones ? Descendants de petits bourgeois parisiens ? L'érudition en discute. On ne discute pas l'autorité acquise peu à peu par leur puissance heureuse ni le bienfait de leur dynastie ni son bonheur constant. Elle exprime depuis des siècles un pouvoir de protection et de relèvement, elle figure tout ce que le coeur et l'esprit des hommes, isolés ou réunis, attend, espère et croit d'une autorité véritable. Ce souvenir diffus fait comprendre comment notre instinct national, toutes les fois qu'il fut libéré et purifié par des circonstances critiques, a parlé constamment en faveur de la royauté.

Il n'y a pas de droit divin particulier à la royauté. Pour quiconque croit en Dieu, tous les droits sont divins. Les droits propres de la royauté sont des droits historiques.

Mais, moderne ou antique, toute idée du droit est divine.

Que l'on ait foi au droit du Sénat romain, à celui du roi de France ou du peuple français, ce droit suppose, pour qui y croit, une marque sacrée, un caractère absolu, lequel ne peut venir que de la divinité quelle qu'elle soit. Auguste Comte l'avait bien vu : pratiquement et par horreur du métaphysique en tout, il rayait le mot Droit de son vocabulaire. Les fondateurs de la démocratie moderne, protestants comme Rousseau ou catholiques comme Lamennais, confirment la règle ; leur droit du peuple est un droit divin.

Ainsi sont divins tous les droits, non seulement le droit du chef politique (populaire ou collectif, unique ou héréditaire), mais le droit du père sur sa famille, du propriétaire sur son bien, du marchand sur sa marchandise, du travailleur sur son travail. Ne parlons pas de droit, ou comprenons que la garantie théologique y est impliquée.

La propriété du pouvoir ressemble aux autres propriétés justes, elle sort du travail, du travail fait, « bien » fait. La force toute nue peut s'appliquer au bien et au mal, à la construction et à la destruction. Quand elle a fait le bien, quand elle a construit, elle en a le mérite, elle en a le prestige et la gloire, elle en a aussi le produit qui s'appelle l'autorité.

Lorsque le pouvoir est vacant, c'est, comme disait Jeanne d'Arc, grande pitié sur le royaume ! Et c'est grande misère. Prendre le pouvoir en ce cas, quand on en a la force, c'est tout simplement un acte de charité ou d'humanité. Un peuple a besoin de chef comme un homme a besoin de pain. Non seulement, en telle hypothèse, se rétablit le droit du premier occupant, mais il y a devoir rigoureux, obligation stricte pour celui qui peut occuper.

... Quand les citoyens sont menacés par l'ennemi, il faut les commander si l'on peut le faire. Quand le désordre est dans la rue, il faut y ramener de l'ordre si l'on en a les moyens. Imaginez l'une ou l'autre situation, continuée et aggravée, l'incapacité des pouvoirs nominaux, la croissance des pouvoirs réels et vous aurez le mécanisme de la translation dynamique.

Que le roi fût le premier grand serviteur de l'État, Bossuet le disait à Louis XIV et Louis XVI le répétait à son propre fils.

Qu'un monarque se maintienne seulement par le droit de naissance, cela c'est peut-être vu, mais dans l'île de Robinson, avant que Vendredi lui composât une cour.

Le maître le plus dur doit s'accommoder d'un certain assentiment de l'esclave, et l'esclave le plus soumis introduit quelque part de sa volonté dans l'économie de sa servitude.

Si cela représente un régime « plus ou moins constitutionnel ou libéral », on en retrouvera tout autant dans le gouvernement d'Abdul Hamid et dans celui de Xerxès.

Pour revenir aux rois de France, qui sont un peu antérieurs à « l'esprit de la Révolution française », il suffit de relire le rituel de leur Sacre : on se rendra compte de la part d'adhésion et d'assentiment impliquée dans la reconnaissance

du prince, qui se fait par « acclamation ».

Et cela ne ressemblait en rien à la chose que nous appelons l'élection, au choix arbitraire et falot de la souveraine volonté populaire, bien que le verbe *eligere*, en toutes lettres, y fût.

Le possesseur de la couronne héréditaire en est aussi le serf, il y est attaché comme à une glèbe sublime qu'il lui faut labourer pour vivre et pour durer.

Le bienfait de l'hérédité monarchique

L'hérédité souveraine est un bien en soi : sans égard à la personne de l'héritier, cette façon de succéder anéantit la querelle, fonde la paix, maintient uni ce que disperse la compétition ; la plus simple de toutes, elle roule toute seule, comme dit Bossuet, et, suivant l'observation d'Auguste Comte, elle transmet l'autorité comme la propriété. N'étant pas plus injuste que les autres biens de fortune tels que la richesse ou le talent, elle est moins dangereuse que d'autres dons naturels parce que sa nature conservatrice, prévoyante, est imprégnée d'un puissant esprit d'avenir.

Pas un de ces risques qui ne soit inférieur au risque égalitaire-démocratique. L'hérédité souveraine reçoit normalement des correctifs et des additions que la démocratie ne reçoit qu'anormalement. On parle toujours de l'éducation du peuple souverain, mais on ne la fait pas. Répétons-le : on fait l'éducation du prince.

L'héritier, qui vaut ce qu'il vaut, peut en venir à valoir exceptionnellement mieux par l'effet naturel d'une préparation exceptionnelle. Mais, avant de la recevoir, il réunit déjà plus de chances qu'un autre de devenir un homme supérieur et de rendre des services hors ligne.

Ce cas privilégié est un cas fréquent, l'intérêt public en bénéficie encore.

Il y a plus. Dans notre France, si l'on parle de la famille des rois, l'hérédité monarchique ne peut pas être envisagée comme le seul effet heureux d'un très beau schéma de mécanique politique : aux vues critiques et aux déductions logiques, se mêlent d'autres éléments qui touchent à la vie du cœur du pays.

Les Français ne seraient pas hommes, affectueux et raisonnables, si la race royale qui a fait leur nation ne recevait point d'eux le culte d'estime et d'amour qu'un si grand bienfait leur impose.

Un lien moral de filiation unit la France à la série des chefs fondateurs qu'il faut bien appeler Pères de la Patrie.

De leur création poursuivie sciemment ou instinctivement, mais avec une fidélité inflexible, jaillit en nous l'image d'une volonté bienveillante, disons d'une bonté que l'histoire ne dément pas. Chez les plus personnels des Princes, l'égoïsme peut alléguer, presque dans tous les cas (comme palliatif, justification, ou excuse) la raison sympathique, la raison légitime du grand dessein territorial et national dans lequel chacun de nous retrouve sa place et sa part.

Cette liaison de chair et d'esprit n'étant pas contestable, le signe de la paternité étant le premier de tous, il n'est rien qui puisse être égalé au bonheur dont les Français sont redevables aux rassembleurs de leur pays.

Ce lien s'affermir par le souvenir de tant d'aventures courues depuis 1789 ; de destructions souffertes depuis 1830 ; de dépressions subies depuis 1848 ; bref, depuis que fut transgressé l'axiome aristotélicien qui veut que les choses ne soient bien maintenues que par les causes qui les formèrent.

La Révolution libérale et démocratique avait promis beaucoup mieux que la Royauté, et l'on a eu beaucoup moins bien. Les idées au nom desquelles le progrès était annoncé se trouvaient être des idées fausses, on le sait, mais il faut savoir que les sentiments et les jugements dont nos prétendus « tyrans » furent l'objet, furent également des erreurs, des fautes ou des crimes.

Quand donc l'élite du peuple français éprouve la nécessité d'être gouverné par un seul, nous devons lui apprendre pourquoi et comment cet élan d'aspiration monarchique s'adresse, au fond, à notre royauté fondatrice et conservatrice. Cette institution excellente par elle-même est consubstantielle à l'histoire de notre État, de notre Nation, de notre Esprit : ses forces convergentes correspondent si bien aux nôtres qu'avec le temps qui passe, ce qui fut perdu à la perdre menace de devenir presque aussi important que ce que nous avons gagné à la posséder : l'unité ! la durée ! l'existence même.

On ne peut sortir que par elle d'un désordre déjà séculaire. Bien qu'elle soit la seule forme d'unité de commandement qui exclue toutes les diverses formes, même spécieuses, du mal qui nous mine et nous tue, elle n'exclut cependant rien des nouvelles habitudes d'esprit, personnelles et collectives, qui ne tiennent pas à l'essence du mal : elle peut employer toutes les volontés nationales sans leur accorder une pernicieuse souveraineté, elle peut faire appel à toutes les puissances de sentiment sans les débiliter les unes et les autres, **ELLE PEUT ÊTRE IMMENSÉMENT POPULAIRE SANS RIEN AVOIR DE DÉMOCRATIQUE** .

L'institution royale est à nous, sans cesser d'être quelque chose de plus et de mieux que nous : résumant notre histoire y compris nos fautes autant que nos gloires, elle est aussi notre Loi et notre Droit, dans leur pureté.

La race des Bourbons-Orléans appelée au trône, ayant participé à l'erreur des révolutions, **NE PEUT TENIR AUCUN FRANÇAIS POUR SON ENNEMI HÉRÉDITAIRE** et cependant nulle autre qu'elle ne peut **PRÉTENDRE AU TRÔNE DES LYS** .

Erreurs historiques communes à tous les Français, légitimité juridique absolument sûre, la rencontre de ce double caractère fait certainement le plus clair de tous les signes de vocation connus et enregistrés par l'histoire.

A la base de toutes les dynasties, grandes ou petites, illustres ou obscures, il y a la valeur personnelle des fondateurs : vigueur, audace, intelligence, activité, générosité, puissance d'expansion et de ralliement.

Mais ce n'est point à un homme, c'est à une famille, à une lignée, que les royalistes veulent remettre le destin des familles françaises. Le système dynastique a justement pour résultat d'éloigner les « risques » particuliers au gouvernement d'un seul, qui, ainsi corrigé, constitue non pas seulement le meilleur des régimes possibles pour la France moderne, mais encore le seul qui, empiriquement et logiquement, nous convienne.

Le système dynastique comporte des inconvénients et des accidents comme tous les organes naturels de la vie des sociétés. On ne possède pas deux yeux sans être exposé par là même au strabisme et à la myopie, ce qui est très fâcheux sans doute. Mais il est encore plus fâcheux de n'avoir pas d'yeux du tout et de ne pas y voir.

La monarchie héréditaire ne se « fonde » pas le moins du monde sur la transmission atavique d'une faculté, mais sur le grand intérêt national qu'il y a d'abord à transmettre ainsi la souveraineté, par voie héréditaire, comme la propriété.

Il reste vrai que, en fait, la plupart du temps, par suite du fonctionnement de ce régime, les principales attitudes du commandement se transmettent régulièrement, mais il peut arriver que cela ne se produise pas et l'État peut en souffrir des dommages certains : la somme de ces dommages est infiniment moindre que la somme des risques auxquels est exposé l'État, quand la transmission du pouvoir ne bénéficie pas des garanties, des commodités et de tous les autres bienfaits de l'hérédité, mais les hasards et les malheurs, les querelles certaines et les compétitions fatales de l'élection.

Observez simplement que, réduite à ses termes bruts et abstraction faite du choix de la race, de sa désignation historique et de l'éducation du prince, l'hérédité monarchique donne à l'intelligence un spectacle satisfaisant :

Le monarque qui meurt ou qui abdique fait place à un successeur qui représente une nouveauté et une espérance.

Les éléments de l'avenir, tels que les fournit la génération nouvelle, se sont groupés autour de lui. Le passé paternel lui confère des droits, sans l'enchaîner aux fautes, aux erreurs, aux revers.

C'est une aurore qui s'éveille, c'est une jeunesse qui brille, un personnel nouveau et des idées nouvelles qui se font jour pour reverdir sur le vieux tronc.

Si l'on veut nier la continuité dynastique des Capétiens, comment expliquer la formation territoriale de la France ?

Tout bon Français, tout Français natif, bien instruit aux lettres françaises et connaissant le son du vocabulaire français, saute de fureur et d'effarement à l'idée du règne étranger. Cela, nous l'avons dans le sang. Nous sommes restés tels qu'au temps de Philippe de Valois ou, cent ans plus tard, de Jeanne d'Arc. Nous savons tous, confusément ou non, que la nation française est la seule grande nation de l'Europe qui s'enorgueillisse d'avoir tiré sa race de rois des entrailles de son terroir et de sa population. Au lieu que Vienne, Londres, Berlin, Pétersbourg, Madrid, Rome sont régis par des étrangers, le chêne capétien a pris racine dans la campagne de Paris. L'idée d'aller chercher un roi en Europe ne vient pas au Français lettré et honnête homme. Son Roi, il lui arrive tout fait des profondeurs de l'histoire de France, et la plus haute majesté du droit historique français vient proprement de ce que le Roi de France, que l'on reconnaît et que l'on acclame, n'est pas un roi que l'on choisit.

C'est par ce trait particulier que nos Rois apparaissent dans toute leur histoire éminemment supérieurs aux compétitions des partis.

L'antique podestat, étranger à la commune italienne, appelé du dehors pour la pacifier, départageait à quelque degré les factions.

Les derniers rois forgés au XIXe siècle et au début du XXe, depuis Othon de Bavière ou Georges de Danemark, appelés en Grèce, jusqu'à Haakon de Danemark, appelé en Norvège, accomplissent une fonction analogue, avec l'éclat supérieur qu'ils empruntent à la dignité d'un sang impérial ou royal.

Et c'est à peu près ainsi, quand ce n'est pas la conquête, que s'établirent plus anciennement les dynasties qui gouvernent les grands pays de l'Europe : ce sont des gendarmes requis par nécessité. Seul, le Roi de France peut dire à toutes les dissidences de la nation française qu'il vient les apaiser pour l'amour de l'antique unité héritée et au nom du droit que possèdent les Français futurs sur l'intégrité de leur héritage.

Le Roi de France montre ainsi l'éternel et vivant visage de la patrie.

La famille-chef

Ce n'est pas au bonhomme Démos que peut appartenir la direction de l'État, son gouvernement. En fait, le suffrage universel se remet toujours à d'autres. Mais à qui doit-on s'en remettre ? ;

Le Droit national dit la vérité à l'individu, ou, pour parler correctement, à la personne : à l'homme qui n'est qu'homme, au citoyen qui n'est que citoyen. Cet homme est ce qu'il peut être, il fait ce qu'il peut faire, mais où s'arrêtent ses moyens s'arrêtent aussi ses devoirs, par conséquent, ses droits. La politique contient une science, parce qu'elle est un métier ou un art. Cet art de servir l'intérêt général suppose instruction, éducation, apprentissage, compétence. Il doit supposer les conditions naturelles de toutes ces choses. Qui instruira, qui éduquera, qui provoquera l'apprentissage et l'initiation à la compétence, dans cet art de servir l'intérêt général ? ; Cet art devra exclure les intrigants et les aventuriers : il devra donc être exercé à ciel ouvert. Les démocraties ne comportent qu'un gouvernement occulte : nous cherchons un gouvernement qui puisse être avoué, reconnu.

Si la nation est composée de familles, on doit admettre qu'une famille ou des familles la dirigent. Si la naissance fait le caractère le plus important du phénomène national, si tout dépend d'elle d'abord, comment cet élément primordial de la nation serait-il absent de l'État ? ; Les deux éléments s'appellent au lieu de se contredire. Si l'État veut sauvegarder l'élément-né de la nation, il doit avoir pour suprême objet la sauvegarde des familles : des affinités essentielles jouent entre les besoins auxquels il doit répondre et l'élément natif de ce pouvoir-né.

L'action politique et civique passant de l'aire des individus à l'aire des familles, il faut considérer nos familles professionnelles : militaires, marchandes, industrielles, maritimes, commerçantes, ouvrières. La nature les fait et défait, comme tout. Mais les habitudes historiques y retiennent naturellement, et j'allais dire voluptueusement, la majorité de leurs adhérents comme le lieu du moindre effort ou de l'effort le plus facile et le plus productif. Allons-nous trouver dans cet ordre un clan, une élite de familles politiciennes ?

Nommons-les d'abord politiques.

Une désignation honorable est due quand le métier est avoué et exercé avec préparation et pertinence.

Il n'est pas douteux que dans notre pays (moins qu'ailleurs, peut-être, il est vrai), un certain nombre de familles nobles ou bourgeoises tranchent sur les autres en y perpétuant avec leur patrimoine, outre un sens national affiné, un vif esprit du service public, des habitudes de clientèle et l'exercice du commandement local ou régional.

Où l'individu vivant de la politique était un intrus souvent dangereux, la famille qui fait de la politique sait ce qu'elle fait et, par sa durée même, témoigne qu'elle donne autant qu'elle reçoit. Elle ne dissimule pas sa fonction, mais la publie. Elle ne dit pas au peuple qu'il règne, ni gouverne, mais elle reconnaît qu'elle l'administre, le dirige et aussi le sert.

Caractérisées par l'éducation reçue et transmise, par la tradition prolongée, par le rang moral maintenu, ces familles portent la charge, elles remplissent les devoirs, elles accèdent au pouvoir partiel ou total selon les pays.

Ces éléments d'aristocratie tendent-ils à la monarchie ? ; On le dit. On se trompe. C'est tout le contraire.

Si l'on trouvait en France une forte charpente de ces familles politiques stables, les chances seraient moins pour le gouvernement d'Un seul que pour la République aristocratique.

Mais on trouve autre chose en France.

Dans le nombre important, peut-être excessif, des familles capables d'autorité sociale, on trouve une race qui, depuis mille ans les domine, les discipline, les conduit, les réduit au bien du pays.

Drumont l'appelait la famille-chef. La situation de la famille-chef étant en rapport étroit avec les convenances de l'intérêt national, le Droit national tend à solliciter cette famille d'assurer la direction-en-chef du service public et à lui déférer ce commandement unique dont l'esprit public accuse un besoin si aigu.

Hésitera-t-on cependant ? ; Demandra-t-on ce qui vaut le mieux, du commandement de plusieurs familles ou d'une seule ? ; Sous le règne de toute aristocratie républicaine, le sentiment public court le risque de se dissoudre dans la compétition de dynasties, trop aisément armées l'une contre l'autre : le bien public y sombre facilement dans ces rivalités d'intérêt, dont le malheur est souvent d'être aussi respectables et légitimes les unes que les autres, la volonté d'un Chef pouvant seule les départager. Exemple, l'histoire des Républiques de Princes comme l'Allemagne ou des Patriciat de l'Italie au moyen âge.

Sauf en certains cas privilégiés, la République aristocratique n'est pas la raison sociale d'un conflit de familles-chefs, que nul principe supérieur ne contraint à se mettre d'accord : « absence de Prince », disait déjà Anatole France.

En France, la République bourgeoise offre le même vice : nos intérêts économiques varient puissamment de région en région. Si on les laisse libres de constituer le gouvernement, c'est-à-dire de se combattre sans autre loi que leur liberté, celle-ci mène au bord du Styx comme la queue de l'hydre de La Fontaine : « absence de Prince » !

Un pouvoir fondé sur des négociations perpétuelles entre firmes rivales dont chacune veut tout ce qu'elle peut, oscillera facilement et lourdement du pour au contre : il ne sera jamais que le signe d'une différence dans la

soustraction entre les totaux de forces en lutte.

Au bout de cette lutte, le pays restera gouverné par la petite différence qui sépare une majorité d'une minorité : misère ou gâchis...

► Le Prince, le Prince, le Chef !

Au contraire, substituons au conflit de dix, cent ou mille familles-chefs le règne d'une seule, désignée non pour elle-même, mais par les rapports qu'elle soutient avec la nation.

Adoptons une famille-chef, celle qui incarne le travail politique, l'effort, la fonction conservatrice et unificatrice d'où est sortie toute la nation.

Laquelle ? ; Nulle discussion honnête n'est possible. C'est la famille des Capets-Bourbons-Orléans. Pas de compétition. Nous ne la choisissons pas, nous la recevons toute faite de l'histoire de la patrie.

Il est un point de vue national auquel tout le monde peut accidentellement se placer, mais c'est celui-même où se tient, où vit naturellement une Race qui, en mille ans, a fait métier d'opérer le rassemblement et la direction du pays. Là est son ordre de fonction et son plan d'action, son champ sensoriel et son intelligence, la ligne même de sa vie. Elle y est spécialisée, par profession, depuis dix siècles, n'ayant d'autre métier ni d'autre intérêt que la protection et le développement du pays qui est « le sien ». Le sens le plus général de la vie nationale y trouve un abri propice à sa sûreté, et le Droit national trouve aussi son dépositaire, son fonctionnaire, dans la tête et dans le coeur d'un personnage que son poste même intéresse au maximum de salut public et de bien public : le Roi.

Car on n'en peut rester au gouvernement de la Famille royale. En vertu des raisons irréfutables qui ont déjà milité pour l'unité, cette monarchie qu'il faut à l'État s'impose au plus haut de l'État : il faut à la famille-chef un chef, mais qui soit choisi et désigné en elle, comme elle-même l'a été, non par l'élection du présent mais par les sélections du passé : non par le suffrage de tous ni de quelques-uns, non même par le sort, mais par un principe supérieur de commodité, une règle d'utilité : le droit d'aïnesse.

Il est meilleur que tout, du point de vue de la nation, que, sans contestation, le premier-né soit le premier accédant au trône et, après lui, ce qui naît de lui dans l'ordre des premiers-nés. Qu'il en soit fait ainsi pour que, dans la suite des temps, dès que « le roi est mort », on dise « vive le roi ! » et que le monde entier soit habitué à s'entendre redire par nos légistes de Toulouse et de Paris que « le roi de France ne meurt pas ». Syndic-né de toutes les familles, symbole-né de tous les métiers, fédérateur-né de toutes les provinces, dont les terres saluent en lui le rassembleur-né, il représente à la tête de la nation tout ce qu'elle a de constant et d'identique ; tout ce qui, jailli de la profondeur originelle, veut et peut s'emparer des berceaux brillants du futur.

Les reines de France

Ce royaume est peut-être celui qui doit le plus de bienfaits à ses reines. Du fait qu'elles montaient sur le trône de

France, nos reines ont collaboré au grand oeuvre qui nous a mis au monde comme nation. Quand elles cessèrent de nous apporter « la grande dot » des provinces, comme Dante dit quelque part, elles vinrent, de règne en règne, édifier quelque alliance nécessaire à l'accroissement du pays.

Quel régime électif eût permis cela ? ; Vue d'ensemble, en retenant ce qui a réussi et ce qui a duré, nulle diplomatie n'est comparable. Celui qui voudra retirer de l'abîme de sang et de douleurs où il a sombré le nom pur et sacré de Marie-Antoinette se sentira peut-être serré de désespoir à la pensée de tant d'abandon après tant de gloire : concevons historiquement, comprenons la signification politique de la présence de « l'Autrichienne » sur le trône de France.

Ce fut le testament de l'ancien régime. Ce fut la voix de la dynastie tout entière, tous les pères de patrie nous avertissant :

- Entendez-vous avec l'Autriche ! C'EST DE LA PRUSSE MAINTENANT, C'EST DE BERLIN, CE N'EST PLUS DE VIENNE QUE DOIT VENIR POUR NOUS LE DANGER ALLEMAND.

L'esprit public d'alors n'en crut rien, mais juste un siècle avant Sadowa et Sedan, la monarchie montrait une assez jolie clairvoyance !

Si le choix de sa reine signifia longtemps l'action pacifique ou guerrière du roi sur l'Europe, la reine lui portait les fruits et les fleurs du dehors : c'était ensuite affaire à notre peuple de les adapter à l'air et à la terre de nos jardins.

Tout ce que peut rêver d'accueillant et d'ouvert une hospitalité généreuse et chevaleresque s'unissait, s'alliait, se mariait à la nécessité de garder notre génie pur. Cette histoire brillante fait le chef-d'oeuvre du libre échange international associé au maximum de la protection nationale.

Au-dedans s'étendit la même vertu pacifique. Nos reines ont été tout naturellement les emblèmes et les premiers ministres de la bonté du roi. Elles étaient la sensibilité de sa politique, la clémence de sa justice, le tempérament de son droit. Leur influence était plus sociale encore que politique, et la discipline des moeurs générales, le mouvement des intelligences, la culture et l'affinement du goût public s'en ressentirent.

Les chicanes sur quelques figures exceptionnelles ne doivent pas détourner l'attention du grand point central, vraie constante de nos variations séculaires : l'existence du couple royal, la vie de ce royal « ménage ».

Cela fixait le branle de la société et établissait des communications réglées entre éléments vivaces qui sont tentés, par leur loi même, de s'enclorre dès qu'ils se suffisent et de tourmenter leurs voisins aussitôt qu'ils se sentent forts. Le roi et la reine tenaient leur Cour : par cette Cour était assuré le circuit général de la vie à travers la nation tout entière. Tout se fréquentant et se pénétrant, il naissait un esprit public et un « sens commun ».

L'expérience séculaire de la France

Ici, notre maîtresse est l'Épérience du genre humain, l'Histoire, mais l'Histoire interprétée judicieusement et à condition qu'on y sache démêler les liaisons certaines des causes et des effets.

Cette règle suppose un peu de recul. Quelle conclusion raisonnable et sûre peut-on tirer de l'histoire des États-Unis

du Brésil, qui n'ont pas cinquante ans d'âge ? ; du régime plébiscitaire au Mexique, où le même président, réélu six fois, a été d'abord un vrai dictateur et dont la dictature s'est écroulée dans l'anarchie ? ; Jules Lemaître me répétait, d'après son docteur Déroulède : - Porfirio Diaz !... Le pauvre Porfirio n'est qu'un souvenir de discontinuité politique éclatante !

Enfin, quand on agite désordonnément ces points de comparaison tirés du Nouveau Monde, on oublie une immense différence de conditions économiques et militaires avec notre Europe.

C'est la mémoire de la France qu'il importe de consulter. L'expérience séculaire de notre patrie contient seule nos grandes lois.

L'expérience ! La politique n'est pas de choisir par illumination de l'esprit telle ou telle mesure, telle ou telle procédure abstraites. Elle consiste à voir, à juger, entre les différentes tentatives réelles et concrètes que l'inlassable effort humain mit en oeuvre chez nous, celles qui donnent des résultats, celles qui n'en fournissent aucun et celles qui en donnent de contraires au but désiré. Mais cela suppose de longs tâtonnements, pendant lesquels l'État n'a qu'un devoir : maintenir l'ordre, empêcher la velléité de progrès incertains de tuer les progrès acquis.

Qu'on se place par la pensée à un moment quelconque d'une histoire heureuse, d'une histoire qui ait réussi, la nôtre, par exemple, entre le XIe et le XVIIIe siècle : comment furent réglées certaines difficultés politiques et sociales aussi redoutables que celles dont nous nous plaignons ?

Au temps où les membres du corps féodal, paysans, seigneurs, grands feudataires, commencèrent à venir rarement aux plaids, la royauté et la société d'alors connurent une période d'embarras d'autant plus vif que la nécessité de la justice, « de la paix », comme on disait, croissait en même temps que l'abstention des juges.

Chacun s'ingénia. Ici, les officiers royaux, là les clercs, peu à peu la classe nouvelle des légistes introduisirent la juridiction spéciale et différenciée qu'exigeaient les besoins récents. Mais les anciens usages ne disparurent pas non plus. Les métiers gardèrent leurs tribunaux, l'Église ne perdit pas les siens, ce qui était resté vivant persévéra et, de haut, de très haut, l'on prit seulement soin d'accorder ces survivances aux nouveautés heureuses qui les complétaient.

Dans un ordre voisin, nos cinq derniers siècles monarchiques ont vu coexister un Droit féodal qui s'étendait bien au-delà de la noblesse et qui englobait des provinces, des villes, des corporations, avec un état de bourgeoisie fondé sur le droit personnel et dominé par une Administration. Tout cela florissant, sorti de la nature des choses et de la prévoyance des hommes, nullement de l'invention d'un seul cerveau. Aucun cerveau humain n'eût été capable de saisir la possibilité d'accorder ces forces aussi diverses.

La plupart des gens auraient dit : « ceci tuera cela », comme l'enfantin romantique. Le génie de la Monarchie excluait de tels meurtres. Ferme sur son triple principe (unité nationale, fidélité à la chrétienté, paix sociale), la royauté française a retenu le bien pour le seconder, écrasé le mal et laissé le médiocre pourrir sur pied. De là résulte la libre croissance, l'extension lente et sublime d'un beau corps plein de vie.

C'est pour avoir défendu la France contre l'envahisseur normand, et c'est ensuite pour nous avoir donné la sécurité et la paix en faisant une exacte justice des « barons brigands » que les premiers Ducs de France et Comtes de Paris se sont attiré la confiance et « l'amour » de la foule des braves gens. Oui, l'amour. Et cela ne les empêchait pas d'être craints des méchants. Ils étaient valeureux et justes. Guerroyant ou négociant, s'appliquant toujours et partout à rendre service, à se créer des titres, à se fonder des droits, ils surent arrondir leur pré carré dans toutes les directions indiquées par le dessein de Charlemagne, de Clovis et de Jules César. Politique de paix, politique de guerre, politique de justice ou de maréchaussée, ils déterminèrent cette heureuse série d'agrandissements continus qui dura jusqu'au dernier soupir de la Monarchie.

Tels sont nos anciens rois, ceux qui nous font royalistes. La force de la France ne nous apparaît que par leur royauté : la royauté disparue ou diminuée, la diminution du pays s'ensuit, et sa disparition même menace. Cette clarté est telle que, de plus en plus, tout Français conscient se sent devenir royaliste.

Mais il n'y a pas que des Français conscients. Les autres sont à rallier. La Royauté les ralliera par le titre éclatant de ses nouveaux bienfaits.

Procédure déjà ancienne : Charles VII était bien contesté. Il donna la libération du territoire. Henri IV n'avait pas accès dans tous les coeurs. Il ajouta la paix religieuse à l'indépendance de la patrie. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient obtenu ces deux biens par la seule persuasion. Il ne faut pas se représenter ces grands rois comme des bonshommes en carton doré, tels que Saint-Sulpice en fabrique, ayant en tête une couronne de papier et à la main un sceptre de sucre candi.

Ce roi-momie, ce roi de protocole, de figuration, de parade, est une invention romantique, dont se rient également l'historien et l'homme d'État.

Les véritables rois de France étaient de rudes compagnons qui ne boudaient pas à l'ouvrage, des princes de reconstitution et de reconquête. Ils réconciliaient, ils unissaient ? ; Fort bien : quand ils étaient les maîtres. Pour le devenir, ils ne reculaient pas devant un genre d'« opération césarienne » qui est plus ancienne que César.

Nous nous fions au roi, mais au roi seul, pour ce qui est de ne pas abuser de la force ; lui seul a intérêt à ménager les réserves morales et matérielles du pays ; on peut compter sur lui pour désarmer les « irrévocables rancunes ».

Toutes les traditions ont eu un commencement et les sentiments de fidélité monarchique, s'ils remontent très haut, ne remontent point à l'infini : ce qui a commencé peut donc se recommencer ; ce qui eut un point de départ peut en retrouver un second.

En constatant tous les démentis que l'expérience sociale et politique inflige à ce que beaucoup appellent déjà « l'erreur révolutionnaire », plusieurs de nos concitoyens croient pouvoir admettre une partie de la vérité politique (tradition) et d'abandonner l'autre (tradition royale) à l'Action française.

Ils disaient : « Nous prétendons, nous, qu'une tradition s'est formée dans ce pays -tradition à qui 89 donne une autorité singulière - et qu'il n'y a pas d'autorité possible en dehors du consentement de la majorité. »

Cette tradition du consentement de la majorité, ou plutôt de l'unanimité (si l'on entend par consentement un simple assentiment de fait aux actes nécessaires d'une autorité bienfaisante), cette tradition-là est plus vieille que 89, elle est contemporaine de tous les âges de notre histoire : ce n'est pas le moins du monde un fait nouveau.

Mais, vieux ou neuf, ce sentiment public, loin de rejeter la monarchie ou de la rendre inutile, en fait partie intégrante. C'est à un semblable état de l'esprit public que nous tendons et travaillons quand nous démontrons qu'il doit solliciter et désirer la monarchie comme la condition du bon gouvernement, - en France tout au moins.

Car nous ne parlons que de la France.

Il exista de pauvres petits peuples encore mal développés et différenciés, à qui le mécanisme rudimentaire de la démocratie put suffire. Il y eut des États plus développés, mais dans une direction homogène, les uns plus purement maritimes, les autres uniquement terriens à qui la république aristocratique fournit longtemps une protection solide et durable.

D'autres peuples, fort avancés socialement, mais vivant à l'abri des nécessités politiques imposées aux grands États européens, s'accommodent d'un mélange de démocratie et de patriciat plus ou moins ploutocratique.

Par sa diversité, par son ancienneté, par sa position en Europe, par sa nécessité d'avancer pour ne pas décroître et par l'extraordinaire complexité de sa structure, la France a besoin de la monarchie dynastique.

Née de l'hérédité capétienne, sa force a grandi et fléchi comme le pouvoir de ses rois.

On se trompe quand on se figure notre royalisme comme la pure déduction logique d'une vue de l'esprit. Une analyse rationnelle emprunte aux principes leur rigueur, mais elle est éclairée, dans sa marche à travers les contingences politiques, par deux puissants témoins de fait, la géographie de la France et son histoire.

Une constitution ne vaut ni par son texte, ni même par les intentions du Constituant.

Elle vaut par les réalités dont elle est le signe.

La Charte anglaise était le signe de la puissance des barons alliés aux communes, avec lesquels le roi compta et transigea.

En revanche, nos législateurs de 1875 ont « donné » au président de la République le pouvoir de dissoudre la Chambre ; mais leur don était illusoire, parce qu'ils faisaient élire ce président par les parlementaires : un président ainsi créé ne pouvait pas dissoudre une assemblée dont il dépendait en partie, sans risquer la mésaventure du Maréchal.

Les mêmes législateurs ont voulu faire du Sénat, le grand conseil des communes de France, il n'y avait à cela qu'un malheur : cent ans de césarisme administratif avaient tellement affaibli la vie locale que nos communes n'existaient

plus que de nom ; la Chambre dite haute ne pouvait pas représenter l'inconsistant ni l'inexistant.

Nous ne sommes pas des destructeurs de Constitutions. La Constitution politique naturellement adaptée à la France contemporaine, nous ne la faisons pas, nous la cherchons, nous la trouvons, telle qu'elle est inscrite dans le plexus des intérêts, des traditions, des sentiments et des autres réalités en présence.

Nous ne sommes pas « constitutionnels » en politique. Nous le sommes, très fermement, dans l'ordre social.

Une Constitution politique, charte ou traité entre le peuple et le roi, ne correspond à rien en France. Il n'existe pas, dans notre passé, l'ombre d'un litige historique entre le roi et ce qu'on appelle le peuple. Quelle est d'ailleurs cette entité, un peuple français sans son roi, sans le facteur et le protecteur de son unité ? ; Cela n'est même pas concevable. On ne règle pas des difficultés entre un corps sans tête et une tête sans corps.

Au contraire, en matière sociale, le litige est flagrant comme l'état de guerre. On peut, on doit traiter du moment qu'on se bat. Quand il n'y aura pas bataille, l'état présent des rapports du travail et du capital reste gros de conflits. C'est une anarchie pure. Selon une parole pénétrante de Guesde, « c'est l'état de nature ». Il faut le remplacer par l'« état de société ».

Une constitution représentative n'est pas une constitution parlementaire.

Quand le parlement est roi, devant qui représente-t-il la Nation par qui il est mandaté ? ; Devant lui-même !... Rien d'absurde comme cette confusion.

La dictature et le roi

Quelques dictatorialistes nouveau style affectent de désirer un dictateur placé « au-dessus des partis »

Un dictateur placé au-dessus des partis, qui n'aurait ni compétiteurs légaux, ni créateurs légaux, serait quelque chose de plus qu'un dictateur. Il ressemblerait de près à un roi.

L'histoire des grandes dictatures montre ce qu'il y a en elles d'heur et de malheur, le service qu'elles rendent, la pente qui les entraîne.

Il faut à la dictature des contrepoids. Non dans l'ordre de la liberté, cela serait contradictoire. Mais dans l'ordre de l'intérêt public.

La dictature courte et collective, donc quasiment anonyme, ose tout et, pour tout sauver, compromet tout, dépasse tout, abuse de tout.

Elle devient rapidement presque aussi odieuse que la pire licence dans les régimes d'extrême liberté.

Les dictatures personnelles, surtout viagères, comportent plus de modération, parce qu'elles contiennent une responsabilité directe et constante, parce que le souci de l'avenir ne peut pas leur être étranger. L'esprit humain est ainsi fait que l'empire des grands devoirs et l'expérience des grands pouvoirs l'instruisent à se mesurer.

Cependant, un homme seul, c'est peu ! Une vie d'homme, un cœur d'homme, une tête d'homme, tout cela est bien exposé, bien perméable à la balle, au couteau, à la maladie, à mainte aventure. La seule forme rationnelle et sensée de l'autorité d'un seul est donc une autorité qui repose dans une famille et qui roule de premier né en premier né, suivant une loi qui exclut la compétition : pouvoir tellement naturel que, comportant la dictature et la détenant de façon virtuelle, le chef qui l'exerce ne s'appelle plus dictateur, il est roi, et cette magistrature royale, combinant les deux idées de la souveraineté et de l'hérédité, est une chose tellement souple qu'elle ne cesse pas d'être elle-même lorsqu'elle varie avec le temps et affecte tantôt l'aspect paternel d'une simple présidence de ses Conseils et des États de Son peuple, tantôt l'appareil de la dictature directe, tantôt la dictature indirecte au moyen d'un ministre de premier plan.

Comme il arrive pour les très grandes choses, l'institution est quelquefois supérieure aux hommes. Sa valeur propre est d'utiliser complètement le passé au profit du présent et néanmoins de n'y pas sacrifier l'avenir.

Quand Richelieu fut entré au Conseil, il évita de rappeler les États généraux de 1614. Quand le jeune roi Louis XIV, débarrassé de la Fronde, pris en main la présidence du Conseil, il écouta avec patience et attention tous les innombrables États particuliers du pays français, il ne convoqua pas d'assemblée plénière de son royaume. Quand Bonaparte se fut débarrassé du Directoire, des Cinq Cents, des Anciens, il s'entoura de tous les conseils imaginables, mais son incomparable Conseil d'État était tout le contraire d'une « représentation nationale ». Dans son essence, la dictature, l'autorité indépendante, exigée dans certaines situations difficiles, recherche en effet les avis et les concours, elle recherche peu ou ne recherche pas du tout les grandes assemblées délibérantes, de quelque façon qu'elles soient composées, car elles sont les plus capables de le gêner et de le ralentir.

La dictature et la représentation ne sont pas deux complémentaires, mais deux contradictoires, si on les met en rapport au même point du temps. D'États généraux, soudoyés et dûment déchaînés, peut sortir une dictature. D'une dictature ferme, sensée et qui dure, peut sortir, si elle est royale, un système d'États particuliers qui réaliserait la plus belle, la plus complète, la plus féconde représentation du pays.

Nous tenons fermement pour ces deux termes de dictature et de royauté parce que, la dictature étant dans la nécessité et dans l'évidence des besoins, si l'on écarte le Roi de cette fonction, pourtant inhérente à sa magistrature historique, elle sera remplie par des gens qui s'en feront des titres provisoires à la fugace faveur des Français.

On ne peut rien fonder en dehors de la royauté nationale. Mais on peut avoir l'air de fonder quelque chose et ainsi

vouer le pays à de nouveaux déchirements.

La dictature royale offre cet avantage de renouveler les titres de la monarchie nationale.

Autant il convient de mépriser les fragiles papiers des constitutions et des chartes, autant il faut considérer ce qu'il leur arriva maintes fois de représenter. Avec ou sans papier, les dynasties se maintiennent en raison des services effectifs rendus à leur peuple.

Le nationalisme intégral

Du point de vue qui est le nôtre, du point de vue de l'Intérêt national, le système du pouvoir électif n'a pas réussi : depuis cent quarante ans, une nation qui a été faite par un pouvoir monarchique et héréditaire.

La Monarchie héréditaire a réussi dans l'oeuvre de l'ordre français.

Le système électif a échoué dans cette même oeuvre.

Pour reprendre cette oeuvre, pour la continuer, nous voulons donc reprendre le système qui a réussi.

Est-ce-clair ?

La Monarchie héréditaire est en France la constitution naturelle, rationnelle, la seule constitution possible du pouvoir central.

Sans roi, tout ce que veulent conserver les conservateurs, ou défendre les patriotes, s'affaiblira d'abord et périra ensuite nécessairement, faute de principe générateur et de mainteneur tutélaire. Sans roi, tout le mal qu'ils veulent réformer durera, s'aggravera, ou, à peine pallié, à peine couvert, reparaitra sous des formes équivalentes. Condition de toute réforme, la Monarchie est aussi le complément normal et indispensable : améliorez la République, vous la mettez en marche vers la Monarchie.

Je vois ces vérités, en étant le plus rapproché. D'autres qui avancent vers elles les verront mieux que moi demain.

Nous ne sommes pas un parti. Nous ne voulons pas dominer. Nous voulons la domination du salut public.

Il n'y a que le salut public qui puisse émouvoir, orienter les défenseurs d'un nationalisme intégral.

Il n'y a pas une vraie et une fausse doctrine nationaliste.

Il y a un nationalisme superficiel et peu conséquent, c'est le nationalisme républicain.

Il y a un autre nationalisme cohérent et complet, il sera facile de dire lequel.

Un des attributs capitaux de la doctrine du nationalisme complet, du nationalisme qui aboutit à la royauté, c'est de formuler des doctrines pures.

Les hommes d'État doivent chercher la conciliation entre les hommes et l'adaptation des idées aux faits : pour qu'une Politique soit juste dans son cours général, il faut qu'elle découle de principes rigoureux.

Tout ce que l'Empire eut de traditions saines se retrouve dans notre conception de l'autorité, comme ce qu'il y eut de républicain (selon M. de Bonald) au coeur de la vieille France reparaît dans notre sentiment de nos libertés.

Le républicain et le bonapartiste sont donc chez eux dans le Nationalisme intégral. Ils s'y complètent l'un l'autre, chacun abjurant ce qu'il y a dans sa thèse d'erroné et d'inexistant.

Pour connaître une chose, il faut savoir le sens du mot qui la désigne, et l'origine de ce mot.

De quand date le nationalisme ? Du temps du boulangisme, ce vocable était inconnu. On disait parti national. Cependant le mot nationalisme existait. Mais il ne circulait que dans un monde assez restreint et dans une acception étroite.

Ceux de nos confrères qui s'occupent de politique extérieure en avaient le monopole. Ils parlaient des agitations nationalistes dans la monarchie austro-hongroise, du nationalisme serbe, bulgare ou albanais.

C'est Maurice Barrès qui détourna le nationalisme de son sens européen. Il le fit dans un article qui parut au Figaro d'alors sous le titre « La querelle des nationalistes et des cosmopolites ».

Il n'y traitait point d'une querelle politique, mais d'un simple débat qui s'était élevé entre les poètes partisans de la tradition classique française et les romantiques admirateurs de Tolstoï, d'Ibsen et de Bjornsterne Bjornson. La transition du nationalisme littéraire au nationalisme politique était plus que facile.

Mais je crois bien que c'est encore à Maurice Barrès qu'il faut attribuer le passage.

Voilà pour l'histoire du mot.

Quant à la chose, elle s'explique plus simplement encore.

La France est aujourd'hui, et depuis 60 ans, la proie d'un parti politique. Ce parti, comme tous les partis, a, d'un côté, ses intérêts particuliers et, d'un autre côté, sa doctrine particulière.

Quand, d'aventure, les honnêtes gens du parti se trouvent nantis du pouvoir, il arrive que les intérêts du parti soient quelquefois sacrifiés à sa doctrine, d'ailleurs absurde.

Quand ce ne sont point les honnêtes gens qui gouvernent, ils se moquent de la doctrine comme de leur première chaussette, et les intérêts particuliers deviennent rois : du dernier des gardes champêtres et des maîtres d'école au premier magistrat de la République, tout est sacrifié aux intérêts électoraux du parti dominant.

De ces deux façons de gouverner, je ne sais la pire.

La doctrine républicaine, celle qu'appliquent les républicains honnêtes, conduit le pays à sa perte, car elle sacrifie continuellement le bien public à la commodité d'une entité : l'Individu.

Les intérêts républicains, ceux que servent les républicains malhonnêtes, accablent le pays d'une tyrannie d'autant plus insupportable que la rigueur n'en est même pas excusée par la raison d'État : raison de parti !

De la sorte, les intérêts républicains sont en conflit constant avec les intérêts privés de chaque citoyen français et la doctrine républicaine constitue un danger mortel pour l'avenir de toute la nation.

Par cet exposé de la situation, on conçoit ce que représente le nationalisme.

Le nationalisme réagit contre l'égoïsme du vieux parti républicain, en même temps qu'il réagit contre l'indifférence de ce parti aux grands intérêts nationaux.

Un nationaliste conscient de son rôle admet pour règle de méthode qu'un bon citoyen subordonne ses sentiments, ses intérêts et ses systèmes au bien de la Patrie. Il sait que la Patrie est la dernière condition de son bien-être et du bien-être de ses concitoyens. Tout avantage personnel qui se solde par une perte pour la Patrie lui paraît un avantage trompeur et faux. Et tout problème politique qui n'est point résolu par rapport aux intérêts généraux de la Patrie lui semble un problème incomplètement résolu.

Le nationalisme impose donc aux intérêts divers qui sont agités devant lui un commun dénominateur, qui n'est autre que l'intérêt de la nation.

Il reste à faire l'analyse des intérêts ainsi dénommés, à voir comme, étant conciliables les uns avec les autres, il existe un point où les coordonner de façon rationnelle, naturelle et utile.

Quand nous avons écrit, à l'origine même de nos travaux et de nos campagnes, que la Monarchie était le « nationalisme intégral », nous n'avons jamais voulu dire que ce fût un nationalisme sans règle ni frein. Au contraire, nous avons pris soin de nous expliquer aussitôt en disant que la Monarchie correspondait, trait pour trait, à tous les vœux, à tous les besoins, à toutes les tendances, à tous les intérêts moraux, politiques, économiques manifestés par les mouvements nationaux.

Nationalisme est antisémitisme ? La Monarchie pose la question juive et en montre les solutions pacifiques.

Nationalisme est antimaçonnerie ? ; La Monarchie veut « séparer la F. M. de l'État ».

Nationalisme est fidélité aux droits des familles françaises ? ; La Monarchie les synthétise et les incarne.

Nationalisme est tradition ? La Monarchie figure toutes les traditions historiques de la patrie.

Nationalisme est désir d'un pouvoir responsable et fort ? La Monarchie est le fondement même et aussi la perfection d'un pareil pouvoir.

Nationalisme est reconstitution de l'État ? La Monarchie et l'État se confondent.

Nationalisme tend à affranchir l'État de l'étatisme qui l'épuise et qui le distend ? ; La Monarchie se prononce énergiquement contre l'étatisme.

Nationalisme est régionalisme et décentralisation ? ; La décentralisation « est une de nos doctrines », ont répondu unanimement tous nos princes, favorables à l'autonomie de l'enseignement, comme aux franchises des communes et des provinces.

Nationalisme est protectionnisme ? La Monarchie ne se contente pas de protéger le produit, elle protège le producteur ...

Nationalisme..., il faut abrégé l'énumération. On ne l'abrégéait pas en nos années organiques de 1897, 1898, 1899. Au lieu de vouloir ce programme par un accident de caprice et d'esprit de parti, le nationalisme intégral l'implique et l'appelle par nécessité intérieure et logique.

C'est par cette dialectique infatigable que l'on réussit alors à montrer à tant de nationalistes que l'expression commune de leurs postulats et de leurs tendances était dans la monarchie traditionnelle et héréditaire, antiparlementaire et décentralisée.

Il faudrait extraire et citer des volumes pour en donner les textes exemplaires : il suffit de relire la formule initiale : « Le nationalisme intégral, c'est la Monarchie » pour comprendre le sens du terme emprunté aux mathématiques.

On défigure ce terme à plaisir.

Les métaphores tirées des sciences ne sont jamais d'une conformité absolue. On ne peut les superposer à leur point de départ concret. Mais elles ont l'avantage de stimuler la réflexion.

Quand nous disons de la même manière que la Monarchie est le lieu géométrique de toutes les questions, aspirations et réformes françaises, nous savons que les propriétés du lieu géométrique ne se vérifient que d'assez loin dans le tableau d'un système politique quelconque.

Cependant, l'analogie est suffisante pour provoquer les efforts d'attention et de réflexion qui permettent d'appréhender objectivement une vérité politique concrète qui y correspond.

Tout ce qui se fait dans le sens national, se fait dans le sens de la royauté. Les royalistes ont, dès lors, à s'employer au succès du nationalisme. Ils en ont le devoir.

Comme si l'ennemi était à la frontière, ils doivent seconder les défenseurs de la nation.

Servir leur Roi, c'était jadis se rendre utile à la Patrie ; aujourd'hui, renversant les termes, se rendre utile à la Patrie, c'est proprement servir la cause du Roi.

Nous sommes devant la France à peu près dans la même situation que le bon Plutarque devant sa chère ville de Chéronée. La France diminue, nous ne voudrions pas la diminuer encore en diminuant la considération qui s'attache à de bons Français, même obstinés dans l'erreur politique la plus complète.

Les amis de Déroulède purent former un parti ou une faction, nous ne fûmes ni une faction ni un parti. La cause de la royauté comprend toutes les bonnes causes en ce que chacune représente d'utile au bien général du pays.

C'est pourquoi, de tout temps, le personnel de la royauté restaurée nous parut comprendre, coûte que coûte, aussi bien qu'un Drumont ou qu'un Lemaître, un Déroulède.

Nous n'offenserons pas la modestie des contemporains que nous jugerions dignes du même traitement. Mais, sans les compromettre, disons qu'ils existent et sont nombreux.

Conformément à leur formule du nationalisme intégral, les royalistes tendent à faire de leur groupe le rendez-vous normal de l'élite des bons Français.

La politique du salut public

La politique, c'est la science du bien des États, de l'utilité nationale.

La politique est l'art de faire durer les États.

Une politique se juge donc par ses résultats.

Selon nous, le principe de la fin de la science politique se définit toujours par le salut public.

La politique est un acte de l'Action commune. Elle diffère par sa nature et par son objet des arts de l'intelligence vérificatrice et critique.

Si le pas est donné aux hésitantes lenteurs de la Méfiance, aux balancements du Débat, l'oeuvre propre du politique avorte, ou elle impliquera d'effroyables déperditions. Tout s'y paiera beaucoup trop cher.

Les doctrines politiques se composent de vues élaborées par rapport à de vastes étendues de temps et de pays, à de grandes masses de faits. Leurs conclusions ne peuvent donc pas se fabriquer à la petite semaine ou sur les témoignages de la première anecdote venue.

Pour juger du rapport exact d'une institution telle que la démocratie ou la monarchie avec la politique intérieure ou la politique extérieure, il faut avoir saisi quel est le train ordinaire, la direction moyenne de l'une ou de l'autre, il faut aussi avoir su guetter le moment et le tournant où cette direction générale se montre bien.

Ce n'est pas facile et, pour voir juste, il faut se mettre en défense contre toute envie de conclure précipitamment. Ou contre la fureur de ne jamais conclure.

Il n'y aura d'avenir politique pour notre pays que le jour où tous les esprits libres, tous ceux qui mènent et ne sont pas menés tomberont bien d'accord avec le grand Corneille que le pire des États c'est l'État populaire et que toutes les réformes importantes passent par le Roi.

L'accord spirituel une fois acquis, le reste peut suivre, et suit même facilement.

Il est essentiel que la monarchie rétablie s'occupe illico de propager ce grand point afin qu'il soit acquis sans retard. La vulgarisation du Vrai politique, la dissolution des Nuées facilitent dans une très large mesure tous les mouvements du pouvoir.

La Force est la Force, mais debout auprès d'elle, la Vérité et la Légitimité font des archanges singulièrement puissants et persuasifs !

La réforme esthétique, la réforme économique, la réforme morale elle-même, sont dans la dépendance étroite de la réforme politique. Il faut d'abord mettre fin, chez quelques-uns par la pensée, ensuite par la force chez tous les autres, à notre anarchie politique. L'ordre politique une fois instauré, les diverses autres restaurations deviennent possibles.

C'est pourquoi un ordre doit passer chronologiquement avant tout.

Sous Louis-Philippe, l'opposition ne cessait de reprocher au Palais le pouvoir personnel. Il est certain que l'opposition ne se trompait pas. Elle avait pour elle le Droit et la Constitution que violait le Roi des Français, dont le règne fut une longue dictature, une dictature à formes juridiques et blagologiques : cela valait mieux pour le pays que si ces formes lamentables avaient été prises à la lettre et au sérieux. Pas plus sous Louis-Philippe que sous Charles X, la Charte ne fut jamais une vérité : bien heureusement pour la France ! Dans tous les pays dits constitutionnels, le pouvoir royal est beaucoup plus fort que la loi écrite ne le suppose.

De brillantes expériences sociales et politiques sont exécutées sur la chair de millions et de millions de malheureux vivants, nos concitoyens, nos proches et nos amis. C'est ce qui nous effraie. C'est ce qui nous fait penser et dire sans trêve : - Il ne s'agit pas d'inventer des solutions brillantes, mais de poser le problème par rapport à nos nationaux vivants et à leurs descendants jusqu'aux enfants de leurs enfants, et de déployer, là, une économie si prudente qu'elle aille jusqu'à l'avarice.

Un Napoléon dit : « J'ai cent mille hommes de rente. » C'est un bel imaginaire. Un Bourbon, deux Bourbons, trois Bourbons (qu'ils s'appellent Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe) règnent trente-trois ans et, au milieu des pires difficultés, ne font pas une grande guerre.

Avant eux, après eux, les Empires et les Républiques devaient faire leurs guerres et du reste les perdre.

Eux, non. Ils n'imaginaient pas. Ils n'inventaient pas. Ils se moquent d'inventer et d'imaginer. Ils suivaient la politique nationale, paternelle et fraternelle de leurs aïeux.

Le roi conserve et contrôle

Pour signifier le Roi, King, Koning, Koenig, Canning, ces mots veulent dire le Fort, le Puissant en allemand et en anglais.

Par tout pays où sonne le nom latin, Roi ou Rex signifie celui qui conduit, qui dirige ; à l'idée de la force, est associée l'idée du savoir, pour former une sorte de génie intellectuel, une puissance de lumière, un sacerdoce de sagesse. Le Basileus de Grèce, signifie de même celui qui va en tête du peuple, qui marche et fait marcher, celui qui dirige, le principe d'ordre et de mouvement. Les deux civilisations opposées, ou, pour parler plus net, la civilisation helléno-romaine et la barbarie germanique ne se montrent point mal dans ce petit contraste de vocables.

Il est d'ailleurs assez curieux que, dans l'enquête universelle menée par Frazer et par ses disciples, l'idée générale du Roi et des origines de la royauté ne se réduisent pas à l'idée de la puissance ou de la force pure mais comprend une allusion religieuse ou superstitieuse qui se ramène à celui qui sait ou qui communique avec l'au-delà : savant, prêtre, sorcier.

Alors, l'obsession de la puissance serait-elle une sorte de caractéristique particulière aux Germains ? ; L'hérésie, le schisme germains n'existeraient-ils pas seulement par rapport au monde gréco-romain, mais au genre humain tout entier ? ; *** Protéger le travail des fractions obscures et énergiques de la masse populaire au moment où elles étaient en voie de s'organiser, c'était le rôle naturel d'un vrai roi ; mais défendre le droit acquis, respecter les organisations florissantes, en empêcher la brusque disparition, c'était une autre partie du devoir royal.

Les grands princes ont maintenu l'ordre en favorisant ce progrès. Par système ou par instinct, il importe peu : c'est du moins ainsi que leur pouvoir a duré.

S'ils s'étaient agrégés sans réserve aux pouvoirs qui coexistaient avec le leur, ils auraient été absorbés par eux, auraient décliné avec eux.

S'ils s'étaient adonnés à la destruction systématique des aristocraties qui entouraient la leur, l'Église, par exemple, ni la féodalité ne les auraient laissés vivre : comme tant d'autres tyranneaux de l'Italie, apportés par une Révolution, ils auraient été emportés par une autre Révolution.

L'art supérieur du vrai roi consiste à n'abaisser dans les oligarchies qui sont opposées à lui que ce qui s'oppose au bien public et à l'avenir national, à maintenir sévèrement l'ordre pour tout le reste et, en vue de ménager des appuis à sa dynastie ainsi que des réserves à la nation, à favoriser de toutes ses forces l'organisation des éléments populaires sur lesquels il s'est appuyé pour gagner le trône.

Ainsi, fils aîné de l'Église, tuteur et promoteur de toute l'organisation militaire, défenseur de la propriété individuelle, oui sans doute mais protecteur de ces syndicats agricoles et de ces corps de métiers qui sont la grande espérance de l'avenir, le tout sous la réserve du maintien d'un ordre absolu, voilà les titres légitimes du futur Roi de France. *** La conservation de leur vie, de leur gloire et de leur héritage se confond, dans la psychologie naturelle des rois, avec la conservation de l'État.

Ils sont intéressés, comme pères, à ce que l'État leur survive et, de fait, leur État n'a gravement succombé qu'une seule fois depuis 987 jusqu'à 1793. Mais depuis 141 ans que le régime électif est officiellement établi parmi nous, ce ne sont que chutes, révolutions, désastres, dont les responsabilités sont divisées tout à la fois dans l'étendue et dans la durée : divisées dans l'étendue, puisqu'elles se partagent entre les chefs élus, leur parlement et l'opinion de tout le peuple ; divisées dans la durée, puisque, en tant que responsabilité politique, elles se limitent aux individus sans se continuer dans une descendance. *** Le lion qui s'en allait en guerre utilisa le lièvre, quoique toujours tremblant, et l'âne tout stupide. Pourquoi le Roi de France, remettant chacun à sa place, ne tirerait-il de chacun un bon parti ? ;

Le pouvoir royal, par sa masse et sa force, limite les ambitions, modère les compétitions : mais toutes les parties désintéressées et généreuses du peuple, toutes celles qui ont le sentiment du bien public, doivent aussi commencer par neutraliser et placer au-dessus de toutes les contestations imaginables, la race et la personne dans lesquelles vit l'Être durable et intangible de la Nation.

La royauté, répétons-nous, est une institution telle que toute force nationale y est employée à sa valeur, presque sans déperdition, de manière à donner le maximum du rendement.

DANS UNE PRUSSE RÉPUBLICAINE, il y aurait eu de grandes chances pour Bismarck, Moltke et Roon ne fissent la guerre ; en ce cas, la Prusse eût valu ce que valait le parti de l'un de ses hommes, du vainqueur, moins ce que valait la somme de chacun des partis vaincus.

AVEC LA ROYAUTÉ, la Prusse a valu = Bismarck, plus Roon, plus Moltke, plus l'effet multiplicateur de leur bonne harmonie établie tant par la fonction que par la haute valeur personnelle du roi.

Ni Guillaume Ier, ni Louis XIV, n'ont été des princes médiocres, et cependant l'historien politique ou le politique philosophe est tenté de penser que la nature de leur pouvoir valait encore mieux que la façon dont ils l'exercèrent : même en eux, la monarchie était encore supérieure aux monarques. *** Le contrôle parlementaire est de sa nature une plaie, mais les administrations techniques (celles surtout dont la mise à l'épreuve ne se fait que de loin en loin, en cas de guerre, par exemple) veulent, appellent, exigent un contrôle d'une autre sorte : contrôle personnel et compétent exercé au nom d'une haute spécialité permanente appliquée à la direction générale du pays, la spécialité du commandement.

On est donc placé entre le contrôle du Roi ou pas de contrôle du tout.

Le contrôle parlementaire a conduit à la ruine systématique, à la destruction, faite de main d'homme, de l'armée et de la marine par les Waldeck-Rousseau, les Reinach, les Clémenceau, les André, les Pelletan et leurs complices.

L'absence de contrôle aboutit aux plus extraordinaires et aux plus tragiques mécomptes.

Le contrôle royal aboutit autrefois à la construction de la France et, de 1814 à 1848, au maintien des conditions de son salut.

Le Roi est le contrôleur naturel. Il est le seul discret, le seul puissant, le seul durable, le seul efficace. Son intérêt déterminant n'est pas de faire du scandale pour déterminer une crise de Cabinet : mais cet intérêt n'est pas non plus d'étouffer, pour les laisser sans châtement, des prévarications menaçantes pour l'ordre et pour le bien public.

L'impunité amène les rechutes : personnifiant nos intérêts nationaux, le Roi aura donc le plus grave intérêt à punir et à réprimer.

Il ne sera pas retenu par l'effroi d'un scandale qu'il pourra toujours éviter ou limiter. Il ne pourra non plus être arrêté, dans sa vigilance de tous les jours, par l'indifférence de l'opinion aux grands objets de politique nationale, car il se saura roi pour guider l'opinion et non pour la suivre, et pour l'éclairer, pour la corriger au besoin. Cet esprit de contrôle ne pourra s'endormir sur aucune routine. Il ne pourra non plus s'exercer sans sagesse, sans mesure, ni modération, ni égards.

Les limites de la souveraineté - Les républiques sous le roi

Pour la plupart des hommes du XIX^e siècle et aujourd'hui encore, absolutisme est synonyme de despotisme, de pouvoir capricieux et illimité. C'est absolument inexact : pouvoir absolu signifie exactement pouvoir indépendant ; la Monarchie française était absolue dès lors qu'elle ne dépendait d'aucune autre autorité, ni impériale ni parlementaire, ni populaire : elle n'en était pas moins limitée, tempérée par une foule d'institutions sociales et politiques, héréditaires ou corporatives, dont les pouvoirs propres, les privilèges (au sens étymologique : *lex privata*), l'empêchaient de sortir de son domaine, de sa fonction.

L'ancienne France était « hérissée de libertés ».

Dans la Monarchie française, l'autorité suprême est donc indépendante, une, sans partage. La Monarchie anglaise, au contraire, ne détient qu'une part de la souveraineté, laquelle appartient proprement au Parlement, institution composite formée de la Conversation, de la Délibération de trois éléments : la Couronne, les Lords et les Communes. Le roi n'est qu'une pièce de cette auguste Palabre.

Le partage de l'autorité souveraine entre trois éléments, dû aux circonstances historiques, peut avoir, et a certainement des inconvénients politiques : il n'implique nullement que l'autorité souveraine en elle-même soit plus limitée ni qu'elle souffre plus de libertés : car l'entente étroite de trois pouvoirs peut en effet devenir très facilement oppressive.

Ce qui limite effectivement la souveraineté, ce n'est point le mode suivant lequel on peut la diviser, ce sont les autonomies locales et corporatives qui se dressent et qui résistent lorsqu'elle est tentée d'empiéter au-delà de son domaine.

Il y a des collectivités sans Roi. Il n'y a pas de Roi sans un pouvoir collectif qui lui serve d'auxiliaire.

« Le Roi dans ses Conseils ».

Le principe de la République est au juste celui qui exclut la décision d'un seul, sa présence ou sa préséance. « Absence de Prince », disait Anatole France pour le définir.

Le principe de la Monarchie est beaucoup plus large : aucun chef unique n'est obligé par son principe à refuser la collaboration de conseillers assemblés. Au contraire, le chef qui comprend sa fonction s'entoure de lumières et fait converger les sagesses pour assister les siennes.

Un gouvernement collectif qui déférerait sa décision à un seul ne serait plus un gouvernement collectif ; il se démettrait de son caractère et renierait sa raison d'être : s'il ne le faisait pas radicalement, s'il voulait, dans la pratique, concilier les deux principes, il se bercerait de l'illusion de tenir, de brider un chef qui serait sa créature, et, celui-ci ne pouvant commander avec quelque indépendance qu'en repoussant l'autorité de ses créateurs, ce serait entre eux guerre allumée. Ainsi seraient cumulés les défauts de la République et de la Monarchie, à l'exclusion de leurs avantages.

Cette guerre fatale n'apparaît pas dans le cas contraire : quand le monarque prend conseil, il ne se diminue pas, il s'accroît ; il écoute, il adopte les avis de son conseil sans déroger : celui-ci, les ayant fournis librement, n'a aucune raison de se sentir lésé si le roi en adopte un autre.

Le gouvernement d'un seul peut emprunter ce qu'il a de bon au gouvernement de plusieurs : le gouvernement de plusieurs se détruit lui-même en faisant l'inverse, dès qu'il emprunte au gouvernement d'un seul. Rappelez-vous les vertueuses fureurs « républicaines » contre les dictatures, qu'elles fussent de Joffre ou de Clémenceau.

Cela juge la rigidité de la République, son manque de souplesse et d'adaptation. *** Sub rege, respublica, dit une ancienne maxime du droit français. Le Roi est l'arbitre, le chef, le protecteur des républiques qui se juxtaposent, se conjuguent, s'entrecoupent, se compénètrent dans la complexité du Royaume de France, par toute l'étendue de l'Empire français.

Le monarque prudent et sage

De ses moindres sujets sait tirer quelque usage.

« Sans quelqu'un » ou « sans quelque chose », voilà la seule locution que ne puisse absolument pas prononcer un Roi de France. Le Roi met chacun à sa place, il emploie chacun et tous. Mais il ne permet à personne l'usurpation. *** Plus les pouvoirs sont divisés, plus le pouvoir doit être énergiquement concentré ; car les libertés naissent de la division des pouvoirs, mais plus les libertés sont grandes et nombreuses, plus il est nécessaire qu'elles soient défendues, tantôt contre elles-mêmes ou leurs réactions réciproques, et tantôt contre l'Étranger.

Dans un grand pays, surtout s'il est dénué d'une aristocratie bien liée au sol, la monarchie héréditaire peut seule garantir les libertés, elle seule peut défendre, diriger, soutenir et continuer la nationalité. Sans elle, plus de libertés : le despotisme de César ou celui des oligarchies irresponsables. Sans elle, plus de nationalité : l'abaissement, la décadence et, finalement, quelque partage à la polonaise. *** L'autorité-principe ne se concilie pas avec la liberté-principe, il faut choisir l'un ou l'autre ; le parti qu'on ne choisit pas, on le rejette. Qui dit liberté d'abord dit discussion d'abord ; il n'y a pas de salut public qui tienne : on s'engage à tout casser et l'on casse tout tant qu'on n'est pas maître de tout. Et, si l'on devient le maître, on contribue encore à tout casser par la vertu du même principe augmenté des facilités du pouvoir.

Disons : autorité d'abord. Cela permet les libertés.

Qui dit libertés politiques réelles dit autorité.

- ▶ La liberté de tester crée l'autorité du chef de famille.
- ▶ La liberté communale ou provinciale crée le pouvoir réel des autorités sociales qui vivent et résident sur place.
- ▶ La liberté religieuse reconnaît l'autorité des lois spirituelles et de la hiérarchie interne d'une religion.
- ▶ La liberté syndicale et professionnelle consacre l'autorité des disciplines, des règlements à l'intérieur des corporations et compagnies de métier.
- ▶ La liberté de l'État, l'indépendance de l'État, c'est l'autorité monarchique.

Nous avons fait jadis la critique des nuées du libéralisme et de l'idée de liberté en disant : la liberté de qui ? la liberté de quoi ? On a confessé gentiment qu'il ne s'agissait pas de la liberté de mettre sa petite soeur à la broche, ni de la liberté des voleurs et des assassins. Ainsi, déduisons-nous, il n'y a pas la liberté, mais les libertés. Philosophiquement, l'idée d'autorité est plus complète que l'idée de liberté. Mais il faut continuer à poser la question : autorité de qui ? autorité de quoi ?

L'autorité de la monarchie ? Oui, mais de quelle monarchie ? Il n'y a qu'une monarchie digne de l'autorité, apte et habile à l'autorité durable et continue, c'est la monarchie héréditaire, dont l'intérêt s'identifie à l'intérêt public.

Expliquons-nous :

Comme les Libertés à la Nation, l'autorité est nécessaire à l'État, mais une autorité qui veuille et qui fasse le bien du pays. Une autorité présentant des garanties de patriotisme et de bienfaisance. Ces garanties existent dans l'autorité royale, parce que cette autorité héréditaire exprime l'union séculaire, le mariage historique des familles du peuple et de la famille-chef : il y a identité quasi perpétuelle entre l'intérêt national et l'intérêt dynastique.

L'autorité est ainsi mise au service de la nation. Mais l'autorité de n'importe qui pour faire n'importe quoi ne me garantit en rien qu'elle ne sera pas la plus atroce des tyrannies, celle de Marat ou de Robespierre, ou le despotisme le plus dangereux et le plus fou, fût-il tempéré par la gloire, comme celui du premier Empire, dont les résultats politico-militaires tiennent dans les noms de Trafalgar et de Waterloo, dans les titres législatifs qui imposent depuis un siècle la centralisation, l'étatisme, la dépopulation.

La vraie autorité française est celle du Roi de France.

L'illusion de notre jeunesse fut de penser que la décentralisation et la fédération pourraient être obtenues en France par en bas, par l'initiative des groupes, et avant la restauration du pouvoir central. L'expérience m'a fait comprendre que nos groupes naturels sont trop désorganisés, trop faibles, trop flottants pour n'être pas maintenus indéfiniment dans leur état présent d'inorganisation, par tout gouvernement qui y a intérêt, autant dire tout gouvernement électif.

Toutes les fois qu'un groupe s'organisera sérieusement, il devra s'appuyer sur des idées absolument révolutionnaires, afin de pouvoir repousser et exclure dans tous les cas toute ingérence de l'État : ce groupe devra donc s'orienter dans une direction anarchiste et antinationale ; au lieu de fortifier la patrie par le réveil des groupes locaux, il la diminuera par des tentatives de scission, d'ailleurs puérides, sottises et sans aucun profit pour ces groupes eux-mêmes.

Ce mouvement organisateur aboutira donc, en fait, à désorganiser.

Nous l'avons vu, nous le verrons de plus en plus. J'en ai conclu qu'il faut commencer par en haut.

Il n'y a décentralisation de l'autorité qu'avec une décentralisation des responsabilités, ce qui est justement l'impossible sous le régime où l'autorité supérieure elle-même est toute en morceaux et ne répond de rien.

Nos villes et nos provinces ont beau vivre énergiquement : l'État est là pour leur ôter la conscience d'elles-mêmes et enrayer tout mouvement local qui, en créant un esprit d'initiative, en instituant un système d'autonomie, atteindrait les sources premières de sa vie propre, les organes de l'élection.

Tout effort autonomiste se heurte à cette caporalisation générale pour l'élection, par les rubans violets ou rouges et les promesses d'emplois.

À moins de se résigner à fomenter une agitation anarchiste qui atteint l'État dans ses parties vitales et vise la patrie au coeur, ces deux écueils symétriques dégoûteront fatalement les générations successives. Je leur souhaite de réfléchir à la seule solution raisonnable : garder l'État, mais commencer par le réformer en le purgeant de l'élection.

... La moindre chiquenaude administrée aux forces dormantes, le mouvement réformateur bénéficierait de la somme des intérêts et des enthousiasmes de nos grandes et petites villes, de nos petits pays et de nos grandes régions. Ces forces convergentes de leur nature, mais en fait dispersées, seraient disciplinées et polarisées méthodiquement par une série de termes échelonnés, vers leur but final, suivant la formule de toute marche digne de l'homme, suivant la définition de tout progrès volontaire et conscient. Mais cela suppose dans l'État intelligence et permanence, volonté de tradition, cela suppose le Roi.

En régime électif (ou république) un chef de parti au pouvoir a besoin, pour durer, pour vivre, pour continuer d'être, de faire sanctionner périodiquement sa domination par un vote exprès des volontés nationales. Un chef de parti, puisqu'on tient à ce mot menteur, un chef de parti héréditaire n'est pas soumis à la même nécessité. Il n'a pas besoin des volontés, mais des assentiments, ce qui fait une différence infinie. Il n'est pas soumis à ces renouvellements qui sont le principe constitutif, l'axe et le coeur du régime républicain.

Celui-ci obéit en centralisant à la condition de son existence.

L'existence du Roi est affranchie de cette condition.

Il peut être sans elle.

La royauté constitue donc à tout le moins la possibilité de la décentralisation, comme la République en constitue l'impossibilité rigoureuse.

La représentation nationale sous l'Ancien Régime

Quand les Français réunissaient leurs assemblées nationales, ils y faisaient représenter l'état des choses et des personnes composant à un moment donné, l'être de la France, plutôt que les opinions ou les volontés ou les partis ou les factions qui divisaient le pays. C'est ce qu'a fort bien démontré l'admirable Augustin Cochin.

Nos pères convoquaient d'abord la terre et ceux qui la tenaient, et ceux qui y trafiquaient, et ceux qui composaient les diverses communautés de forces dignes de consultation ; mais non pas seulement ces forces matérielles auxquelles nous nous arrêtons quand nous osons rêver d'une « représentation des intérêts » : eux, plus larges, trouvaient tout naturel d'enregistrer aussi les forces morales ; en effet, du point de vue de la politique la plus réaliste, ces éléments immatériels développent des influences temporelles et, comme aujourd'hui, comme de tout temps, peuvent lever des hommes et faire affluer l'or.

Les États de la vieille France, qu'ils fussent locaux ou généraux, provinciaux ou nationaux, s'inspiraient de ce principe, plus ou moins heureusement appliqué selon les régions ou les temps, mais en lui-même invariable : ils tendaient à composer un tableau loyal et vivant, réel et complet de l'être actif du pays. On votait dans l'enceinte des organisations représentées, pour en désigner les représentants ; mais on ne votait pas pour savoir si l'Église serait représentée, ou les Métiers ou les Communautés ou les grandes Compagnies de la nation ou de la province : cette représentation allait de soi, du moment que le corps à représenter existait.

Nous parlons des corporations. Il faut également parler des confréries quand on veut s'expliquer, non seulement du point de vue religieux, mais au point de vue privé, le génie de la vieille France.

Sans construire aucune Salente du passé, on se rend compte que l'ordre politique et social y avançait presque toujours l'état des mœurs. Celles-ci ont été plus dures qu'aujourd'hui, mais l'autorité, à tous ses paliers, le commandement à tous ses degrés, furent en revanche plus doux, plus paternels qu'ils ne le sont de notre temps.

Notre sécheresse administrative, l'extrême manque de cœur de tout ce qui est officiel fait contraste avec notre fade sensiblerie. La familiarité d'autrefois procédait de l'esprit de famille qui animait tout. On l'a banni. Il ne reparait plus qu'en se désavouant, sous la forme détestable du népotisme. C'est tout ce qu'on obtient quand on donne une législation de papier à des êtres de chair et d'os.

La doctrine sociale de la royauté

Jusqu'ici on a posé la question sociale en termes subjectifs, c'est-à-dire par rapports aux sujets en cause : patrons, ouvriers, prolétaires, propriétaires.

Cela est naturel aux philosophes d'une République démocratique où tout dépend et doit dépendre de la volonté des individus. Mais en Monarchie, où la France passe avant les Français, où l'oeuvre, où le travail sont considérés avant les travailleurs et avant les ouvriers (et cela dans l'intérêt même des ouvriers et des travailleurs) en Monarchie ne doit-on pas poser la question sociale en termes objectifs, c'est-à-dire par rapport aux objets économiques et politiques à réaliser ? ;

Si l'on suit la méthode républicaine, il faut bien diviser les citoyens français en classes, suivant le degré de fortune ou le rang qu'ils occupent, ou le grade auquel ils se sont élevés. De là ces formules brutales : ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout, ceux qui peinent contre ceux qui jouissent, etc., etc. La vraie, la solide, la consistante réalité est absente de ces classifications tout accidentelles. Un paysan riche et un paysan pauvre, un propriétaire campagnard et un ouvrier agricole ont, en réalité, plus d'intérêts communs que n'en auront jamais entre eux un propriétaire des villes et un prolétaire des champs, un rentier de grande ville et un gros métayer.

La distribution en classes, en zones, fondées sur la richesse ou le rang social de chacun est tout à fait fictive. Il faut classer par profession, par objet travaillé, chaque profession ayant ses pauvres et ses riches, ses prolétaires et ses propriétaires, ceux-ci devant aider ceux-là, ceux-là devant être secourus par ceux-ci.

L'ancien cri du Juif allemand : prolétaires de tous les pays, unissez-vous, n'a pas été seulement proféré de circonscription territoriale à circonscription territoriale, il a été porté de profession à profession, de métier à métier, de corps social à corps social.

Appliquons l'ordre inverse. Comme nous voulons reconstituer les circonscriptions territoriales, il faut rendre aux circonscriptions professionnelles leur ancienne valeur. Dans l'enceinte de telles circonscriptions, il y a des chances nombreuses que le capital et le travail, loin de se déchirer, se réconcilient et s'unissent pour s'accroître matériellement.

On a raison de dire que c'est aux conservateurs qu'il convient d'instituer en droit et d'imposer en fait ce qu'il y a de juste dans les revendications ouvrières les plus extrêmes. Encore faut-il que ces bons esprits conservateurs soient incorporés à un État libre et placés dans une situation politique indépendante.

Tant qu'ils sont esclaves de l'élection, leur situation restant fautive, leur bonne volonté est paralysée.

Les législations ouvrières les plus hardies et les plus généreuses de l'Europe moderne commencèrent dans des États qui ne dépendaient nullement de l'élection : l'Allemagne des Hohenzollern, l'Autriche des Habsbourg.

En 1904, Bebel faisait déjà remarquer à Jaurès combien les conditions des ouvriers de la monarchie allemande étaient supérieures à celles des ouvriers de la République française. On dit la même chose aujourd'hui lorsque l'on écrit que le bon de la législation ouvrière d'Alsace-Lorraine est venu d'Allemagne. Cependant le vrai est que cela ne lui est pas venu d'Allemagne ; cela lui est venu de la monarchie en Allemagne, c'est-à-dire d'un régime assez fort et assez sérieux pour que le bien-être des travailleurs n'y fût point l'enjeu des partis, mais fût étudié sérieusement et

recherché en lui-même, pour le bien général de l'État et de la nation : le programme social n'y était pas une affiche, mais un véritable plan de réformes réelles jalonnées dans le Temps.

Je comprends, et, jusqu'à un certain point, j'approuve ceux qui reprochent aux « partis de droite » d'avoir négligé le chapitre des réformes sociales, bien que le reproche ne soit mérité ni par les royalistes dont les idées sont arrêtées depuis fort longtemps là-dessus, ni par certains groupes de catholiques non moins fidèles aux enseignements de Le Play et aux méthodes de l'oeuvre des Cercles.

Mais on comprend aussi la position inverse, timide et réticente, de ces conservateurs que l'on supplie ou que l'on presse d'engager leur parole sur une ou plusieurs réformes de l'ordre social industriel. Ils approuvent, ils adhèrent, ils signent, mais ils restent sceptiques, car, disent-ils, la surenchère est trop facile et il est dangereux de l'affronter : on se condamne forcément à devoir dire non au point où l'adversaire continuera de faire monter son échelle de dons imaginaires et de promesses en l'air.

Il promettra le Vent, il promettra la Pluie, il promettra la Lune, et le bon peuple continuera d'applaudir, tandis que le candidat sincère hésitera, contestera et, finalement, échouera.

Comment en serait-il autrement ? ...

Ces conservateurs ont un peu raison, ils auraient raison en plein s'ils sentaient que les maux qu'ils lamentent ne sont pas essentiellement attachés au programme social : la surenchère ne contient de risques graves que dans tous les cas où elle est utilisée pour faire élire un souverain et nommer un chef : c'est l'une des faces de la nocivité du régime électif.

Ce régime est celui où la question ouvrière ne peut guère être débattu honnêtement ni surtout réglée paisiblement entre autorités sociales, je dis autorités ouvrières et autorités patronales. Elle y devient rapidement un facteur de révolution.

Aussi a-t-on vu des hommes de droite d'un esprit large, d'une charité merveilleuse et même d'une prévoyante et vigilante sagesse, perdre, en vérité, tout sang-froid au seul énoncé d'un programme social et de réformes ouvrières. Ils se trompent. Ils font erreur. Nous ne les avons jamais suivis. Mais il y a quelque justesse au fond de leur argument favori : - On commence par Albert de Mun, et l'on finit par Marc Sangnier et par les abbés démocrates...

Ce développement démocratique malsain que Renan prévoyait pour toute la République en France guettait aussi, de manière inévitable, tout mouvement social de tendances républicaines dans les conditions du régime électif. Le programme de revendications justes y est facilement débordé par l'intérêt électoral, et celui-ci, de sa nature, pousse à des hausses folles : rien n'existe qui puisse marquer le point d'arrêt ni jouer le rôle de frein, il s'ensuit que les braves gens y sont destinés, soit à la défaite, soit à la duperie, soit à la corruption et même, fréquemment, à ce triple malheur.

Encore une fois, rien n'est plus touchant ni plus plausible que les doléances faites sur ce chapitre au nom des petits et des humbles par des esprits très jeunes et des coeurs innocents. Là comme ailleurs, il ne faut pas trop les contrarier. Il faut leur dire : essayez ! après les avoir avertis. Ou l'essai les dégoûtera, ou il les gâtera pour toujours, ou le bon naturel l'emportera ; ils reviendront un peu battus de l'oiseau, mais éclairés, instruits, enrichis par l'expérience, et leur premier mot sera pour nous dire : - Décidément, c'est vous qui avez raison, politique d'abord. Il faut changer le cadre politique. Rien d'important n'est possible sans ce nettoyage et ce déblaiement. Autant vaudrait couvrir d'hospices ou d'écoles maternelles un sol où tomberaient à la cadence de 50 ou 60 par heure des obus de 420.

Commençons par échapper à la mitraille républicaine. Le régime royal rendra possible bien des choses charitables, généreuses et justes. Un régime anormal les corrompra et les rendra corruptes à leur tour.

Organiser signifie différencier. Différencier est le contraire d'égaliser. Une nation se compose de gens qui sont nés ici et non là. Elle implique naissance, hérédité, histoire, passé. Elle constitue une première objection au rêve babelique de l'anarchie.

On peut vivre et même mourir dans ce rêve d'éternels conflits. On y fait peu de bonne besogne. Mais le conflit se résoudra quand l'esprit social reniera l'esprit anarchique de la démocratie, quand la politique sera mise à la porte du monde du travail et que les grandes fédérations ouvrières s'apercevront que leur avenir ne consiste pas à faire la carrière d'une bande de politiciens, mais à obtenir le bien-être matériel et moral, la puissance économique et sociale de leurs adhérents.

J'entends dire que pour organiser, il faut détruire. Oui, dans l'ordre des actes.

Mais pour entraîner les esprits, pour les induire à réaliser cet acte, l'ordre est inverse : il faut organiser avant de détruire, si l'on veut réussir à détruire. Tel est le sens de la parole attribuée généralement et, je crois, à tort, à Danton : « L'on ne détruit que ce que l'on remplace. » Le mot est digne de ce fonctionnaire de l'ancien régime qui fut presque le seul esprit politique de la Convention.

Pour changer ce qui existe, il faut avoir en tête autre chose que le rêve d'un gouvernement provisoire et d'un appel au peuple. Les conceptions inconsistantes et mal définies ne poussent jamais à l'action. Tout au moins en imagination l'homme veut du solide.

La pire organisation est une chose humainement supérieure à l'absence d'organisation. La pire tyrannie asiatique a plus avancé les affaires du monde que l'état délabré des sociétés sans forme ni lois qui, nées de la sauvagerie, n'ont pu que se perpétuer telles quelles jusqu'à nous.

Est-ce que le métier de rois nous a réussi ? ; Est-ce que notre dix millionième de souveraineté a valu de fameux progrès à notre pays ? ;

Refrain : différenciation signifie organisation et ordre qui veulent dire civilisation et progrès.

C'est en vain que les générations se succèdent, le sang de Louis XVI n'a pas cessé de ruisseler en vrai flux de désastres et de malheurs. Depuis cette date fatale du 21 janvier 1793, pas un de nos échecs nationaux qui n'ait scellé quelque ruine, sinon définitive, tout au moins fort durable, puisque le dommage en a subsisté jusqu'à nous.

Et pas un succès, pas une gloire, pas une conquête, pas un bonheur national qui n'ait eu des lendemains douloureux.

La suite de nos rois représente la plus admirable continuité d'un accroissement historique et l'assassinat de l'un d'eux donne le signal des mouvements inverses, qui, malgré la multitude des compensations provisoires, prennent dans leur ensemble la forme d'une régression.

Pour le progrès social comme pour les mœurs, pour l'ordre politique comme pour l'étendue territoriale où le nombre des habitants par rapport à celui des autres États de l'Europe, la France est tombée au-dessous de ce qu'elle était en 1793. Premier fait !

Second fait : avec des ressources admirables et d'incomparables moyens, la France tend à persévérer dans la chute, en raison même des principes qui la déterminèrent, il y a cent quarante-deux ans, à son régicide.

Il est donc vrai (comme le disait non un homme de parti, mais quelqu'un qui eut le génie de l'Histoire de France, et qui se serait surpassé s'il s'était résigné à l'écrire), il reste vrai, comme le disait Ernest Renan, qu'en coupant la tête à son roi, la France a commis un suicide.

La noblesse et les élites

« La noblesse est une limite au pouvoir », dit Bonald. Il en est ainsi de tout privilège et de tout droit particulier.

La Révolution n'a point aboli de caste, c'est-à-dire de classes fermées, la noblesse française ayant toujours été ouverte et la sélection des individus ayant donc toujours pu se produire.

Si les révolutionnaires à la Michelet ont fabriqué une légende de la royauté française, de faux nobles, depuis cent ans, ont inventé une conception de la vieille France qui est une autre légende. Le hobereau savoisien qui disait récemment à des commensaux roturiers : La royauté ! mais, messieurs, si la royauté existait, vous déjeuneriez à l'office, ce hobereau-là savait l'histoire de France à peu près comme Saint-Simon, c'est-à-dire qu'il ne la savait point du tout. De pareils contes bleus, deux fois insolents, n'ont pas peu contribué à perdre la mémoire des bienfaits de la Monarchie. Ce n'est pourtant pas un Colbert et sa roture, c'est bien plutôt un Saint-Simon et sa fausse duché-pairie qu'un Louis XIV aurait renvoyé à l'office. La Monarchie a constitué le Tiers État. C'est ce qu'il ne faut pas oublier.

On demandait à René Quinton ce qu'il serait sans la Révolution. Il répliqua paisiblement : - Moi ? Fermier-général.

Et René Quinton était arrière-petit-fils de Danton.

Nos noblesses sont autochtones. Elles ne viennent point de l'étranger. Leur évolution peut se faire en des conditions de turbulence ou de violence, ainsi qu'il arrive toujours ; elle ne ressembla en rien aux phénomènes de dépossession et de domination que décrivent les visionnaires du romantisme historique.

« Les documents contemporains », écrit Fustel de Coulanges à ce sujet, « ne nous présentent rien de tel ».

Mais on nous enseignait le contraire à d'innombrables populations d'écoliers : il le fallait, pour que l'Histoire de France leur apparût comme une longue nuit de servitude étrangère jusqu'aux luisants matins de la Révolution.

Cette notion, renouvelée au XIXe siècle par les romantiques et, en dernier lieu, par le Rousseau gentillâtre et fol qui eut nom Gobineau, consiste à supposer, contre toutes les évidences de l'histoire, que les origines de la noblesse française ressemblent à celles de la noblesse anglaise ; qu'il y eut au début de notre histoire une race de conquérants et une race de conquis ; que les nobles descendent (ou devraient descendre) des Franks ou des autres envahisseurs barbares, les roturiers des Gallo-romains envahis.

Ces doctrines ont pour elles de flatter certaines passions, passions d'en haut, passions d'en bas. Elles ont contre elles la vérité, toute la critique sérieuse, celle de Fustel et celle de Kurth en ayant fait justice. Elles présentent aussi l'inconvénient de donner sans raison un prétexte de plus à l'antagonisme entre les diverses classes d'un même peuple qui sont faites pour se réunir et s'aider. Fustel de Coulanges disait avec sa gravité tranquille : « Nées de la haine, elles ne servent qu'à la haine. » Et personne ne doit oublier que, en 1905, notre commémoration de Fustel de Coulanges, chez qui cette critique est le point essentiel, a mis tous le monde républicain en fureur.

Il est tout à fait impossible de concéder aux besoins de la thèse républicaine que le service militaire de la noblesse française fût épuisé en 1789, attendu qu'il a continué et continue, grâce au ciel, d'une façon assez brillante.

Un obscur nigaud, qui fut promu, un peu plus tard, brillant imbécile, soutenait certain jour une de ces formules expéditives que Taine a lancées, mais avec des nuances et des tempéraments que mon nigaud n'y mettait pas ; c'était le parallèle obligé du service social rendu par la noblesse anglaise et du désœuvrement et la courtisanerie de la noblesse française au XVIIIe siècle.

Je dus prier le garçon de se rappeler ce qui se passa en 1789 dans nos ports de guerre : c'est là que la Révolution commença, c'est là que les officiers nobles furent les premiers obligés à se démettre et de s'exiler, mais c'est là aussi que sombra immédiatement et sans retour notre puissance navale, très conformément au programme que ses instigateurs anglais avaient précisément donné à cette révolution... Cette noblesse prétendument fainéante, cette brave et vaillante et élégante noblesse française, d'ailleurs ouverte à toutes les valeurs et renouvelée à tous les étages d'une bourgeoisie florissante, par sa présence sur nos escadres, nous avait assuré un régime d'égalité par rapport à la plus florissante des marines connues. Disparue avec la monarchie, cette égalité ne s'est pas retrouvée.

La noblesse de la monarchie servait à quelque chose !

L'élite, ce n'est en aucune sorte la cohue des gens bien mis, ni celle des gens diplômés, ni celle des gens biens nourris. Huit reflets à un chapeau ne font pas un homme d'élite.

- Une couronne au fond du même chapeau non plus.

De qui, ce mot ? Du comte Eugène de Lur-Saluces.

L'être d'élite comporte choix et culture, vigueur et dignité.

Le mérite personnel peut y suffire. Mais la race, également.

Le propre de l'esprit révolutionnaire est d'exclure la race comme élément d'inégalité.

Est-ce que le talent, la beauté, la fortune, la puissance du travail seraient des éléments d'inégalité, par hasard ?

Tous les progrès du monde ont été accomplis par une de ces très petites minorités.

Politiquement, socialement, la seule corruption qui soit redoutable, c'est celle des élites.

Cette notion de l'Élite est l'une des plus précieuses, mais des plus délicates qui soient, car rien n'est plus facile que de la déformer.

Une élite digne de ce nom ne se maintient pas au pouvoir en sacrifiant tout, même l'ordre, même l'avenir national, aux envies et aux convoitises du nombre. Une aristocratie véritable n'affermir pas son règne sur l'infâme liberté du pire.

Les créations du cabaretier et du proxénète peuvent composer des oligarchies : ne leur prostituons pas le nom de l'élite.

Comme notre roi participe du prêtre et du chef de famille, l'élite française figure la simple préséance des premiers nés, que ceux-ci doivent légitimer par leurs devoirs, par leurs services. Son rôle est fraternel. Le corps de la nation ne comporte ni ilotes, ni parias.

Lamartine pouvait parler des citoyens d'Athènes comme d'un peuple d'hommes d'élite, mais les anciens sujets du Roi de France étaient tenus aussi pour un peuple essentiellement libre et noble, et je trouve dans l'oeuvre du grand poète qui resta longtemps parmi nous le témoin des vieilles traditions paysannes, dans Mistral, ce verset caractéristique : Sian Gau-Rouman e gentilome... Nous sommes Gallo-Romains et gentilshommes...

La plus retranchée de nos élites officielles, la Noblesse, a toujours été accessible. Jamais, comme à Venise par exemple, son Livre d'or n'a été fermé aux Français. Des origines de la Chevalerie à la fin de l'ancien régime, le renouvellement de l'élite par la nation ne s'est jamais ralenti.

Il n'a peut-être été que trop abondant au cours du XVIIIe siècle.

Que l'on se place au point de vue de l'histoire ou à celui du droit, notre élite, à tous les degrés de sa hiérarchie, apparaît d'abord nationale. Tout s'est passé comme si la loi et les moeurs considéraient dans le peuple une même race, dans les sujets du roi les fils d'un même sang. Rien n'est plus différent de la conception étrangère (et révolutionnaire) qui diviserait le pays en deux couches presque sans rapports, l'une omnipotente et possédant tout, l'autre sans droit et sans savoir ; l'une avancée, affinée et « évoluée », l'autre inerte, immobile, réputée incapable de tout progrès.

Cette conception barbare mérite aussi d'être appelée impolitique parce que, reposant sur une grave erreur, elle est capable d'en inspirer beaucoup d'autres.

Avantages de la monarchie

Si l'on compare les vices d'une assemblée aux vices d'un prince héréditaire, ou les vertus d'une assemblée aux vertus d'un roi, on s'aperçoit que les effets réels de la destruction dans les premiers cas, de la construction dans les seconds, sont extrêmement différents. L'institution royale pallie ou combat les effets du mal, quand l'institution républicaine les seconde et les multiplie.

De même, la Monarchie donne à la vertu des personnes royales un concours actif permanent, au lieu que la démocratie lasse, désespère et épuise ou corrompt fatalement ses meilleurs serviteurs.

Telle est, au juste, notre doctrine.

Mais elle ne peut nous empêcher de citer au passage de spirituelles et suggestives curiosités, dans lesquelles une forte part de vérité historique peut se rencontrer au surplus : car, s'il paraît que Louis XI fut parfois méchant homme, quelques-uns de ses défauts privés lui furent un stimulant à bien remplir sa fonction de roi, et les peuples ont profité de très réels bienfaits qui n'étaient pas dus à la générosité de son cœur. Qu'y faire ? ; C'est d'en haut, de très haut que l'on voit se réaliser l'accord complet de tous les ordres, le politique, le social, l'intellectuel, le moral, et que, selon le mot de Vogelsang, « l'histoire du monde est le juge du monde ».

Du coin du sol où nous voici, nous ne pouvons pas supprimer les complexités de la nature et de la société. Napoléon III fut bonhomme, au point d'en être criminel : nous lui dûmes la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Louis XV, négligent, dépravé (moins qu'on ne dit pourtant) vit (sous la Pompadour) qu'il fallait opérer le renversement des alliances ; il avait réuni la Lorraine à l'héritage de ses aïeux : il savait son métier de roi, bien qu'il l'eût trop peu exercé.

Certainement, les vices de Louis XV ont nui à l'État. Certainement aussi, malgré ses vices, le nom de Louis XV peut et doit être prononcé parmi les princes qui ont servi la cause de la Patrie.

Corruptible en tant qu'homme, le roi a, comme roi, un avantage immédiat et sensible à ne pas être corrompu, sa règle de sensibilité est de se montrer insensible à tout ce qui n'affecte que les particuliers, son genre d'intérêt est d'être naturellement détaché des intérêts qui sollicitent au-dessous de lui tous les autres : cet intérêt est de s'en rendre indépendant.

Il peut le méconnaître, il peut l'oublier.

Un esprit médiocre, un caractère faible l'exposent à l'erreur et à la méprise. Il n'importe pourtant ! Sa valeur humaine est incomparablement supérieure à celle d'une résultante mécanique, à l'expression d'un total ou d'une différence arithmétique.

Quoi que vailent son caractère ou son esprit, il est un caractère, un esprit, c'est une conscience, un coeur, une chair d'homme, et sa décision représentera de l'humanité, au lieu que le vote 5 contre 2 ou 4 contre 3 représente le conflit de 5 ou de 4 forces contre 2 ou 3 autres forces.

Les forces peuvent être, en elles-mêmes, pensantes, le vote qui les exprime ne pense pas ; par lui-même, il n'est pas une décision, un jugement, un acte cohérent et motivé tel que le développe et l'incarne le pouvoir d'une autorité personnelle, consciente, nominative, responsable.

Ce pouvoir juge en qualité. Il apprécie les témoignages au lieu de compter les témoins. Ayant intérêt à savoir la vérité afin de rendre la justice, il encourage les uns, rassure les autres, et parfois n'en écoute qu'un si un seul lui paraît digne d'être écouté.

S'il y a lieu, il le défend contre les embûches et les tentations des puissants. Ce discernement exquis des valeurs intellectuelles et morales diffère, comme le jour de la nuit, du procédé électoral, aveugle et grossier, qui est propre aux démocraties.

Les minorités, les régences forment la plaie des monarchies. Là est le défaut de ce mode gouvernemental qui n'est pas parfait, nul gouvernement ne l'étant, mais qui est le moins imparfait de tous.

Néanmoins, le défaut peut être atténué par une bonne loi de succession (la loi de la Maison de France, par exemple), par l'esprit politique de la race régnante et aussi par la volonté, par le patriotisme, par la raison des citoyens, auxquels on demande, une fois ou deux chaque siècle, un effort particulier de sagesse, sagement limité à quelques années.

Les pauvres républicains démocrates qui espèrent éviter ce fléau en proclamant la République ressemblent à Gribouille qui se noie dans la mer pour éviter d'être mouillé par l'eau du ciel : car proclamer la République, c'est précisément établir à demeure le mal qu'ils voudraient éloigner. C'est ériger en institution permanente un moment de danger et de crise. En un mot, c'est rendre la Minorité perpétuelle et offrir la Régence à l'universelle compétition !

Nous espérons qu'on ne nous opposera point de sornettes sur le hasard de la naissance. Comme si l'élection n'avait point ses hasards ! Comme si ces derniers hasards n'étaient point pires que les premiers ! On élève un Dauphin en vue du trône ; on ne fait pas l'éducation d'un président à la présidence de la République. Jamais d'ailleurs, ni en aucun pays, non point même chez les tribus les plus sauvages, le hasard naturel de l'hérédité n'éleva sur le trône une succession de médiocrités comparable à certaine série de nos présidents : Carnot-Périer-Faure-Loubet, par exemple !

Ce quadruple néant fut porté au fauteuil présidentiel par le « choix », oui le choix, de deux assemblées unies en Congrès solennel.

D'après un sentiment naturel de prévoyance domestique (qui peut manquer une fois mais qui se retrouve neuf fois sur dix), le chef héréditaire ne jouera point facilement l'avenir de sa dynastie et dans tous ses calculs appellera la prudence et la réflexion.

Ces vertus vraiment paternelles, propres aux chefs de familles ont précisément distingué la Maison Capétienne dans l'oeuvre, de constitution de la France.

Nous avons cent fois démontré quelle immense garantie de modération, quel lumineux souci de l'avenir apportait l'hérédité à la royauté. Nous avons fait toucher du doigt à tout lecteur attentif combien la dictature élective (fût-elle géniale, celle de Napoléon) était forcément plus autocrate que la magistrature royale héréditaire. Mais les lecteurs distraits n'étaient pas obligés de s'arrêter à la vérité, ni de se rendre à elle, ni même de la connaître.

Or, voici que le fait du président Woodrow Wilson fait converger de ce côté un faisceau de belle lumière.

Quand il se portait bien, le président élu Wilson se montrait le tyran de l'Europe et de l'Amérique. Depuis qu'il fut malade, le président Wilson paralysa son pays et le nôtre.

On nous disait : « Et le mauvais roi ! Et le roi fou ! Et le roi malade ! Que faites-vous, que ferez-vous quand un homme ainsi revêtu de tous les pouvoirs sera frappé en quelque point de sa faiblesse humaine, soit au moral, soit au physique... ».

... Bainville a déjà répondu à cet amateur d'objections sans valeur :

- Eh ! mais, nous aurons là une situation républicaine.

Cela est trop spirituel, quoique profondément juste, pour empêcher les têtes faibles de broncher devant l'objection.

La maladie du chef est, en effet, un risque de la Monarchie. Mais manque-t-il à la République ? ; Sans doute, si le chef lui manque ! Les décapités n'ont jamais mal à la tête. Dès que le chef existe, il est homme, il est vulnérable. Et puis après ?

Eh ! dans la maladie d'un chef héréditaire, la Maison royale est rangée autour de l'héritier présomptif, ce dernier est déjà saisi du grand intérêt matériel et moral qui l'associe personnellement à l'intérêt de la nation. Le champ n'est pas ouvert aux convoitises successorales. L'ordre est réglé, les responsabilités sont définies.

Si un homme décline, conformément à la destinée essentielle des hommes, rien ne disparaît de l'autorité impersonnelle nécessaire à la poursuite des affaires, à la continuité des desseins. Le pays n'est pas frustré de sa mémoire ni de sa prévoyance. À l'organe malade, se substitue de lui-même un organe neuf.

Avec les différences de degrés, les hauts et les bas inséparables des changements de nature, il y a permanence, il y a unité dans le Temps : la plus précieuse et la plus utile des fonctions nécessaires aux collectivités.

l'État dure, parce que le roi dure à travers les personnages royaux. Il n'existe pas de garantie à mettre en balance avec celle-là.

Politique d'abord !

Rectifions sans trêve l'erreur qu'on fait sur nos doctrines. On croit que la Monarchie est considérée par nous comme le « couronnement » (une espèce de toit ou de dôme !) donné à l'édifice politique français.

Cela a été enseigné parfois chez nos aînés et chez nos devanciers.

A l'Action française, point du tout. La Monarchie française y est reconnue pour la pierre angulaire ou, mieux, la fondation ou, l'outil de l'édification.

La Monarchie est nécessaire. Avec elle, tout est possible ; sans elle, rien de sûr. Elle n'est pas la fin : la fin, c'est la sûreté, c'est la grandeur, la prospérité et la gloire de la patrie. Elle est le moyen indispensable, l'instrument dont on ne se passe pas, fût-on Richelieu ou Bismarck, ou Colbert.

À l'axiome « politique d'abord » répond ce corollaire « d'abord le Roi ».

On démontre la nécessité de la Monarchie comme un théorème.

La volonté de conserver notre patrie française une fois posée comme postulat, tout s'enchaîne, tout se déduit d'un mouvement inéluctable. La fantaisie, le choix lui-même n'y ont plus de part : si vous avez résolu d'être patriote, vous serez obligatoirement royaliste. Mais, si vous êtes ainsi conduit à la monarchie, vous n'êtes pas libre d'obliquer vers le libéralisme, vers le démocratisme ou leurs succédanés. La raison le veut. Il faut la suivre et aller où elle conduit, admettre ce qu'elle impose : la reconstitution, la restauration et la réorganisation sur des bases organiques, de la Patrie.

N'étant pas les charlatans de la Monarchie, comme il y a des charlatans de la Démocratie, nous n'avons jamais enseigné que la Monarchie détournât par sa seule présence les maux dont la guerre civile ou la guerre étrangère, les épidémies physiques ou les pestes morales peuvent menacer les nations.

Ce que nous disons, c'est que, dans les pays qui sont faits comme la France, la Monarchie héréditaire réunit les meilleures conditions, les seules conditions réelles de défense contre ces fléaux.

La Monarchie n'est pas incapable d'erreur, mais elle est mieux armée que tout autre pouvoir pour la démêler, s'en garantir et, en cas de malheur, revenir à la vérité en procédant aux réparations nécessaires. Qu'une crise d'évolution économique ou sociale, intellectuelle ou religieuse se produise, la Monarchie peut y présider soit heureusement, soit avec un minimum de dégâts.

Si, pris dans un cyclone comme l'histoire en a vu parfois se déchaîner, on essuie quelque révolution brutale, le passage est moins rude, le renversement moins complet quand cela se produit sous un chef, sous un prince dont la succession, étant réglée d'avance, exclura tout conflit de compétiteurs.

La crise sociale morale ou religieuse ne sera pas aggravée et envenimée par une crise de l'État : l'État tient par sa propre force.

Ainsi, en Monarchie, les intérêts supérieurs les plus étendus, les plus graves sont placés dans une atmosphère assez haute et assez sereine pour qu'on puisse espérer que les vents n'y remontent pas. Si, malgré tout, ils s'y élèvent, eh bien, tant pis ! Le genre humain, au maximum de la détresse, aura eu le maximum de ses garanties. Le malheur est-il immense, on doit se dire que le fléau serait plus fréquent, plus complet et plus douloureux si le pouvoir suprême était placé plus bas et exposé légalement au ballottage électoral, aux compétitions militaires.

Rappelez-vous de ce qu'à été notre Révolution, tant qu'une ombre de Monarchie l'a retenue, et ce qu'elle a été après le 10 août, dès que les folies de l'esprit et les cupidités du cœur eurent le chant libre à travers les assemblées titubantes ! La Terreur qui n'était qu'un phénomène d'anarchie devint un système, une Loi, un Régime, une Règle, et c'est cela précisément dont un patriote et un homme d'ordre doivent trembler.

Même déchu, démoralisée, éperdue, la Monarchie emporte en elle-même le sentiment (et elle donne aux autres la notion) d'une responsabilité, d'une mémoire, d'une prévision, toutes choses dont les Parlements démocratiques sont dépourvus.

La Monarchie confère à la politique les avantages de la personnalité humaine ; le régime républicain dissout ses desseins et ses actes dans une collectivité sans nom et partant sans honneur.

Dès lors, comme la Monarchie représente naturellement la capacité du plus grand bien et du moindre mal, la République signifie la possibilité permanente du pire mal, du moindre bien.

Il y a sans doute des doses du mal et du bien, il y a des données qui dépendent des circonstances, des peuples et des hommes : nul régime ne crée les hommes, les peuples, ni leurs conditions intellectuelles et morales. Mais, manifestement, la mise en oeuvre républicaine gaspille et pervertit les admirables ressources d'esprit et de cœur qui lui sont fournies par la France et par les Français.

La République a besoin de s'imposer aux consciences puisqu'elle repose sur des volontés.

Elle a besoin de la foi, de l'enthousiasme des sujets, qui sont ses électeurs et qui, nominalement, constitutionnellement, ont ses destinées dans leurs mains. Au contraire, la Monarchie existe par le fait qu'elle existe. Elle n'a pas besoin de consulter à chaque instant un prétendu souverain électeur. Il lui suffit en somme d'être reconnue, tolérée, et son principe ne l'oblige pas à harceler les gens, à aller les sommer constamment de la trouver belle.

La République est une idéologie, pour ne pas dire une logomachie. La Monarchie est une réalité.

Celle-ci n'a besoin que d'être trouvée acceptable. L'autre exige que l'on suive ses rites, et gare à qui sera suspect de ne pas fêter le décadi de bon cœur !

Si la plupart d'entre les nouveaux royalistes sont arrivés à vouloir la monarchie par la passion du salut national, il en est qui y sont parvenus aussi par goût des libertés locales, ou des réformes sociales, ou de l'ordre public, ou du progrès de l'intelligence et de la civilisation...

Ces biens divers : sécurité nationale, organisation économique, culture personnelle, justice sociale, ne font donc pas deux groupes opposés, s'excluant l'un l'autre. Nous les concevons réunis, et nous voyons que de tels biens, dans un pays comme la France, naissent, croissent ou déclinent selon les hauts et les bas de leur condition commune : la Monarchie.

Un bilan

987 - 1789 :

Monarchie. - Ordre, progrès. Dépressions ou pertes réparées constamment. Maintien et élargissement graduel des cadres politiques et sociaux. Extension du territoire. Les chutes de la nation concordent avec l'affaiblissement du pouvoir royal. Relèvement de ce pouvoir, relèvement de la nation, comme le montrent les expériences de 1430 (Charles VII), de 1590 (Henri IV), de 1660 (Louis XIV).

Résultat général : la France se fait, la France est faite.

1789 - 1799 :

Première République. - Désordre, diminution. Déjà deux invasions, 1792-1793. La France, divisée à l'intérieur, se défait, elle est de nouveau menacée du dehors.

1799 - 1815 : Premier Empire (démocratie plébiscitaire). - Conquêtes, mais éphémères ; ordre, mais apparent. En réalité, consolidation du désordre, affaiblissement en Europe : le double but de la dictature républicaine est manqué. L'empire de la mer est perdu dès 1805, à Trafalgar. Dix ans plus tard, l'Étranger entre deux fois dans Paris. Après Waterloo, Napoléon laisse la France plus petite qu'il ne l'a trouvée.

1815 - 1830 :

Monarchie restaurée. - Reconstitution partielle à l'intérieur, malgré la fidélité aux deux erreurs révolutionnaires : parlementarisme et centralisation. Retour à l'ordre, de la force, de la grandeur. Véritable rénovation intellectuelle et morale. Au dehors, progrès aussi évidents que rapides ; progrès militaires, rétablissement diplomatique. La France tient Alger. Elle a repris son rang en Europe grâce aux rois Louis XVIII et Charles X.

1830 - 1848 :

Monarchie élue, mais tenue par un Prince de sang royal. - Impuissance libérale et parlementaire réglée par une véritable dictature du Prince qui tend au maintien de l'ordre à l'intérieur et à la défense de la paix. Progrès économiques.

Effroyables difficultés extérieures créées par le parti libéral, démocrate et révolutionnaire. Mais neutralisation de la Belgique. Reconstitution militaire par la grande loi de 1832. Marine restaurée. Résistance héroïque de Louis-Philippe aux vellétés belliqueuses : il n'y a pas de guerre. La France continue à se relever, à se fortifier, à s'enrichir.

Février 1848 :

Seconde République. - Anarchie et inquiétude universelles. Menaces de guerre, secousses de révolution.

Décembre 1848 - 1870 :

Second Empire (démocratie plébiscitaire). - Fausse façade d'ordre et de prospérité. Politique révolutionnaire et anti-française au dehors. Trois grandes guerres inutiles ; une dernière, désastreuse. Unité italienne, unité allemande.

Après Sadowa, Napoléon III nous mène à Sedan. Entrée de l'Étranger dans Paris : la troisième du siècle de démocratie.

1870 - 1935 :

République constituée sur des oligarchies héréditaires et traditionnelles, mais, la plupart du temps, indifférentes à l'intérêt français.

Anarchie conservatrice, puis révolutionnaire. Organisation d'un gouvernement contre la religion et contre l'armée. Abaissement européen et gaspillage financier. Systématisation de la décadence acceptée. Impréparation à la guerre.

Guerre de quatre ans, invasion et occupation de dix départements. Victoire très coûteuse, mais presque vaine, dont on ne sait tirer qu'un mauvais traité, d'où sortent de nouvelles menaces pour la paix et de nouveaux ferments de révolution.